

Inspection générale des bibliothèques

Le volet documentaire de Paris Sciences Lettres

L'occasion de l'exemplarité



DESTINATAIRES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MADAME LA MINISTRE

CABINET

- M. LIONEL COLLET, DIRECTEUR
- M. JEAN-RICHARD CYTERMANN, DIRECTEUR ADJOINT

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS :

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

M^{ME} LA DIRECTRICE DU PÔLE DE CONTRACTUALISATION ET DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

M^{ME} LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

M. LE CHEF DE LA MISSION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET DU RÉSEAU DOCUMENTAIRE

M. LE DIRECTEUR DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

M. LE VICE-CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS

M^{ME} LA PRÉSIDENTE DE PARIS SCIENCES LETTRES

M. LE VICE-PRÉSIDENT DE PARIS SCIENCES LETTRES

M^{MES} ET MM. LES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES MEMBRES DE PARIS SCIENCES LETTRES

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

MADAME LA MINISTRE

CABINET

- M^{ME} LAURENCE ENGEL, DIRECTRICE
- M^{ME} VÉRONIQUE CHATENAY-DOLTO, CONSEILLÈRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE, DES TERRITOIRES, DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES LANGUES DE FRANCE, DU LIVRE ET DE LA LECTURE

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS :

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PATRIMOINES

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

M^{ME} LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

M. LE PRÉSIDENT DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection générale des bibliothèques

Le volet documentaire de Paris Sciences Lettres
L'occasion de l'exemplarité

JUIN 2012

Jean-Luc Gautier-Gentès
Inspecteur général des bibliothèques

Benoît Lecoq
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Synthèse	8
Introduction	9
Origine de la mission	9
Attentes de PSL	9
Méthode et échéancier	10
Les observations de PSL sur le projet de rapport	10
PREMIÈRE PARTIE : PSL ET SES BIBLIOTHÈQUES	12
1. PSL : un PRES exceptionnel à plus d'un titre	12
1.1. Historique et composantes	12
1.1.1. <i>PSL aujourd'hui (mars 2012)</i>	12
1.1.2. <i>Historique : du Plan Campus à l'IDEX (2010-2011)</i>	16
1.1.3. <i>Caractéristiques : hétérogénéité et unité</i>	16
1.2. Les fonctions (PRES, Plan Campus, IDEX)	19
1.3. Une logique porteuse d'un degré d'intégration accru	20
1.4. L'organisation	21
1.4.1. <i>L'organisation jusqu'à l'approbation de la modification des statuts (20 janvier 2012)</i>	21
1.4.2. <i>L'organisation selon les statuts modifiés</i>	22
1.5. Les moyens	24
2. Les bibliothèques de PSL : disparité et complémentarité	25
2.1. À la fois moins et plus de bibliothèques que de membres de PSL	25
2.2. Une certaine difficulté à appréhender l'objet « bibliothèque »	28
2.2.1. <i>De la documentation sans bibliothèques</i>	28
2.2.2. <i>Bibliothèques, service d'archives, musées : des frontières habituelles qui n'ont souvent pas cours dans les établissements membres de PSL</i>	28
2.2.3. <i>À quoi les bibliothèques servent-elles ?</i>	29
2.3. Des différences quantitatives et qualitatives parfois considérables	29
2.3.1. <i>Écarts quantitatifs et qualitatifs</i>	29
2.3.2. <i>Trois cas préoccupants</i>	29
2.4. Des offres documentaires plus complémentaires que redondantes	30
3. La documentation dans les réflexions et projets généraux de PSL	31

3.1. La documentation dans les statuts de PSL : l'ombre d'une esquisse.....	31
3.2. La documentation dans les réflexions sur l>IDEX	32
3.2.1. <i>Comment rendre encore plus complexe une question complexe, 1 : Liberlabo</i>	32
3.2.2. <i>Comment rendre encore plus complexe une question complexe, 2 : la « Diffusion des savoirs ».....</i>	33
4. Travaux et propositions du groupe de projet Liberlabo	37
4.1. La méthode	38
4.2. À la fois une méthode et un résultat : des enquêtes auprès des bibliothèques.....	38
4.3. Le schéma du futur Système d'information : un travail doublement utile	42
4.4. Résultats : propositions d'actions.....	42
4.4.1. <i>Actions proposées et budgets demandés pour la période 2012-2016.....</i>	42
4.4.2. <i>En 2012</i>	43
SECONDE PARTIE : PRÉCONISATIONS	47
5. Le contexte documentaire.....	47
5.1. Documentation : la politique nationale – La coopération entre bibliothèques.....	47
5.1.1. <i>PSL : un périmètre dont la pertinence varie selon les opérations collaboratives envisagées</i>	47
5.1.2. <i>La « Bibliothèque scientifique numérique » du MESR.....</i>	48
5.2. Pour aider à la réflexion : les types de coopération entre bibliothèques au sein des PRES.....	49
6. Les opérations à conduire.....	51
6.1. Deux « philosophies »	51
6.2. Les priorités : faire connaître l'existant ; signaler toutes les collections ; sauvegarder et valoriser le patrimoine	54
6.2.1. <i>Faire connaître l'existant.....</i>	55
6.2.2. <i>Signaler toutes les collections</i>	55
6.2.3. <i>Sauvegarder et valoriser le patrimoine.....</i>	56
6.2.4. <i>Au confluent de tous les objectifs majeurs : le portail</i>	59
6.2.5. <i>Au confluent de tous les objectifs majeurs : la numérisation.....</i>	62
6.3. Premier cycle et troisième cycle : des projets qui induisent des besoins documentaires nouveaux.....	67
6.3.1. <i>Le futur premier cycle</i>	67
6.3.2. <i>La délivrance d'un doctorat par les quatre écoles d'art.....</i>	68
6.4. Dans un second temps : développement et rationalisation de l'offre documentaire et de l'offre de services.....	68
6.4.1. <i>Adapter l'offre documentaire aux besoins de la recherche et de l'enseignement</i>	68
6.4.2. <i>La mise en cohérence et le développement de l'offre de services</i>	75

7.	Conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique documentaire coordonnée : du côté de PSL	77
7.1.	Organisation de la coopération documentaire : l'échelon technique.....	77
7.1.1.	<i>Le transfert de toutes les bibliothèques au sein d'un service commun dépendant de PSL : une hypothèse hors de saison</i>	<i>78</i>
7.1.2.	<i>Le transfert de certaines fonctions documentaires à un service inter-établissements de coopération documentaire.....</i>	<i>79</i>
7.1.3.	<i>Dans l'immédiat : organiser la coopération.....</i>	<i>80</i>
7.2.	L'échelon politique	84
7.3.	Adjoindre le patrimoine à la documentation – La responsabilité du sous-portail Diffusion des savoirs.....	84
7.3.1.	<i>Adjoindre le patrimoine à la documentation.....</i>	<i>84</i>
7.3.2.	<i>La responsabilité du sous-portail Documentation / Patrimoine / Diffusion des savoirs.....</i>	<i>86</i>
7.4.	Éléments de réflexion sur la recherche et la répartition des budgets	86
7.4.1.	<i>Actions relatives aux bibliothèques et à la documentation : harmoniser les démarches faites au titre des budgets.....</i>	<i>86</i>
7.4.2.	<i>Un budget PSL actuellement sous-évalué</i>	<i>88</i>
8.	Conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique documentaire coordonnée : du côté des membres de PSL	88
8.1.	Rationaliser la documentation au sein de chaque établissement membre de PSL	88
8.2.	Prendre en compte PSL dans les projets et les pratiques	89
8.3.	Les périmètres de coopération pertinents	89
8.3.1.	<i>Au-delà de PSL.....</i>	<i>89</i>
8.3.2.	<i>Au sein de PSL : coopérations</i>	<i>89</i>
	Conclusion : l'occasion de l'exemplarité.....	90
	Récapitulatif des principales recommandations (abrégé des chapitres 6 à 8).....	92
	Observations de la présidente de PSL sur le pré-rapport.....	99
	Annexes.....	107

Synthèse

La mission d'expertise et de conseil dont résulte ce rapport a été demandée par la Fondation Paris Sciences Lettres (PSL).

PSL est un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur d'un type particulier, puisqu'il réunit de nombreux établissements aux statuts divers et dont les seuls véritables points communs sont l'excellence et la part que la recherche y occupe.

Le paysage offert par les bibliothèques de PSL n'est pas moins divers que celui présenté par ses composantes : l'écart de taille entre ces bibliothèques est parfois considérable et il en est de même de l'importance de leurs offres documentaires respectives, notamment en ligne, et de leurs services; au sein de certains établissements, à côté de la bibliothèque centrale ou générale, se trouvent d'autres bibliothèques entretenant, ou non, des liens plus ou moins étroits avec la première ; une large part des fonds documentaires possède ou est susceptible d'acquérir une valeur patrimoniale, et, non moins patrimoniales, des archives, notamment scientifiques, et des collections muséales voisinent quelquefois avec eux.

Coexistence des bibliothèques sans coopération ; fusion des bibliothèques au sein d'un seul service inter-établissements : c'est entre ces deux extrêmes que se situent les préconisations du rapport, qui se veulent réalistes, sans exclure à terme un degré plus prononcé d'intégration au sein de PSL, pour peu que celui-ci soit souhaité par la Fondation.

Des opérations sont envisagées, avec des priorités, ainsi que des modes d'organisation pour les mettre en œuvre. Plutôt qu'à énoncer des prescriptions, le rapport s'est attaché à identifier les différentes options possibles, avec leurs avantages et leurs inconvénients, de telle façon que PSL soit en mesure de décider d'une politique en toute connaissance de cause.

Si, dans certains cas, les rapporteurs expriment des préférences, en expliquant pour quelles raisons, il s'est surtout agi pour eux de poser les bases d'un dialogue interne éclairé.

Les bibliothèques de PSL doivent coopérer entre elles sans se couper des réseaux régionaux et nationaux.

Elles doivent tendre à rationaliser leur fonctionnement et leurs prestations sans compromettre leur proximité avec les enseignants et les chercheurs, particulièrement marquée au sein des établissements membres de la Fondation et gage de pertinence et d'efficacité.

C'est entre ces différents pôles, locaux et nationaux (et internationaux), horizontaux et verticaux, que la politique documentaire et patrimoniale de PSL doit trouver sa juste place, localiser le point d'équilibre.

En la matière, une réussite serait appelée à faire date. Mais il est d'autres terrains sur lesquels l'occasion est offerte à PSL de développer une politique documentaire qui formerait heureusement contraste avec les pratiques les plus communes – une action, à la lettre, exemplaire : qu'il s'agisse de la facilitation de la transdisciplinarité ou de la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les EPST, en passant par la formation des usagers et la qualité du dialogue entre les bibliothécaires et les chercheurs.

Introduction

Origine de la mission

Par courrier du 10 juin 2011 adressé à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministre de la Culture et de la Communication, le président de la Fondation Paris Sciences Lettres (PSL) et les présidents ou directeurs des établissements membres de celle-ci ont demandé l'inscription d'une mission d'expertise et de conseil au programme de l'Inspection générale des bibliothèques (IGB) pour 2012 (*Annexe 1*). Cette demande a été renouvelée le 27 septembre auprès du nouveau ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Celui-ci, par courrier adressé le 30 novembre à l'IGB (*Annexe 2*), a validé le principe de cette mission, qui figure au programme du service pour 2012 au titre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La mission a parallèlement reçu l'aval du ministre de la Culture et de la Communication.

Attentes de PSL

Les principales questions adressées par PSL à l'IGB sont les suivantes :

- dans quels domaines est-il pertinent que les bibliothèques de PSL coopèrent entre elles ?
- Parmi les actions identifiées comme pertinentes, lesquelles, compte tenu d'un budget contraint, doivent-elles être considérées comme prioritaires ?
- Comment la collaboration entre les bibliothèques de PSL doit-elle être organisée ? C'est-à-dire : d'une part, selon quels modes les bibliothèques doivent-elles travailler ensemble, et, d'autre part, où la responsabilité de la coopération entre les bibliothèques doit-elle trouver place dans l'organigramme de PSL ?

Répondre à ces questions suppose en particulier d'expertiser les travaux et propositions du « Liberlabo » conçu dans le cadre de l'*Initiative d'excellence* (IDEX) PSL, ainsi que d'évaluer la pertinence de la séparation actuellement opérée entre ce « Liberlabo » (la documentation et une partie du patrimoine documentaire) et le « Faberlabo » (le patrimoine muséal et une autre partie du patrimoine documentaire).

Les IDEX donnent lieu à la passation de conventions avec l'État, aux termes desquelles les porteurs s'engagent à atteindre les objectifs présentés lors de leur candidature. L'exercice demandé à l'IGB s'inscrivait notamment dans cette perspective, la convention avec PSL étant alors en cours de négociation¹.

La typologie des coopérations susceptibles d'être mises en œuvre peut être élaborée sans trop de difficultés. Autant et plus qu'à faire avancer cette élaboration, on s'attachera à identifier lesquelles, parmi ces coopérations, doivent être considérées comme *prioritaires* et *peuvent être mises en œuvre* compte tenu du contexte.

¹ Elle a été signée le 19 avril 2012.

L'inspection générale des bibliothèques rappelle qu'elle n'est pas qualifiée pour traiter les questions muséographiques. Elle ne les abordera que par le biais des dossiers documentaires et dans la mesure où elles en sont inséparables.

Méthode et échéancier

Une *étude préparatoire*, proposant des objectifs, une méthode et un calendrier, ainsi que de premières orientations, a été adressée à la mi-décembre au cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et validée par celui-ci.

Sur la base de cette étude, la mission a débuté au cours de la seconde quinzaine de janvier 2012 par deux entretiens, l'un avec la présidente de PSL, alors directrice de l'ENS (17 janvier)², et l'autre avec l'administrateur du Collège de France (30 janvier), pilote, au sein de PSL, de la réflexion sur la *diffusion des savoirs*, à laquelle est rattachée celle sur la documentation.

Il a été convenu qu'un rapport d'étape serait soumis à PSL au début du mois d'avril, le projet de rapport définitif étant achevé deux mois plus tard, le 1^{er} juin. Le rythme auquel la mission a pu être menée a permis de faire l'économie du rapport d'étape. C'est un projet de rapport final qui a été terminé à la fin du mois d'avril, puis soumis à PSL.

La mission a été conduite avec le concours

- au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), du Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche à la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGSIP), de la Direction générale pour la recherche et l'innovation (DGRI), de la Mission de l'information scientifique et du réseau documentaire, service commun aux deux directions précitées, et de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) ;
- au ministère de la Culture et de la Communication (MCC), de la Bibliothèque nationale de France (BnF).

Dans certains cas, l'IGB a été à même de valider des propositions d'actions ou d'en présenter d'autres. Dans d'autres cas, des études complémentaires étant nécessaires, elle s'est attachée à identifier les problématiques et à suggérer une méthode pour parvenir à la décision.

Certains choix sont techniques et relèvent des professionnels. D'autres, politiques, sont du ressort de la gouvernance, que l'IGB s'efforce d'éclairer.

Les observations de PSL sur le projet de rapport

Bien que le présent rapport ne résulte pas d'une inspection, mais d'une mission d'expertise et de conseil sollicitée par PSL et dont l'objectif était de contribuer à un nécessaire débat interne, il a été soumis, ainsi qu'il a été dit, à la Fondation. Sa réponse est annexée au rapport.

² M^{me} Monique Canto-Sperber a été élue présidente de PSL à la place de M. Claude Cohen-Tannoudji à la mi-février et, conformément aux statuts de la Fondation, a alors démissionné de ses fonctions de directrice de l'ENS.

Certains développements constituent plutôt des réflexions complémentaires et, de ce point de vue, amorcent précisément le travail interne à mener.

Sur la plupart des points, les suggestions des rapporteurs sont avalisées.

Les principales réserves des rapporteurs sur les frontières entre le *Liberlabo* et le *Faberlabo* provenaient du fait que la partie patrimoniale des fonds de livres et de périodiques imprimés n'était explicitement prise en compte ni par l'un ni par l'autre. Dès lors que PSL précise que cet oubli n'était qu'apparent, ou qu'il sera réparé si c'en était un, les rapporteurs ne peuvent que prendre acte de cette clarification.

Les seuls vrais points de désaccord sont au nombre de deux :

- PSL se déclare défavorable à la constitution, préconisée par les rapporteurs, d'une *Bibliothèque numérique PSL* ;
- contrairement à l'avis des rapporteurs, PSL confirme son attachement au projet d'un espace muséal.

L'expression de ces désaccords par PSL n'a pas conduit les rapporteurs à modifier leur texte.

D'une part, répétons-le, l'exercice auquel s'est livré l'IGB n'est pas un exercice normatif effectué dans le cadre de sa fonction de contrôle des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Aussi son propos n'est-il pas d'imposer son point de vue, dont il est loisible à PSL de ne pas tenir compte. D'autre part, les arguments avancés par PSL à l'appui de ses positions n'ont pas convaincu les rapporteurs.

Au demeurant, il est possible que les divergences puissent être surmontées.

S'agissant de la Bibliothèque numérique PSL, la différence d'appréciation tient peut-être au fait que les deux parties ne donnent pas le même sens à l'expression, susceptible il est vrai de désigner des objets divers, de « bibliothèque numérique ».

S'agissant de l'espace muséal, les rapporteurs confirment leur perplexité. Mais les deux parties sont d'accord pour s'en remettre aux conclusions d'une étude à conduire. Elle devra notamment tirer au clair ce que PSL entend par « espace muséal », l'expression semblant désigner tantôt un musée doté de collections permanentes, tantôt un lieu d'expositions temporaires, options dont les implications ne sont pas identiques.

PREMIÈRE PARTIE : **PSL ET SES BIBLIOTHÈQUES**

1. PSL : un PRES exceptionnel à plus d'un titre

Cette partie n'a pas pour objet de présenter PSL exhaustivement. Les éléments qui y figurent ont été retenus en tant qu'ils étaient utiles à une réflexion sur la documentation.

1.1. Historique et composantes

1.1.1. PSL aujourd'hui (mars 2012)

- **Seize membres**

PSL est un des sept Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) d'Île-de-France et un des deux, avec Sorbonne Universités, à être constitués sous la forme d'une **fondation de coopération scientifique**, au sens de l'article L. 344-1 du Code de la recherche³. Approuvés par décret du 8 juillet 2010⁴, ses statuts ont été modifiés au début de 2012⁵.

Les fondations de coopération scientifique sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les membres de PSL sont au nombre de seize :

- neuf membres fondateurs : le Collège de France ; l'École normale supérieure (ENS) ; l'École nationale supérieure de Chimie de Paris (ENSCP) ; l'École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI) ; l'Institut Curie⁶ ; l'Observatoire de Paris ; l'Université Paris-Dauphine ; le CNRS et l'INSERM⁷ ;
- sept membres associés :
 - quatre écoles relevant du ministère de la Culture et de la Communication : l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) et l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) ; le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) ;

³ En Île-de-France, sont par ailleurs des fondations de coopération scientifique, mais pas des PRES, le Campus Paris-Saclay et le Campus Condorcet.

⁴ *JORF* du 10.

⁵ Modifications approuvées par décret du 20 janvier 2012 (*JORF* du 21). Signature par les membres de PSL le 2 février. Les modifications ont porté notamment sur les points suivants : augmentation du nombre des membres ; objectifs de la fondation (introduction de la notion d'*université de recherche*) ; gouvernance et administration.

⁶ L'Institut Curie est né de la fusion en 1970 de l'Institut du radium (1909) et de la Fondation Curie (1920). Il comprend d'une part un Centre de recherche et d'autre part un ensemble hospitalier, composé de deux établissements à Paris/Orsay et de l'Hôpital René-Huguenin à Saint-Cloud. Les personnels de l'ensemble hospitalier sont propres à l'Institut, ceux du Centre de recherche dépendent du CNRS et de l'INSERM.

⁷ L'INSERM comprend 293 unités. Une quinzaine d'entre elles est dans PSL.

- l'Institut Louis-Bachelier⁸ ;
- la Fondation Pierre-Gilles de Gennes⁹ ;
- l'INRIA¹⁰.

La présence de certains de ces membres au sein de PSL consacre des liens entretenus avec d'autres membres dès avant la création du groupement (l'INRIA et l'ENS, l'Université Paris-Dauphine et l'Institut Louis Bachelier, l'Institut Curie et les écoles de chimie, etc.).

Dans la mesure où ils sont pluridisciplinaires, l'ENS, le Collège de France et le CNRS occupent une place centrale, ils constituent le noyau auprès duquel tous les autres membres viennent tout naturellement prendre place, ce qui n'empêche pas certains de ceux-ci d'entretenir des rapports directs entre eux.

Un éventuel passage des quatre écoles dépendant du MCC dans le collège des membres fondateurs est prévu par les statuts de la Fondation¹¹.

La présence des trois grands organismes nationaux de recherche précités au sein de PSL et la forme que revêt leur participation correspondent à leurs politiques générales respectives en la matière¹².

Le CNRS négocie avec les établissements d'enseignement supérieur en vue de mettre en place des conventions de site. Les négociations ont lieu dans le cadre des PRES, dont le CNRS est parfois (pas toujours) membre fondateur ou membre associé. Il s'attache à ce que la création d'instituts fédératifs vienne compléter cette politique de rationalisation sur des bases territoriales.

C'est dans le cadre général d'AVIESAN (Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé), dont la CPU est membre fondateur, que l'INSERM se concerta avec les établissements d'enseignement supérieur pour rechercher une convergence des priorités et des moyens. Moins engagé que le CNRS dans une logique de mutualisation sur des bases territoriales, il n'a pourtant pas d'opposition de principe à une participation aux PRES, qui fait l'objet d'un examen au cas par cas.

L'INRIA est attaché à une certaine souplesse, gage, à ses yeux, de réactivité et d'adaptabilité. Plutôt que de co-piloter des unités de recherche permanentes avec les établissements d'enseignement supérieur, il préfère s'associer à ces derniers au sein d'*équipes-projets*. Conformément à la même logique, s'il participe aux PRES, il estime que sa place est plutôt parmi les membres associés que parmi les membres fondateurs.

⁸ Créé en 2008 par l'Institut Europlace de Finance, fondation reconnue d'utilité publique, et la Fondation du risque, l'Institut Louis Bachelier est un centre de services et d'échanges qui a pour objet de soutenir et promouvoir internationalement la recherche et l'enseignement français en banque, finance et assurance.

⁹ Sur cette fondation, voir la page suivante.

¹⁰ Les huit équipes-projets présentes dans PSL représentent environ 4 % des équipes-projets de l'INRIA.

¹¹ Article 23 : « Dans un délai de six mois à compter de l'approbation des présents statuts, ceux-ci peuvent être modifiés de la façon suivante : la liste des membres fondateurs mentionnés à l'article 1 peut être complétée d'une personne morale, associant les établissements publics d'enseignement supérieur artistique visés au même article et ayant pour objectif de conduire une ou des activités mentionnées aux articles L.112-1 du code de la recherche et L.123-3 du code de l'éducation, qui peut à sa demande acquérir la qualité de membre fondateur. »

¹² Sur ces politiques, telle que synthétisées ci-dessous, notre source est le compte rendu d'une réunion qui s'est tenue le 18 octobre 2011 au MESR sur le thème « Stratégie territoriale des organismes de recherche dans le cadre de la contractualisation sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la vague B ».

Les membres associés ne contribuent pas à la dotation initiale de la Fondation, comme le font sept des neuf membres fondateurs (tous sauf le CNRS et l'INSERM) et l'État. Les représentants des membres associés ne sont pas membres du conseil d'administration ; mais ils assistent à ses séances, avec voix consultative.

Au sein de cet ensemble, la Fondation Pierre-Gilles de Gennes occupe une place singulière. En effet, il s'agit d'une sorte de préfiguration de PSL. Comme PSL, son statut est celui d'une fondation de coopération scientifique et cette fondation, créée en 2007, regroupe cinq des membres de PSL et rien qu'eux : l'ENS, l'Institut Curie, l'ESPCI, le CNRS et l'INSERM¹³. De plus, ses deux principales raisons d'être font partie des objectifs que PSL s'est fixés : dans le domaine qui est le sien (sciences du vivant), favoriser des recherches trans-établissements et transdisciplinaires et trouver des financements auprès du secteur privé. Dans ces conditions, à terme, la question de l'existence de la Fondation Pierre-Gilles de Gennes est posée¹⁴.

Dans le sens inverse, il est parfois envisagé, sinon prévu, que de nouveaux membres rejoignent PSL, plutôt à titre de membres associés dans la mesure où ils sont déjà engagés dans d'autres groupements. Sont cités : l'EHESS (membre du PRES héSam) ; l'École nationale supérieure des Mines et l'École nationale des Ponts et Chaussées (membres du PRES ParisTech) ; l'École d'économie de Paris, qui, comme la Fondation Pierre-Gilles de Gennes, est une fondation de coopération scientifique et un des sept RTA d'Île-de-France¹⁵.

▪ Des statuts divers

Les statuts administratifs respectifs des membres de PSL présentent une grande variété :

<i>Membres fondateurs</i>		
Collège de France	Grand établissement (EPSCP)	MESR
ENSCP	EPA	MESR
ENS	EPSCP	MESR
ESPCI	Régie autonome (autonomie financière et personnalité morale)	Ville de Paris
Institut Curie	Fondation privée reconnue d'utilité publique	
Observatoire de Paris	Grand établissement (EPSCP)	MESR
Université Paris-Dauphine	Grand établissement (EPSCP)	MESR
CNRS	EPST	MESR
INSERM	EPST	MESR MTES(*)

¹³ La Fondation Pierre-Gilles de Gennes est un des sept RTA (réseaux thématiques de recherche avancée) d'Île-de-France.

¹⁴ La Fondation s'est donnée pour objectif de prospecter les ETI (entreprises de taille intermédiaires), ceci notamment pour éviter une concurrence avec soit PSL soit tel ou tel des membres de ce dernier, qui ciblent les grandes entreprises.

¹⁵ L'ENS est au nombre des fondateurs de l'École d'économie de Paris et met à sa disposition des locaux sur le site Jourdan.

<i>Membres associés</i>		
ENSAD	Établissement public national à caractère administratif	MCC
ENSBA	Établissement public national à caractère administratif	MCC
CNSAD	Établissement public national à caractère administratif	MCC
CNSMDP	Établissement public national à caractère administratif	MCC
Institut Louis Bachelier	Association	MESR
Fondation Pierre-Gilles de Gennes	Fondation de coopération scientifique	
INRIA	EPST	MESR MEFI(**)

(*) ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

(**) ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

La singularité des statuts des quatre écoles d'art (EPA dépendant du MCC) et de l'Institut Louis Bachelier (association), par rapport à ceux qui ont cours dans l'enseignement supérieur, n'est pas étrangère à la présence de ceux-ci parmi les membres associés au lieu des membres fondateurs.

Mais aussi bien la diversité des statuts s'observe-t-elle dans le groupe des membres fondateurs : si la plupart sont des établissements placés sous la tutelle ou la co-tutelle du MESR, un autre est une fondation privée (Institut Curie) et un autre encore dépend de la Ville de Paris (ESPCI).

Si les quatre écoles relevant du MCC souhaitent saisir la possibilité qui leur est offerte de rejoindre le collège des fondateurs (voir plus haut), la condition est qu'elles se regroupent pour former une personne morale, par exemple un GIP.

- **Complémentaire à la Fondation : un établissement public de coopération scientifique (EPCS)**

Le statut de fondation de coopération scientifique ne permet pas de délivrer des diplômes. C'est pour y remédier qu'**il est prévu de créer, complémentairement, un établissement public de coopération scientifique** - statut qui est celui de six des sept autres PRES d'Île-de-France. Situation singulière, puisque PSL sera formé non pas d'un mais de deux PRES, d'une part la Fondation, comprenant tous les membres de PSL, et d'autre part l'EPCS, dont le rôle se limitera à la formation et dont certains membres, qui n'ont pas vocation à diplômer, seront absents, tels le Collège de France.

1.1.2. Historique : du Plan Campus à l'IDEX (2010-2011)

Lors de sa création, en 2010, PSL ne comprenait que cinq membres, tous *fondateurs* : le Collège de France, l'ENSCP, l'ENS, l'ESPCI et l'Observatoire de Paris. Ils se sont groupés en réponse au *Plan Campus*, au titre duquel ils ont obtenu 70 M€ en 2011.

Les onze autres établissements et organismes se sont associés à la Fondation en janvier 2011 pour présenter avec elle un projet d'IDEX présélectionné en mars. En mai, ils ont intégré la Fondation, celle-ci portant désormais le projet d'IDEX. L'IDEX de PSL est une des trois premières retenues deux mois plus tard (juillet 2011).

1.1.3. Caractéristiques : hétérogénéité et unité

Étendre le périmètre des disciplines, en rééquilibrant les parts respectives des grands domaines, sans diluer ce qui fait la cohérence du groupement, à savoir l'excellence : tel est l'objectif que s'étaient assignés les cinq premiers membres de PSL en envisageant d'en accueillir d'autres. Cet objectif a été atteint.

Les facteurs communs à ces cinq premiers membres, étaient :

- la proximité géographique (Quartier latin) ;
- à une exception près (ESPCI), l'appartenance au MESR ;
- l'absence de premier cycle ;
- s'agissant des recherches conduites, l'excellence ;
- la part prédominante des sciences dures ;
- des débouchés divers : le secteur public, mais aussi le secteur privé ; l'enseignement et la recherche, mais aussi l'administration, la gestion des entreprises, etc.

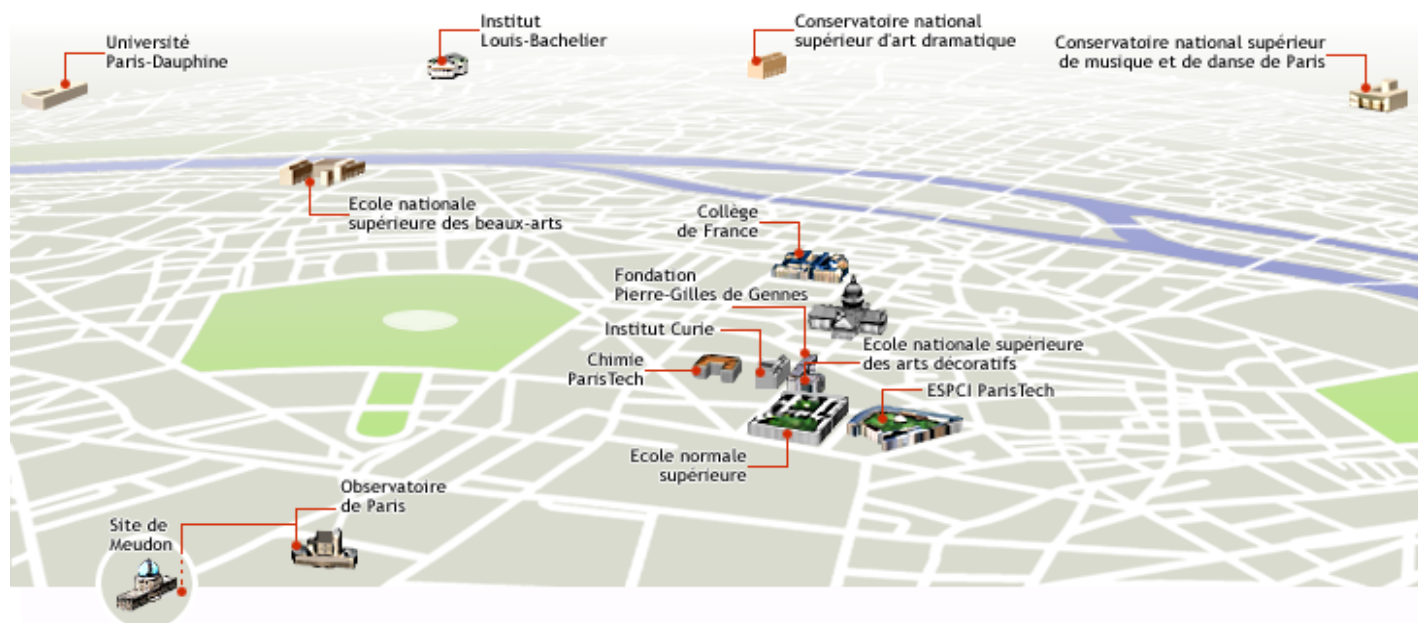
Après la multiplication par trois du nombre des membres, ces caractéristiques restent pour l'essentiel les mêmes. Toutefois cette multiplication, et le projet d'IDEX qui est allé de pair avec elle, les ont infléchies.

Si l'excellence reste de mise, les domaines dans lesquels elle s'exerce se sont diversifiés.

- **Une proximité géographique un peu moins marquée**

Comme le montre la carte ci-après, reprise du site de PSL, Paris, et non plus seulement le Quartier latin, est la localisation commune aux membres du groupement¹⁶.

¹⁶ On fait ici abstraction des trois EPST, présents sur tout le territoire national.



▪ Recherche et création – Recherche et premier cycle

- *La recherche scientifique de haut niveau, spécialement dans les sciences dures, reste la caractéristique dominante de PSL*

L'IDEX de PSL consiste à former une *Research University*, aujourd'hui sans équivalent en France. Les documents dans lesquels la Fondation se présente font état de 2 500 chercheurs et, sur les 14 000 étudiants, de 65 ou 70 % (selon les documents) en master et en doctorat. Les seuls doctorants représentent près de 13 % des étudiants (1 800)¹⁷.

Selon PSL, son *périmètre dit d'excellence* comprend près de 90 % du périmètre de la fondation. Les 10 % restant sont composés principalement d'une partie de Paris-Dauphine (dont 40 % seulement sont inclus dans le périmètre d'excellence), d'un laboratoire de l'ESPCI et de deux laboratoires de l'ENSCP.

L'importance de la recherche conduite au sein de PSL est attestée par le taux de « producteurs »¹⁸ dans les unités de recherche ; sa qualité, par le nombre des producteurs dans les unités notées A+ et A, largement supérieur aux moyennes nationales. Il est à signaler que 40 % de ces dernières appartiennent à l'ENS. Les établissements membres de PSL participent à onze laboratoires d'excellence (*Labex*) et à sept équipements d'excellence (*Equipex*).

Sur dix établissements franciliens apparaissant dans les cinq cents premiers mondiaux du classement de Shanghai (2010), trois sont membres de PSL :

¹⁷ En annonçant sa formation (dossier de presse du 16 avril 2010), PSL se comparait à Princeton (5 000 étudiants). Mais la Fondation ne réunissait alors que cinq établissements.

¹⁸ Ce terme qui appartient au vocabulaire de l'AERES ne désigne pas la totalité des enseignants-chercheurs et chercheurs mais ceux qui ont été identifiés comme tels (« producteurs », *ie* auteurs de publications) par cette agence dans les unités de recherche ayant fait l'objet d'une évaluation.

	Rang mondial	Rang européen
ENS	71 ^e	21 ^e
ESPCI	201-300 ^e	75-123 ^e
Paris-Dauphine	301-400 ^e	124-168 ^e

Seul membre de PSL dans ce cas, l'ENS fait également partie des sept établissements français apparaissant dans les quatre cents mondiaux classés par le *Times Higher Education*. À la cinquante-neuvième place, elle précède les six autres.

La qualité scientifique du PRES est notoire dans des disciplines telles que les mathématiques, les sciences de l'univers, la chimie, la physique, l'archéologie et la gestion. Les mathématiques (Paris-Dauphine, ENS) et la physique (ENS) sont au premier rang des disciplines qui assurent une place dans le classement de Shanghai aux établissements concernés de PSL.

➤ *Deux élargissements apparemment infidèles et en réalité fidèles à l'identité de PSL*

Là où, quant aux disciplines représentées au sein de PSL, on aurait pu attendre un rééquilibrage en faveur des sciences humaines et sociales, c'est à la création artistique que la Fondation a choisi de réserver une place, et une place importante, en s'ouvrant à quatre écoles d'art.

La surprise s'atténue si l'on sait que l'ENSAD, qui possède un laboratoire de recherches dans lequel maintes disciplines sont représentées, entretenait d'ores et déjà des relations, à travers lui, avec plusieurs membres de PSL, qu'il s'agisse de l'ENS (théâtre) ou de l'ESPCI (thématique lumière-matière-couleur). Invitée par PSL à rejoindre la Fondation, l'ENSAD est à l'origine de la venue des trois autres écoles d'art¹⁹.

Entre l'activité de ces quatre établissements et celle des autres membres de PSL, c'est-à-dire essentiellement la recherche scientifique, le projet SACRe (Science Art Création Recherche), veut renforcer le lien. Il s'agit de développer un nouveau domaine de recherche, sanctionné par un doctorat, en explorant les interfaces entre les différents arts, ainsi qu'entre les arts et la science (les sciences dures aussi bien que les sciences humaines et sociales). Pratique artistique et réflexion théorique seront articulées. Outre les quatre écoles d'art, le membre de PSL le plus concerné est l'ENS. Mais d'autres membres apporteront leur contribution au projet - en particulier le Collège de France, dont une des chaires est consacrée à la création artistique.

Un élargissement d'un autre type est en voie d'être opéré. Les deux premières années du premier cycle sont absentes de l'offre de formation des établissements membres de PSL à l'exception de Paris-Dauphine. Or, l>IDEX inclut la **mise en place d'un premier cycle complet**. L'objectif est de commencer par les mathématiques, l'informatique et les sciences sociales (septembre 2012).

¹⁹ Exception faite de l'ENS et de l'ESPCI, c'est, au cours de nos visites, à l'Observatoire que la présence des quatre écoles d'art a fait l'objet des commentaires les plus positifs, des souhaits de collaboration les plus marqués.

Par rapport au principal facteur commun qui a déterminé le regroupement des membres de PSL, à savoir la recherche de haut niveau, il y a là un volet lui aussi inattendu – mais qui n’en portera pas moins la marque spécifique de PSL, puisque, d’une part, la plupart des étudiants concernés auront fait l’objet d’une sélection préalable, et que, d’autre part, il est prévu que les formations proposées comportent une initiation à la recherche.

Certaines des caractéristiques précitées suffiraient à elles seules à faire de PSL un PRES singulier. C’est a fortiori le cas du cumul de ces caractéristiques.

1.2. Les fonctions (PRES, Plan Campus, IDEX)

Sur un plan théorique, l’action de la Fondation pourrait ne pas se limiter à la mise en œuvre de la part du Plan Campus qui lui revient et de l’IDEX.

Dans la pratique, tel est présentement le cas. PSL a été créé pour bénéficier du Plan Campus, puis s’est élargi pour présenter l’IDEX. Aujourd’hui, **mise en œuvre du Plan Campus et de l’IDEX et activité de PSL se superposent.**

S’agissant du Plan Campus, le budget obtenu à ce titre par PSL est destiné, d’une part, à l’Institut des civilisations du Collège de France²⁰ (restructuration de locaux sur le site Cardinal-Lemoine), et d’autre part, à l’Institut de l’environnement qui, dans un bâtiment à construire sur le site Jourdan de l’ENS, regroupera toutes les équipes travaillant dans ce domaine au sein de PSL.

Quant à l’IDEX, de la présentation complète qui figure en annexe (*Annexe 4*), on donnera ici les extraits suivants :

L’ambition du projet PSL est de créer une université de recherche au cœur de Paris autour de quatre objectifs : développer les synergies entre établissements, convertir les atouts français en matière d’éducation et de recherche en force d’innovation, promouvoir la formation par la recherche à tous les niveaux, et renforcer les interactions entre la recherche académique et les besoins socio-économiques afin de faire de PSL un moteur de croissance économique et d’innovation sociale.

RECHERCHE : des forces de recherche d’excellence dans de nombreuses disciplines

La recherche de PSL reposera sur 3 piliers :

- **la mise en place de projets structurants thématiques** autour des laboratoires et équipements d’excellence lauréats des investissements d’avenir ;
- **le lancement de 3 programmes interdisciplinaires** : énergie, environnement, univers ; interface sciences dures / sciences du vivant ; plate-forme humanités et sciences ;
- **la dissémination de la connaissance** pour favoriser le transfert de technologie, le développement à l’international et le partage de savoirs et de connaissances, pour soutenir la promotion de bonnes pratiques entre les établissements de PSL.

FORMATION : collège et facultés au cœur d’une organisation nouvelle

²⁰ Regroupement de plusieurs chaires, bibliothèques spécialisées, laboratoires, services.

PSL entend profiter de l'expérience et de l'excellence de ses membres pour proposer une offre de formation particulièrement originale.

Une des actions les plus remarquables consistera en la création d'une **licence pluridisciplinaire PSL**, qui offrira à des étudiants très brillants pour lesquels le modèle des classes préparatoires n'est pas toujours adapté une alternative d'excellence : une première année largement pluridisciplinaire, puis une spécialisation progressive en deuxième et troisième année, au cours de laquelle les étudiants bénéficieront d'une **initiation à la recherche**. De **nombreuses passerelles** à chacun des niveaux donneront à ce cursus une attractivité particulièrement forte.

PSL proposera également une offre cohérente de masters « PSL » dans des domaines variés, le plus souvent adossés à des laboratoires d'excellence afin de mettre en contact les étudiants avec les derniers développements de la recherche en leur domaine.

Au final, chaque étudiant pourra accomplir un **parcours personnalisé** entre les classes préparatoires, le premier cycle PSL, les différents masters proposés et l'école doctorale de PSL.

1.3. Une logique porteuse d'un degré d'intégration accru

La plupart des PRES sont des établissements publics de coopération scientifique (EPCS). C'est en toute connaissance de cause que PSL a préféré prendre la forme d'une fondation. En effet, plus que celui d'EPCS, ce statut de fondation préserve l'autonomie de ses membres.

Les membres de PSL sont d'autant plus attachés à cette autonomie qu'ils bénéficient individuellement d'une haute réputation. Il s'agissait de plus de tenir compte du fait que tous ont des liens, nombreux et parfois étroits, avec d'autres établissements ou groupements ayant pour mission l'enseignement et/ou la recherche, et pourraient en nouer d'autres opportunément.

Voici, en se limitant à la France et en mettant l'accent sur le secteur public, quelques exemples de ces partenariats de membres de PSL avec des établissements ou groupements extérieurs à celui-ci :

- les deux écoles de chimie font partie du PRES ParisTech ;
- l'ENS est membre du RTA École d'économie de Paris, avec des établissements membres du PRES héSam (Paris 1 et EHESS) et un établissement membre de ParisTech (École nationale des Ponts et Chaussées) ;
- l'ENS et le Collège de France sont membres du RTA Fondation Sciences mathématiques de Paris ;
- l'Institut Louis Bachelier émane de deux fondations extérieures à PSL, l'Institut europlace de finance et la Fondation du risque - laquelle a été créée par quatre institutions, dont une est d'ailleurs membre de PSL (Paris-Dauphine) ;
- l'Institut Curie fait partie d'AVIESAN (Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé), où elle côtoie les trois EPST, ainsi que de la Fédération des centres de lutte contre le cancer ; elle entretient des relations avec un grand nombre d'établissements et d'organismes ou de groupes d'établissements et d'organismes concernés par son champ d'activité (Institut national du cancer, Universités Paris 5, 6, 7 et 11, etc.) ;

- plusieurs membres de PSL ont des unités de recherche communes avec des universités qui ne font pas partie de la Fondation, comme Paris 1 et Paris 6, en particulier l'ENS et l'Observatoire ;
- pour chacun des programmes développés au sein de son laboratoire de recherche, l'ENSAD a noué des partenariats avec des universités (Paris 8, Paris 1), des grandes écoles (École des Mines, ENS) et des laboratoires de recherche (LIRIS-Lyon, IETR-Rennes, LIMSI-Orsay, LPS-Orsay) dont seule une petite minorité est membre de PSL ;
- le CNSAD a noué des partenariats avec Paris 8 et Paris 10, la FEMIS, le Centre national des arts du cirque, etc.

L'addition à cette liste des partenaires étrangers et des partenaires privés nécessiterait plusieurs pages.

Il « *ne sera pas porté atteinte à l'autonomie de ses membres* », précisent donc sans ambiguïté les statuts de la Fondation. Chacun d'eux « *continuera de gérer ses actions spécifiques avec ses moyens propres* ».

Pour autant, les membres de PSL se préparent à avancer sur la voie de la mutualisation de certaines fonctions (voir infra **1.4.2**).

S'agissant des contrats quinquennaux passés par les établissements d'enseignement supérieur dépendant du MESR avec l'État, les membres de PSL concernés s'accordent aujourd'hui à récuser l'hypothèse qu'un contrat PSL unique se substitue purement et simplement à leurs contrats respectifs. L'introduction, dans ces derniers, d'une partie PSL, n'en est pas moins considérée comme souhaitable. Mais certains de nos interlocuteurs ont même évoqué une formule qui, proche de la précédente, présenterait toutefois un degré sensiblement supérieur d'intégration, une sorte de formule intermédiaire entre un contrat unique et des contrats particuliers – à savoir, un contrat unique qui, à côté d'une partie commune à tous les établissements, comporterait des parties propres à chacun d'eux et qui serait signé, comme tel, par tous.

Dès lors se comprend mieux que tandis que PSL, dans sa philosophie et en l'état, ressemble plutôt à une confédération, le terme qu'il emploie à propos de lui-même est celui de *fédération*. Confédération aujourd'hui, PSL sera peut-être, demain, une fédération, à tout le moins pour une part de ses activités.

Au rebours de la situation actuelle, on pourrait alors voir l'EPCS PSL, sinon se substituer à la Fondation PSL, à tout le moins jouer un rôle plus important qu'elle.

1.4. L'organisation

1.4.1. L'organisation jusqu'à l'approbation de la modification des statuts (20 janvier 2012)

La Fondation est administrée par un conseil d'administration (CA). Le président du CA, président de la Fondation, « *est dédié à plein temps à [celle-ci] et ne peut notamment cumuler la fonction de président de la fondation avec des fonctions de direction dans une institution membre de PSL* » (Statuts, article 11).

Présidé par le président du CA, un comité de pilotage est composé des chefs d'établissements des membres fondateurs. « *Il conçoit la stratégie de la Fondation et fait préparer et instruire les délibérations soumises au CA, dont le président établit l'ordre du jour* » (Statuts, article 7).

Le CA désigne un conseil d'orientation scientifique, pédagogique et de valorisation.

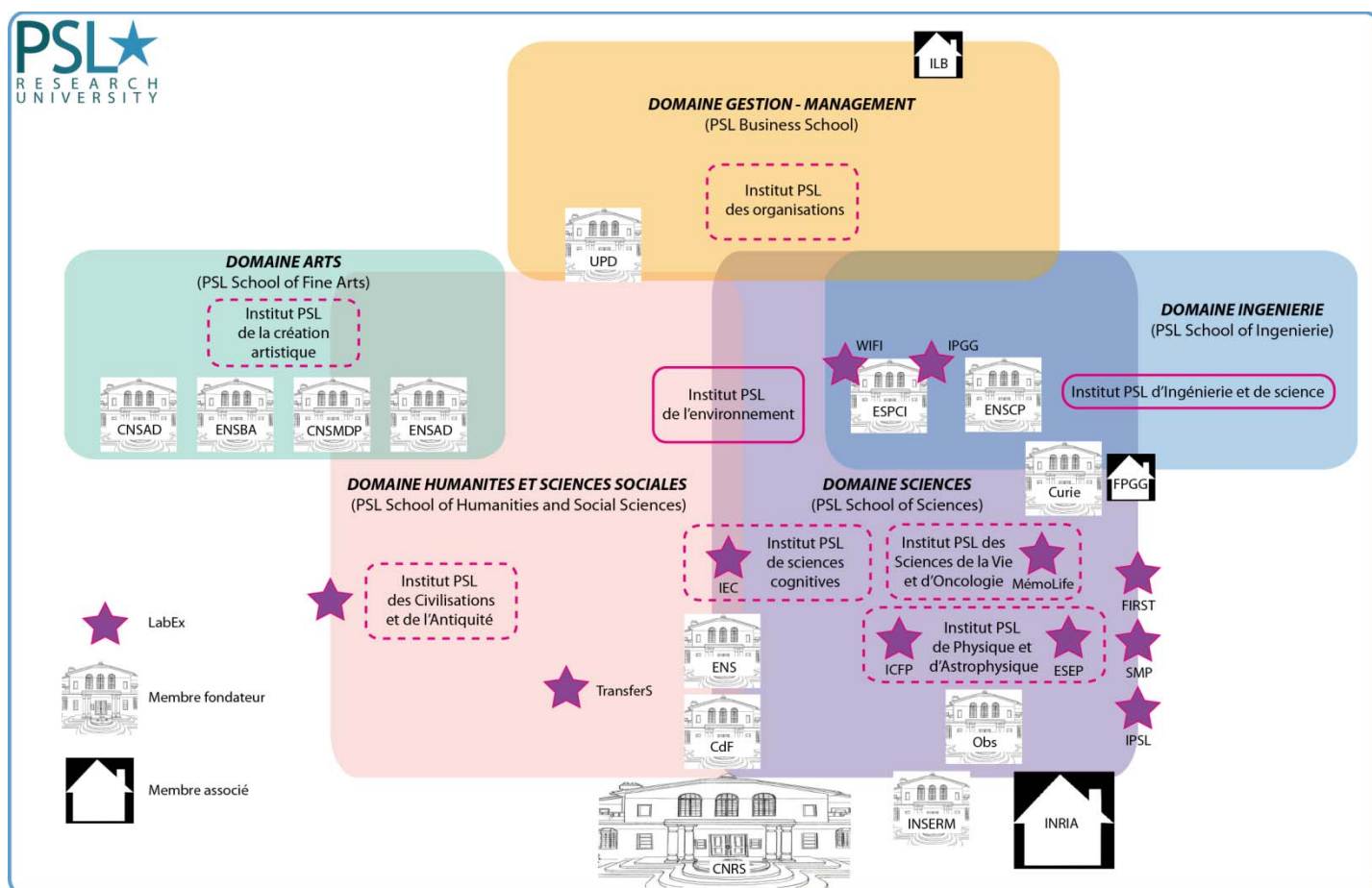
Nommé par le président du CA, un délégué général « *dirige l'activité courante de la Fondation et en assure le fonctionnement* » (Statuts, article 10).

1.4.2. L'organisation selon les statuts modifiés

Un document de travail récent présente l'organisation visée selon trois plans.

- **Structuration horizontale**

Cette organisation vise à identifier des sous-ensembles homogènes d'un point de vue disciplinaire. Ils sont au nombre de cinq.



Sept instituts thématiques réuniront les équipes concernées, respectivement consacrés à :

- l'ingénierie (ENSPC ; ESPCI) ;
- les sciences de la vie et l'oncologie (Institut Curie ; ENS ; Collège de France ; ESPCI) ;

- l'environnement (Collège de France ; ENS ; ENSCP ; ESPCI ; Paris-Dauphine ; Observatoire) ;
 - les sciences cognitives (ENS, Collège de France, ESPCI) ;
 - les civilisations et Antiquités (Collège de France ; ENS) ;
 - la création artistique (ENSAD ; ENSBA ; CNSMDP ; CNSAD) ;
 - les organisations (Paris-Dauphine ; ILB ; autres).
- **Intégration verticale**

Selon les statuts modifiés :

- au conseil d'administration et au comité de pilotage viennent s'ajouter, d'une part, une *assemblée académique* consultative, composée de personnels des établissements, et, d'autre part, un *conseil de la recherche* et un *conseil de la formation* ; ces deux conseils dont les membres sont nommés par le CA se substituent au conseil d'orientation scientifique, pédagogique et de valorisation ;
- un *vice-président*, personnel enseignant ou chercheur, désigné par le CA sur proposition du président, « *supervise les activités de la fondation dans les domaines de la recherche, de la formation et de la valorisation* »²¹.

S'agissant de l'administration, l'emploi de délégué général disparaît de la version modifiée des statuts et liberté est laissée à la Fondation de créer les services nécessaires.

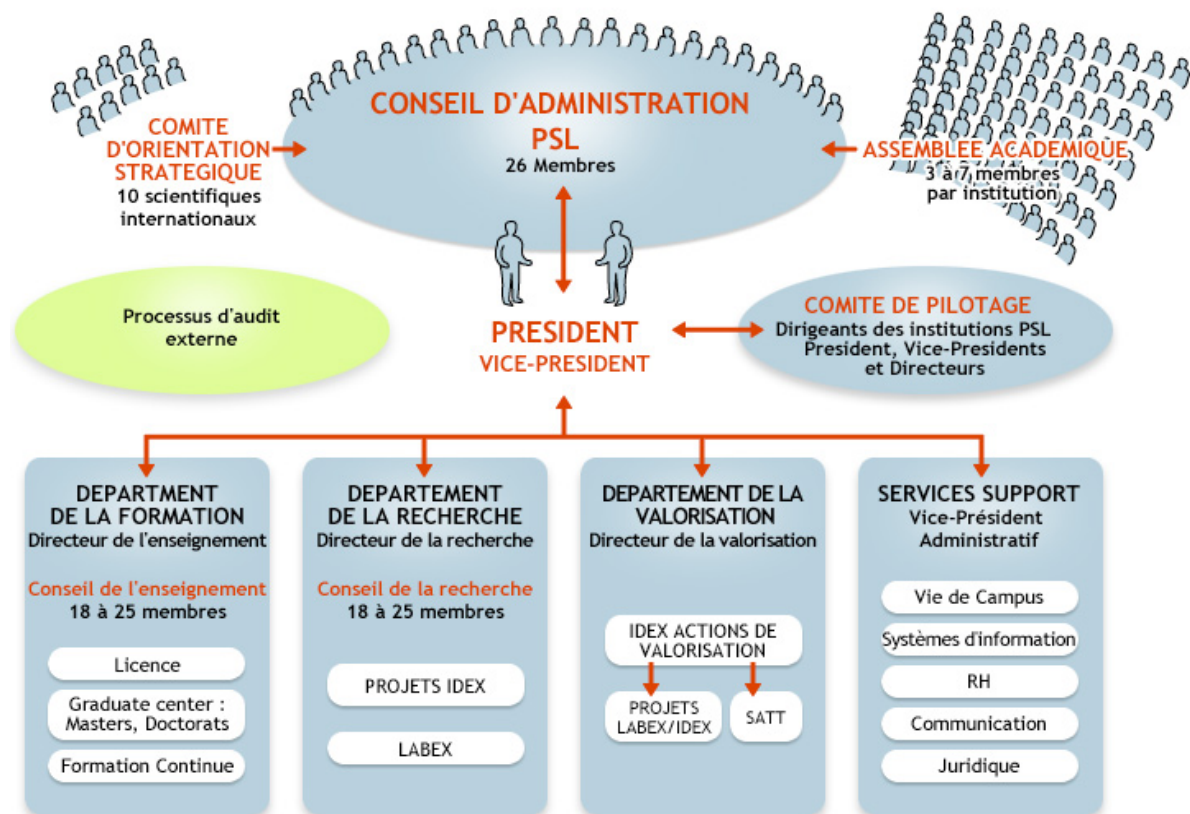
Pour coiffer ceux-ci, la Fondation fait état d'un « vice-président administratif » qui n'est pas mentionné dans les statuts²². Trois directions seront créées, respectivement pour la formation, pour la recherche et pour la valorisation. Des documents rédigés dans le cadre de la candidature IDEX²³ mentionnait, à côté des trois directions précitées, une *direction générale des services* en charge des *services communs*. C'est bien à ce DGS qu'est substitué le « vice-président administratif ».

²¹ Il s'agit de M. Elyès Jouini, vice-président recherche de l'Université Paris-Dauphine.

²² Il s'agit de M. Brice Lanaud, précédemment sous-directeur de l'allocation des moyens et des affaires immobilières à la DGSIP du MESR.

²³ Document de sélection IDEX : résumé opérationnel, 19 mai 2011 ; dossier de presse, 6 juillet 2011.

Organigramme cible²⁴



▪ Intégration fonctionnelle

Il s'agit ici de mutualiser certains moyens.

Au titre des opérations appelant cette mutualisation, sont cités : la valorisation ; la politique documentaire ; la diffusion des savoirs ; le *graduate center* ; la politique du logement en faveur des étudiants et enseignants ; l'organisation des jurys.

Distinguées pour les besoins de l'exercice, intégration verticale et intégration fonctionnelle sont en fait étroitement liées. En effet, c'est bien de la délégation de certaines fonctions à PSL (intégration fonctionnelle) que découle nécessairement l'organisation administrative (intégration verticale).

Un site Internet PSL a d'ores et déjà été mis en ligne²⁵.

1.5. Les moyens

Sur les 70 M€ obtenus au titre du Plan campus, 75 % sont destinés à l'Institut des civilisations du Collège de France, et 25 % à l'Institut de l'environnement du boulevard Jourdan.

²⁴ Source : le site de PSL, consulté le 8 février 2012.

²⁵ <http://www.parissciencesetlettres.org/>

La dotation en capital obtenue par PSL au titre de l'IDEX se monte également à 70 M€. Ceux-ci valent à PSL, pour fonctionner, des intérêts qui représentent 26 M€ par an. Sur ces 26 M€, 7 sont destinés aux LABEX.

2. Les bibliothèques de PSL : disparité et complémentarité

Un portrait complet, à jour et normalisé de toutes les bibliothèques de PSL reste à dresser. Des informations recueillies par le groupe de projet Liberlabo, se dégagent néanmoins d'ores et déjà divers points.

Le premier est attendu et classique : les conditions d'accès aux ressources documentaires sont plus ou moins favorables selon les bibliothèques, qu'il s'agisse des conditions de consultation et d'emprunt et des plages d'ouverture, ou du taux de signalement, sur place ou à distance, des collections, sans oublier la proportion des documents en libre accès.

Apparaissent comme un peu plus singuliers, certains des points suivants.

2.1. À la fois moins et plus de bibliothèques que de membres de PSL

Les membres de PSL sont au nombre de seize. Mais ni la Fondation Pierre-Gilles de Gennes ni l'Institut Louis Bachelier n'ont de bibliothèque²⁶. Exception faite du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, les membres de PSL possédant une bibliothèque sont donc au nombre de onze.

Encore l'un d'eux présente-t-il, de ce point de vue, un profil singulier. Il s'agit de l'Institut Curie. Celui-ci possédait une bibliothèque sur son site parisien et une autre à Orsay. Or, elles ont été supprimées il y a quelques années. En effet, on n'y trouvait que des revues imprimées désormais disponibles en ligne. Les abonnements correspondants ont donc été abandonnés pour des abonnements en ligne. Reste, au Musée Curie, coexistant avec les très riches archives, une bibliothèque à vocation historique, qui compte environ 3 500 volumes de la fin du XIX^e siècle à nos jours²⁷.

Onze membres de PSL possédant une bibliothèque, donc. D'où il ne s'ensuit pas que le nombre de leurs bibliothèques se limite à onze. En effet, **à côté de « la » Bibliothèque, à savoir une bibliothèque centrale ou générale, parfois d'ailleurs répartie en plusieurs bâtiments voire sur plusieurs sites, d'autres bibliothèques sont susceptibles d'exister**, dépendant de l'établissement exclusivement (bibliothèques de départements) ou partiellement (bibliothèques d'unités mixtes) ou pas du tout (bibliothèques de laboratoires présents dans

²⁶ Ni n'ont de vocation à en avoir une. Les chercheurs que l'Institut Louis Bachelier met en relation disposent des ressources documentaires des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche dont ils dépendent.

²⁷ Cette bibliothèque est constituée de l'ensemble des ouvrages publiés sur les thèmes représentés dans les archives : productions scientifiques de l'Institut du radium, ouvrages sur l'Institut Curie, les familles Curie et Joliot-Curie, la radioactivité, la radiothérapie, etc. Les accroissements (180 ouvrages en 2011) sont essentiellement dus à des dons.

l'établissement mais ne relevant que d'un des grands organismes nationaux de recherche). C'est notamment le cas dans les établissements suivants²⁸ :

	Bibliothèques autres que la Bibliothèque centrale
ENS	10
Collège de France	12
ESPCI	« <i>Quelques bibliothèques de laboratoire</i> »
ENSCP	« <i>Plusieurs petites bibliothèques (aucunement en lien avec la bibliothèque de l'école) au sein des laboratoires et des départements d'enseignement</i> »
Observatoire	Bibliothèque de l'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

La connaissance que la Bibliothèque centrale a de ces bibliothèques diverses (bibliothèques de départements, d'unités de recherche, de laboratoires), leur degré de collaboration varient selon les cas.

Tableau : Les bibliothèques de PSL décrites par elles-mêmes avec le concours du groupe de projet Liberlabo :

NB : s'agissant du Collège de France, manquent les bibliothèques suivantes : égyptologie ; études chinoises ; études indiennes ; études tibétaines.

Collège de France 11 pl. Marcelin Berthelot (5 ^e)	Bibliothèque générale	120 000 vol.
	Service des archives	- 350 ml - audio : env. 1 000 pièces - icono : env. 10 000 pièces
Collège de France 52 rue du Cardinal Lemoine (5 ^e)	Bibliothèque Claude Lévi-Strauss (Laboratoire d'anthropologie sociale)	30 000 ouvrages 400 collections de périodiques 21 500 tirés à part 20 fonds d'archives d'ethnologues
	Bibliothèque des études arabes, turques et islamiques	- 41 000 titres - 6 000 tirés à part - 400 titres de périodiques Libre accès : 100 %
	Institut du Proche-Orient ancien (assyriologie, christianismes orientaux, études ouest-sémitiques)	Monographies : 32 000 Périodiques : 462
	Bibliothèque de l'Institut des hautes études japonaises	40 000 livres Libre accès : 1 % (usuels)
	Institut d'études coréennes	30 000 vol.
	Bibliothèque byzantine	40 000 vol. 380 titres de périodiques
ENS 29 et 45, rue d'Ulm (5 ^e)	11 bibliothèques : <i>1 bibliothèque service commun</i> (Ulm-Jourdan Lettres & SHS) ; <i>6 bibliothèques de département ou de laboratoire</i> : Chimie ; Mathématique et informatique ; Montrouge-Agrégation de	

²⁸ Fait rare dans les universités, il n'existe pas à l'Université Paris-Dauphine de bibliothèques autres que la bibliothèque d'étude et la bibliothèque de recherche qui composent le SCD.

48, Bd Jourdan (14°) 24, rue Lhomond (5°) 1, rue Maurice Arnoux, Montrouge (92)	sciences physiques ; bibliothèque générale du département de physique ; Physique théorique ; Géosciences [géologie-météorologie] 2 bibliothèques d'UMR (Archéologie ; Archives Husserl) 1 centre documentaire d'USR (CAPHÉS = Centre d'archives en Philosophie, Histoire et Edition des sciences) 1 bibliothèque d'UMS ENS – CNRS (UMS 3332 RISC, Relais d'information sur les sciences de la cognition)	940 000 doc. (dont 800 000 vol.)
Observatoire de Paris 77 avenue Denfert-Rochereau (14°) Pl. Jules Janssen, Meudon (92)	1 SCD composé de 2 bibliothèques : - Site de Paris - Site de Meudon	60 000 monographies et thèses 1 500 e-books 800 titres de périodiques courants (dont 540 en ligne) 330 ml d'archives 1 500 documents iconographiques 30 000 photographies 900 instruments
ESPCI 10 rue Vauquelin (5°)	1 Bibliothèque 1 Centre de ressources historiques (archives et patrimoine)	30 000 vol. 10 000 revues électroniques
ENSCP 11 rue Pierre et Marie Curie (5°)	1 Bibliothèque	2 000 vol., 300 périodiques papier 2 600 périodiques électroniques
Université Paris-Dauphine Place du Maréchal de Lattre de Tassigny (16°)	1 SCD composé de 2 bibliothèques : - 1 bibliothèque d'étude - 1 bibliothèque de recherche	160 000 vol. Libre accès : 50 %
ENSBA 14 rue Bonaparte (6°)	Service des collections Collections patrimoniales (livres anciens, manuscrits, dessins, estampes, photographies, peintures et sculptures) Rattaché au département du développement scientifique et culturel Médiathèque Fonds documentaire multi-supports couvrant principalement la création artistique de 1960 à nos jours. Rattachée à la direction des études	100 000 doc. 450 000 œuvres 49 000 ouvrages près de 300 titres de périodiques 5 600 doc. audiovisuels (CD, CD-R, DVD, VHS, U-matic, K7audio), 5 200 images
ENSAD 31 rue d'Ulm (5°)	1 Bibliothèque 1 Matériauthèque	15 800 vol. 1 250 doc. audiovisuels (DVD, etc.). Photothèque de 10 272 images (travaux des élèves et manifestations organisées par l'école). 4 600 échantillons
CNSMDP 209 avenue Jean-Jaurès (19°)	Médiathèque Hector Berlioz : - 1 médiathèque (livres+CD+partitions+partitions et manuscrits anciens) - 1 phonothèque (studios d'écoute) - la bibliothèque Kantušer (bibliothèque internationale de musique)	230 000 doc. dont : 134 000 partitions 27 800 livres 32 900 CD 13 500 disques vinyles 2 600 DVD et VHS

	contemporaine)	
CNSAD 2 ^{bis} rue du Conservatoire (9 ^e)	1 Bibliothèque	28 360 livres 1 060 DVD et 360 VHS
Institut Curie Ressources documentaires : 70, rue Mouffetard (5 ^e) Musée : 1 rue Pierre et Marie Curie (5 ^e)	Au Musée : - Archives - Bibliothèque d'étude - Photothèque	Archives : 9 000 notices (la totalité du fonds n'étant pas identifiée) Bibliothèque d'étude : 3 500 vol. Photothèque : 5 000 photos

2.2. Une certaine difficulté à appréhender l'objet « bibliothèque »

Le rôle des bibliothèques fait l'objet au sein des établissements de PSL d'interrogations de divers types, dues notamment à la place croissante prise dans la recherche par la documentation électronique au regard de la documentation sur papier et à la définition donnée du *patrimoine*.

2.2.1. *De la documentation sans bibliothèques*

On l'a vu : l'Institut Curie a supprimé ses bibliothèques, à l'exception de celle du musée, au profit de la seule documentation en ligne.

L'ENSCP, elle aussi, s'interroge sur l'opportunité de maintenir sa bibliothèque compte tenu de la place prise par la documentation en ligne. À ce jour, la question n'est pas tranchée, la balance penchant pour le maintien en raison du fait qu'une partie de la documentation utile reste imprimée (monographies) ainsi que de l'existence d'un petit fonds d'archives.

2.2.2. *Bibliothèques, service d'archives, musées : des frontières habituelles qui n'ont souvent pas cours dans les établissements membres de PSL*

Au sein de PSL, des bibliothèques sont responsables de fonds et collections qui relèvent traditionnellement d'un service d'archives et/ou d'un musée. Ainsi, à l'Observatoire, la directrice de la Bibliothèque est-elle en charge de l'ensemble (Bibliothèque, archives, collections muséales).

À l'inverse, des documents patrimoniaux, relevant traditionnellement des bibliothèques, sont parfois confiés à des services spécifiques coexistant avec la bibliothèque de l'établissement. Ainsi, à l'ENSBA, toutes les collections considérées comme patrimoniales, y compris les livres imprimés et les manuscrits, dépendent-elles d'un *service des collections*, une « médiathèque » rattachée pour sa part à la Direction des études faisant parallèlement office de bibliothèque.

Ce qui fonde la réunion ou la séparation entre le patrimoine et le reste, c'est notamment l'idée que les établissements se font du patrimoine, une représentation plus ou moins implicite de ce qui est immédiatement utile et de ce qui l'est moins, de ce qui est précieux et de ce qui ne l'est pas.

Pour d'autres raisons, des documents ayant acquis une valeur patrimoniale peuvent se trouver sous la responsabilité de services qui ne sont ni des bibliothèques, ni des musées, ni des services d'archives – par exemple, des services audiovisuels. Ces documents n'en font pas moins partie des collections à prendre en compte dans la politique qui fait l'objet de ce rapport.

2.2.3. À quoi les bibliothèques servent-elles ?

La place assignée à la bibliothèque dans les organigrammes des membres de PSL, la forme administrative que prend le service bibliothèque (SCD, direction, service) témoignent parfois d'un certain embarras quant à sa fonction et par conséquent quant à son identité, ou à tout le moins à la part majeure de cette fonction et de cette identité.

Tantôt, la bibliothèque se trouve dans le même ensemble que les services communs, voire que les services administratifs. Tantôt, elle relève de la direction en charge de la pédagogie. Tantôt, de la direction en charge de la recherche. Parfois, enfin, elle occupe une place entièrement à part.

Qu'on l'approuve ou non, cette dernière option a le mérite de rendre sensible que la bibliothèque, qui est un service commun, est un service commun d'un type particulier : un service support mais pas seulement un service support ; un service qui participe de l'enseignement *et* de la recherche et non pas seulement de l'un d'eux.

2.3. Des différences quantitatives et qualitatives parfois considérables

2.3.1. Écarts quantitatifs et qualitatifs

La différence entre la taille des différentes bibliothèques est parfois considérable.

Allant de pair avec cette différence de taille : des moyens très inégaux, notamment en personnels. Cette observation quantitative demanderait à être complétée par un état de la *qualification* des personnels (part des personnels de bibliothèques de catégorie A et B, formation continue, etc.).

Il s'ensuit que les forces pouvant être mises au service de PSL, les attentes, aussi, relativement à l'aide susceptible d'être apportée par celui-ci varient selon les bibliothèques du groupement.

2.3.2. Trois cas préoccupants

Au cours des visites, **trois bibliothèques sont apparues comme ne présentant pas, d'une manière générale, le niveau minimal requis : celle de l'ENSCP (absence de personnel professionnel et permanent, absence de SIGB, etc.)²⁹ et, dans une moindre mesure, celles**

²⁹ En réponse à cette observation, l'ENSCP apporte les précisions suivantes : « Cette situation est en mesure/en train de changer : cette bibliothèque associée à l'UMPC, fait déjà partie du réseau SUDOC et est en mesure d'avoir rapidement un SIGB ; une personne qualifiée a été embauchée en CDD pour s'occuper de la

du Musée Curie (locaux) et du CNSAD (locaux, catalogue consultable uniquement sur place).

2.4. Des offres documentaires plus complémentaires que redondantes

Une cartographie complète et précise des ressources documentaires de PSL reste à établir.

En attendant, de premières approches sont possibles. La plus grossière est celle-ci :

- sciences dures, quatre bibliothèques (Observatoire, Institut Curie, ENSCP, ESPCI) ;
- création artistique, quatre bibliothèques (les quatre écoles d'art) ;
- champ disciplinaire multiple, incluant les sciences dures et les sciences « molles », deux bibliothèques (l'ensemble des bibliothèques de l'ENS et l'ensemble des bibliothèques du Collège de France) ;
- champ disciplinaire limité mais tenant à la fois aux sciences dures et aux sciences humaines et sociales, une bibliothèque (Paris-Dauphine)³⁰.

En commençant à recourir au zoom, on peut utiliser la liste des grands champs disciplinaires de PSL telle qu'elle apparaît à travers la liste des *instituts fédératifs* projetés :

- l'ingénierie (ENSPC ; ESPCI) ;
- les sciences de la vie et l'oncologie (Institut Curie ; ENS ; Collège de France ; ESPCI) ;
- l'environnement (Collège de France ; ENS ; ENSCP ; ESPCI ; Paris-Dauphine ; Observatoire) ;
- les sciences cognitives (ENS, Collège de France, ESPCI) ;
- les civilisations et Antiquités (Collège de France ; ENS) ;
- la création artistique (ENSAD ; ENSBA ; CNSMDP ; CNSAD) ;
- les organisations (Paris-Dauphine ; Institut Louis Bachelier ; autres).

Certains des rapprochements ci-dessus mettent sur la piste de redondances documentaires possibles et même probables (les deux écoles de chimie ; dans une moindre mesure, le Collège de France et l'ENS). D'autres, au contraire, sont trompeurs : les fonds des deux conservatoires n'ont sans doute que peu de rapport avec ceux des deux autres écoles d'art, et même entre eux.

Au total et sous réserve de vérification, les redondances apparaissent comme minoritaires voire marginales³¹.

bibliothèque à partir d'avril 2012 ; un traitement des collections a été engagé, il prend en compte l'offre documentaire nationale ; l'école possède un portail HAL. »

³⁰ Les champs disciplinaires couverts par l'Université Paris-Dauphine sont répartis par elle-même en deux grands domaines : économie/gestion/sciences des organisations, et mathématiques/informatique/science de la décision. Toutefois, conformément à l'interdisciplinarité qui préside au projet pédagogique et scientifique de cette université, les champs évoqués dialoguent avec d'autres (droit, science politique, sciences sociales, etc.) ; l'offre documentaire de la bibliothèque reflète cette préoccupation, sans que le spectre soit aussi large que pour les deux précédentes.

³¹ C'est ce que donne aussi à penser un tableau, établi par le groupe de projet Liberlabo, des ressources numériques. Toutefois, il semble avoir été établi avant l'élargissement de PSL et n'inclure par conséquent que les bibliothèques des cinq membres originels. Aussi ne saurait-il être considéré comme probant.

3. La documentation dans les réflexions et projets généraux de PSL

Un des deux projets pour lesquels PSL a obtenu un budget au titre du plan Campus a des implications documentaires (Institut des civilisations), et la question devra à tout le moins être posée pour l'autre (Institut de l'environnement).

Exception faite du CNRS via l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT), l'Institut des civilisations du Collège de France ne concerne que ce dernier au sein de PSL. En l'occurrence, la Fondation a essentiellement été le véhicule d'un financement ciblé vers le Collège. Il est donc clair que cette opération se situe hors du périmètre de la mission de l'IGB.

C'est un peu moins clair dans le cas de l'Institut de l'environnement puisqu'il regroupera les équipes concernées de plusieurs membres de PSL. Toutefois, ce projet n'en est qu'à ses débuts.

À ce jour, c'est essentiellement du côté des statuts de PSL et surtout des réflexions sur l'IDEX que doivent être recherchées les vues de PSL sur la documentation.

3.1. La documentation dans les statuts de PSL : l'ombre d'une esquisse

Dans les statuts primitifs de PSL, un passage concernait explicitement la documentation au chapitre des objectifs : « *contribuer à offrir aux enseignants-chercheurs et aux étudiants fréquentant le campus des conditions de vie et de travail adaptées et à leur faciliter l'accès à des ressources scientifiques à la hauteur des standards internationaux* ». Ce passage a disparu dans la nouvelle version des statuts.

Pour autant, la documentation est implicitement concernée par les objectifs qui figurent dans cette nouvelle version, notamment celui de la *diffusion des savoirs*, qui, dans les réflexions de PSL, recouvre en particulier les questions documentaires.

Déjà présent dans le premier état des statuts, un autre passage, relatif, lui, aux méthodes susceptibles d'être mises en œuvre, peut s'appliquer à la documentation :

- « Pour l'accomplissement de ses missions, la Fondation peut :
- développer toutes coopérations, notamment européennes et internationales [...]
 - recruter et gérer des personnels [...]
 - accueillir des personnels mis à disposition ou détachés auprès d'elle par les établissements membres, l'État ou toute autre institution publique ou privée ayant un rapport avec son objet social ;
 - créer, gérer ou subventionner des services, plates-formes technologiques, espaces d'accueil et d'hébergement communs aux membres ;
 - mettre à disposition, louer ou gérer des locaux ;
 - de façon plus générale, mettre en place tout moyen pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie commune aux membres fondateurs, relative aux questions scientifiques, administratives, immobilières ou financières. »

3.2. La documentation dans les réflexions sur l'IDEX

Qu'il s'agisse de *diffusion des savoirs* ou de *Liberlabo*, ces dénominations, appliquées à la documentation, obscurcissent la question plus qu'elles ne l'éclairent.

3.2.1. *Comment rendre encore plus complexe une question complexe, 1 : Liberlabo*

Les projets de PSL en matière de bibliothèques et de documentation sont ceux qui ont été formulés au titre de l'IDEX. Et ceux-ci sont contenus en un mot : Liberlabo.

Le Liberlabo est ainsi présenté sur le site de PSL :

Les bibliothèques réunies au sein de PSL se caractérisent par :

La richesse et la diversité de leurs ressources, tant en termes de supports qu'en termes de contenus.

La variété et l'imbrication des pratiques propres aux publics de PSL, à la fois lecteurs et auteurs ou créateurs, mais aussi prescripteurs et évaluateurs.

Le fait que les bibliothèques de PSL sont déjà dans les faits - et peuvent être plus encore - des laboratoires où la recherche s'invente en toute liberté, au plus proche de collections majoritairement en libre accès

À partir des services d'accueil et d'information déjà existants au sein des bibliothèques et centres de ressources de PSL, le Liberlabo vise donc à proposer une offre inédite de services intégrés articulant de façon globale bibliothèques et centres de ressources, archives, espace muséal, systèmes d'information, édition scientifique papier et en ligne, et diffusion des savoirs.

Les objectifs sont de :

Permettre un accès rapide et pertinent aux ressources ciblées.

Faciliter l'insertion des productions scientifiques des usagers dans l'économie générale de la circulation des savoirs.

Favoriser les relations entre apprentis-chercheurs et chercheurs confirmés pour une formation à la recherche par la recherche.

Allant au-delà du concept des *Learning Centres*, le Liberlabo se veut centre de recherche et d'écriture à la fois. Il a en effet vocation à réunir davantage les différentes générations d'acteurs du savoir et de la création autour d'outils communs, de plates-formes collaboratives et d'espaces d'échanges, dédiés à la lecture, à l'écriture scientifique et à la production artistique.

Le Liberlabo deviendra ainsi un lieu de réflexion et d'observation privilégié sur la vie des disciplines, dans un campus qui a précisément pour originalité de les mettre en dialogue à un haut niveau, tout en ouvrant les contenus et les méthodes au public.

Le terme de *liberlabo* est, sauf erreur, inédit. C'est qu'il veut dénommer un « dispositif documentaire » d'un nouveau type : un dispositif qui, d'une part, soit à même de mettre à la disposition des usagers des services nouveaux, tirant toutes les leçons des évolutions technologiques, et d'autre part, dépasse la frontière entre ceux qui produisent et utilisent le savoir, c'est-à-dire les chercheurs, et ceux qui se situent traditionnellement entre la production et l'utilisation : les bibliothécaires.

Ce double effort, conceptuel et pratique, d'innovation, cette tentative pour proposer, au service de la recherche et de l'excellence, des prestations accrues et améliorées, ont le mérite d'être en phase avec l'esprit de l>IDEX : *initiative d'excellence*, avec ce que cette notion comporte de novateur.

Mais le caractère inédit du terme s'accompagne d'un hermétisme qu'accroît son abstraction. S'il présente l'avantage d'être synthétique, il a aussi l'inconvénient de devoir être en quelque sorte traduit.

Quel objet s'agit-il de désigner ? Les bibliothèques et la documentation. Quelle réflexion s'agit-il de conduire ? Une réflexion sur la meilleure façon de rendre le plus accessible possible aux usagers la documentation dont ils ont besoin.

De ce point de vue, le terme de Liberlabo obscurcit sans doute plus la question qu'il ne l'éclaire. On sera d'autant plus tenté d'y renoncer que les avancées qu'il entend symboliser sont, à y bien regarder, relatives. En effet, la plupart des réflexions et des propositions d'action formulées au titre du Liberlabo sont classiques. Il en est ainsi, par exemple, de celles qui touchent au signalement des collections. D'autres sont plus récentes. C'est par exemple le cas de celles qui concernent les archives ouvertes et, plus généralement, qui prennent acte de l'effacement des limites entre la production des documents, leur mise à disposition et leur utilisation. Mais pour être plus récentes, ces préoccupations n'en sont pas moins à l'ordre du jour dans toutes les bibliothèques.

3.2.2. *Comment rendre encore plus complexe une question complexe, 2 : la « Diffusion des savoirs »*

La réflexion de PSL sur la documentation – c'est-à-dire en l'état, selon la terminologie de PSL, sur le Liberlabo – s'inscrit dans une réflexion globale placée sous l'intitulé « Diffusion des savoirs », transposition française de l'expression *dissemination of knowledge*.

▪ Diffusion des savoirs et documentation

Le concept de *diffusion des savoirs* offrait l'avantage de réunir, dans une phase prospective de la réflexion de PSL sur ses missions et ses actions, plusieurs questions apparentées sous une rubrique unique. En outre, il met l'accent sur une dimension sociale qu'il est de l'intérêt de PSL de prendre en compte et qui correspond à un besoin : les résultats de la recherche doivent être aussi largement partagés que possible³².

Il n'en est pas moins vrai que les bibliothèques se laissent difficilement enfermer dans ce concept. En particulier, avant de contribuer à diffuser les savoirs, elles concourent à les constituer.

Pour autant, la fonction documentaire et la diffusion des savoirs entretiennent bien entendu des relations l'une avec l'autre, elles présentent un segment commun. En mettant en ligne, ainsi qu'il sera préconisé (voir infra **6.2.4**), des textes et des images, des cours et des

³² Conformément à une conception mise en œuvre, notamment, au Collège de France, où les cours sont accessibles à tous sans inscription. Aussi n'est-ce pas fortuitement que la responsabilité des groupes de travail ressortissant à la diffusion des savoirs a été confiée à l'administrateur de cet établissement.

conférences, des représentations théâtrales et musicales, les bibliothèques de PSL participeront à la fois de la formation des savoirs et de leur diffusion.

▪ **Liberlabo, Faberlabo, « Portail internet »**

Quatre groupes de travail ont été missionnés par le Comité de pilotage de PSL au titre de la *diffusion des savoirs*. L'un d'eux est chargé du Liberlabo. Les trois autres sont respectivement consacrés au Faberlabo, au système d'information et au portail internet, et à la coordination. Ces quatre groupes sont pilotés par l'administrateur du Collège de France (Pierre Corvol).

Celui consacré à la coordination mis à part, le site internet de PSL explicite ainsi les objectifs et responsabilités respectives des groupes de travail :

« Les établissements membres de Paris Sciences et Lettres ont toujours joué un rôle majeur en matière de création, de conservation et de diffusion des savoirs. Dans le cadre de l'université de recherche, ils mutualiseront leurs forces et leurs compétences pour atteindre un triple objectif :

- Renforcer la diffusion des savoirs : le Liberlabo offrira des ressources multi-supports et des services innovants.
- Créer un portail internet afin de réunir étudiants, chercheurs et enseignants autour d'outils communs, de plates-formes collaboratives et d'espaces d'échanges.
- Concevoir un espace commun d'expérimentation et d'exposition : le Faberlabo ».

Or, les frontières entre les trois groupes sont incertaines ou contestables. Ce qui serait de peu d'importance, le groupe « coordination » étant là pour y parer, si ceci ne traduisait en fait une appréhension inégalement claire des sujets à traiter.

C'est donc à juste titre que le groupe de projet Liberlabo appelle l'attention sur ce point, précisant, non moins opportunément, qu'il s'agit de « *partager les tâches plus que [de] marquer les territoires* ».

➤ *Liberlabo et Faberlabo*

Le Faberlabo est ainsi présenté sur le site de PSL :

Des activités de recherche et de création conduites sur plusieurs siècles ont doté PSL d'un patrimoine important et pluridisciplinaire (plus de 500 000 instruments, dessins, photographies, etc.).

Ce patrimoine – qui est essentiel pour l'histoire des sciences et des arts tout en constituant une source d'inspiration pour la création contemporaine – est précieux, fragile et méconnu.

Le Faberlabo est à la fois un programme de recherche destiné à identifier et protéger ce patrimoine et un lieu expérimental voulant promouvoir des échanges scientifiques, pédagogiques et culturels autour des collections universitaires dans leur continuum historique.

Au service de la diffusion de la culture, Faberlabo créera deux expositions par an *in situ* et mettra plus largement en valeur toutes les activités culturelles du campus PSL pour les étudiants et le grand public, renforçant les liens entre recherche et société.

Chiffres clefs :
 5 expositions par an
 40 000 visiteurs attendus
 420 000 + objets
 1 000 + mètres linéaires d'archives

Comme celui de Liberlabo, le terme de Faberlabo ne permet pas de saisir d'emblée ce qu'il entend désigner. Il s'agit de la réflexion et des actions relatives aux collections patrimoniales qui ont été menées ou qu'il est proposé de mener au sein de PSL.

Les actions envisagées en 2012 au titre de Faberlabo sont les suivantes : réalisation d'une plaquette de présentation du patrimoine ; démarrage du chantier « photographie » (définition des objectifs, inventaire, signalement, etc. ; organisation d'une exposition sur le thème « le savant et la photographie ») et du chantier « instruments scientifiques », tous deux considérés comme prioritaires à la fois parce que ces collections apparaissent particulièrement menacées et parce qu'elles se prêtent à des opérations de valorisation dont PSL peut attendre un bénéfice marqué.

D'après les documents fournis³³, il faut entendre par collections patrimoniales :

« Archives institutionnelles ou privées
 Instruments scientifiques
 Photographies
 Documents sonores et audiovisuels
 Objets archéologiques
 Peintures et sculptures
 Objets, meubles, éléments de décors
 Monnaies et médailles

Et aussi : cartes et plans, dessins, estampes, affiches, cartes postales, pastels ... »

Établi en 2010, le tableau ci-dessous résulte d'un premier essai de dénombrement des documents concernés. Il serait à compléter.

	archives (en ml)	mss	estampes	dessins	affiches	photos	cartes et plans	cartes postales	monnaies et médailles	peintures	sculptures	objets, meubles, décors, éléments d'architecture	instru- ments scienti- fiques	doc. sonores et audio- visuels
Observatoire de Paris	312		561	62	711	30 000	10 033	92	105	48	27	oui	841	17
Collège de France	350				200	8 500	2000		200	500		oui	500	2 000
Collège de France (LAS)	150					5 000								520
ENS (Lettres)	160	227	27	26	150	830	400	200	51	5	9	oui	11	89
ENSBA	830 pièces	390	200 000	65 000	400	70 000			15 000	2 000	3 700	1 200		
ESPCI	50								Invent. en cours		Invent. en cours	Invent. en cours	Invent.- en cours	
ENSAD												oui		oui

³³ Documents présentés au Comité de pilotage de PSL lors de la séance du 19 décembre 2011.

Du point de vue qui nous occupe ici, celui de la documentation, il faut remarquer que cette définition du patrimoine et donc du champ de réflexion et d'intervention du Faberlabo, d'une part, inclut les collections patrimoniales des bibliothèques, et d'autre part, n'en inclut qu'une partie. En effet, les imprimés patrimoniaux ne figurent pas dans l'énumération.

D'où l'on tirera la conclusion, ou bien que les imprimés patrimoniaux sont hors dispositif de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, ou bien que leur sauvegarde et leur mise en valeur relèvent du Liberlabo, avec le risque que la liaison scientifique et technique pourtant indispensable soit mal assurée avec le champ d'intervention du Faberlabo.

Il y aurait eu plus de logique soit à considérer ensemble la documentation et le patrimoine, soit à aller au bout de la séparation traditionnelle entre la fonction des bibliothèques et celle des musées, en limitant l'intervention du Faberlabo aux collections muséographiques. **Le parti adopté, qui voit le Faberlabo prendre en charge une partie et une partie seulement du patrimoine des bibliothèques, est un entre-deux qui cumule les inconvénients.**

➤ *Portail internet Diffusion des savoirs, et SI et portail internet de PSL*

Le SI et le portail internet de PSL font l'objet d'une réflexion que traduisent deux documents présentés le 19 décembre 2011 au comité de pilotage de PSL : « Site internet PSL. Objectifs 2012 » et « PSL-IT Project. Systèmes d'information »³⁴.

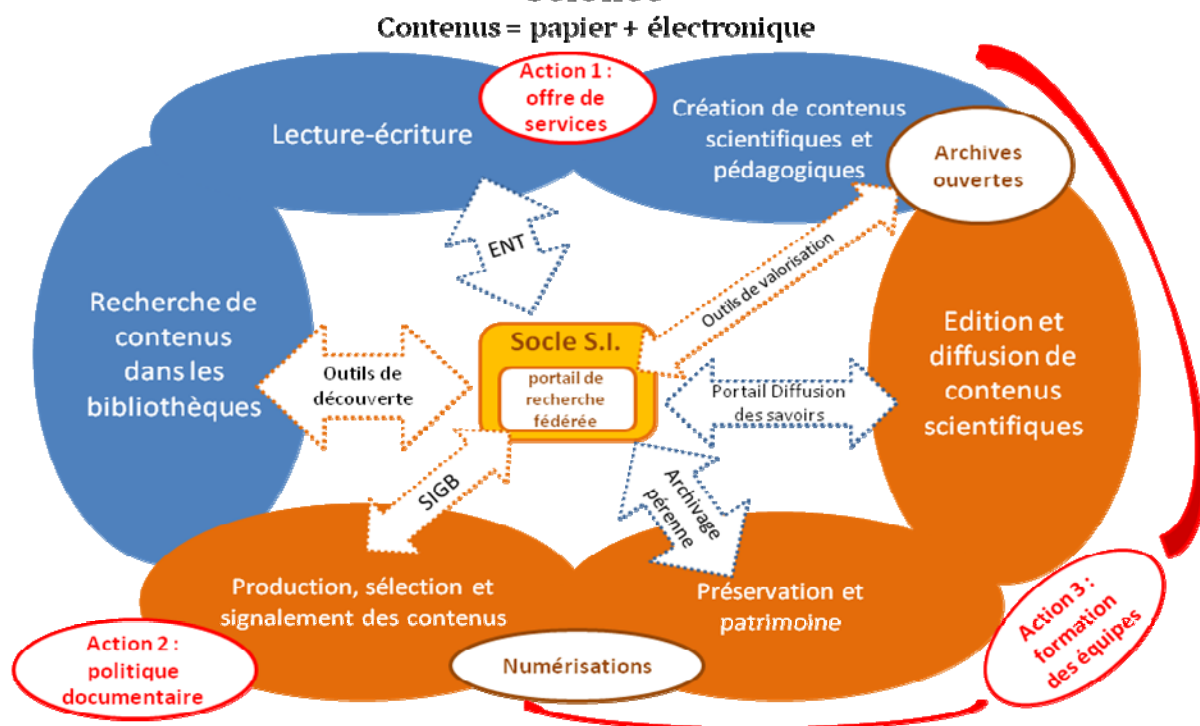
Par ailleurs, un des groupes de projet de l'ensemble « Diffusion des savoirs » a pour mission de réfléchir à un portail spécifique.

Des deux côtés, on est conscient que la liaison la plus étroite doit être assurée entre les deux entreprises et ce dès l'amont³⁵. C'est dans cette perspective que le groupe de projet Liberlabo s'est attaché à figurer la façon dont les deux réalisations doivent s'articuler :

³⁴ Extrait du document 2, le schéma annexé au présent rapport énonce les objectifs que PSL se propose d'atteindre en matière de SI et de portail Internet. Le SI y apparaît bien pour ce qu'il doit être : à la fois un outil de gestion et un instrument de diffusion. Le portail en est la vitrine et le point d'accès. Sur un plan général, s'agissant des services et ressources proposés aux usagers (on laisse de côté le cas des fonctions internes), l'option semble bien être, comme attendu, celle d'un SI ne se substituant pas à ceux de chaque composante de PSL, mais s'y ajoutant et offrant un accès unifié – parallèle aux accès spécifiques à chaque établissement – à l'ensemble des services et ressources de chacun. Malgré tout, la clarté n'est pas totale sur ce point. Avant d'être technique, la question est politique. Ce qui est en jeu, c'est le degré d'intégration des composantes de PSL au sein de la Fondation, les « abandons de souveraineté » auxquels elles sont disposées ou non à consentir.

³⁵ Site internet de PSL. Objectifs 2012, sous la rubrique « Diffuser les savoirs et les ressources de PSL », on peut lire : « *Articulation avec les portails LiberLabo et FaberLabo (ne pas sous-estimer l'architecture technique sous-jacente, et veiller à ce que l'ensemble de la chaîne soit bien pris en compte dans le projet)* ».

Accompagner les nouveaux modes du lire-écrire la science



Trois attentes sont identifiées chez les publics des bibliothèques (sous-ensembles bleus) : lecture/écriture ; création de contenus scientifiques et pédagogiques ; recherche de contenu dans les bibliothèques. À ces trois attentes, trois types d'actions sont appelés à répondre (sous-ensembles orange) : production, signalement et sélection des contenus ; préservation et patrimoine ; édition et diffusion de contenus scientifiques.

Au centre du schéma, un « portail de recherche fédéré », appuyé sur un service d'information commun, assure la communication entre les attentes et les réponses. Il se décline en plusieurs « canaux » : environnement numérique de travail (ENT), systèmes informatiques de gestion de bibliothèque (SIGB), sous-portail Diffusion des savoirs, etc.

Quel sort a été, sera réservé à ce schéma ; de quels ajustements il est passible ; ce que recouvre le mot de patrimoine, par rapport aux actuelles compétences respectives du Liberlabo et du Faberlabo : c'est ce qui reste à préciser.

Au flou de la frontière entre les deux démarches, s'ajoute celui de la répartition des crédits. En effet, si le financement du SI et du portail de PSL fait l'objet d'un budget spécifique, celui du sous-portail Diffusion des savoirs est renvoyé à l'enveloppe de ce dernier ensemble.

4. Travaux et propositions du groupe de projet Liberlabo

Les travaux du groupe de projet Liberlabo, tels qu'ils ont été portés à notre connaissance, se caractérisent par

- une démarche ne présentant pas toujours toute la cohérence requise – étant entendu que l’élargissement du nombre des membres de PSL puis les commandes urgentes passées au groupe de projet dans la perspective de l’établissement du budget 2012 n’ont pas facilité cette cohérence ;
- des questionnements pertinents (frontière entre Liberlabo et Faberlabo, etc.).

4.1. La méthode

La réflexion sur le Liberlabo a été conduite à compter du début de 2010 à la demande de la directrice de l’ENS par M^{me} Laure Léveillé, maître de conférences dans cet établissement, où elle assurait depuis 2001 la direction de la Bibliothèque générale. Ayant été mutée au Collège de France (automne 2010), Laure Léveillé, chargée auprès de l’administrateur général d’une mission de prospective et de conseil qui comprend la mise en œuvre du plan Campus au Collège (site Cardinal-Lemoine)³⁶, continue d’y suivre ce dossier pour le compte de PSL.

Depuis le début de l’année 2011, elle est assistée par un jeune chercheur recruté sur un contrat à durée déterminée³⁷.

Il est fait état en 2010, d’une part, de réunions dites plénières, associant les responsables de toutes les bibliothèques de PSL, et d’autre part, de groupes de travail thématiques, l’un sur le patrimoine³⁸ et l’autre sur « *la charte documentaire et la conservation partagée* »³⁹.

Au printemps 2011, les groupes de travail thématiques étaient de facto abandonnés au profit des seules réunions associant les responsables, assistés en tant que de besoin, en fonction des sujets, par leurs collaborateurs compétents.

À la fin de 2011 – probablement devant la lourdeur de cette méthode – un comité de pilotage est institué, comprenant, outre Laure Léveillé, la directrice des bibliothèques de l’ENS (M^{me} Nathalie Marcerou-Ramel) et la directrice du SCD de l’université Paris-Dauphine (M^{me} Isabelle Sabatier), toutes deux conservatrices générales des bibliothèques.

Il y a lieu de remarquer l’absence à côté des bibliothèques de PSL, pour réfléchir aux questions documentaires, de représentants des trois EPST membres de la Fondation.

4.2. À la fois une méthode et un résultat : des enquêtes auprès des bibliothèques

Le groupe de projet Liberlabo s’est d’abord proposé de dresser un état des lieux des bibliothèques de PSL. C’est dans cette perspective que des informations ont été recherchées.

³⁶ Toujours sur un poste de maître de conférences, Laure Léveillé avait été recrutée initialement par le Collège pour y exercer la fonction de *directrice des réseaux et partenariats documentaires*, autrement dit, directrice des bibliothèques. En fin de compte, un conservateur des bibliothèques a été recruté en cette qualité (prise de fonctions le 1^{er} janvier 2012).

³⁷ M. Pierre Marcolini, docteur en philosophie.

³⁸ Groupe animé par la directrice du Service commun de la documentation de l’Observatoire, M^{me} Laurence Bobis.

³⁹ Groupe animé par Laure Léveillé.

▪ Des enquêtes partielles

Objectifs et méthode ont évolué, notamment du fait de l'augmentation du nombre des membres de PSL, et il en résulte que les résultats sont, selon les cas, partiels ou difficilement exploitables, ou les deux. De plus, certains sont désormais obsolètes.

Une première collecte d'informations a été conduite en 2010. Elle n'a porté que sur les bibliothèques des cinq établissements qui avaient fondé PSL et en étaient alors les seuls membres : Collège de France, ENS, ENSCP, ESPCI et Observatoire de Paris.

Effectuée avec le concours d'un consultant⁴⁰, une enquête a ainsi permis de réunir les données de base : surfaces, collections, personnels, etc. Le groupe de projet a ensuite envisagé de les compléter, en se procurant pour ce faire les formulaires des enquêtes annuelles du MESR (ESGBU⁴¹, enquête auprès des CADIST⁴²). Mais il a dû y renoncer pour diverses raisons (adhésion de nouveaux membres à PSL, difficulté des bibliothèques à fournir des réponses détaillées à brève échéance, etc.).

Les cinq bibliothèques ont par ailleurs été questionnées sur leurs points forts et points faibles, leurs apports possibles à PSL et ce qu'elles-mêmes attendaient de la Fondation.

Les réponses de l'ENSCP – alors sans bibliothécaire – à l'ensemble des interrogations précitées, manquent.

Enfin, des réponses des cinq bibliothèques à l'enquête générale sur les ressources électroniques conduite par le MESR en 2009, a été tiré un tableau synthétique répartissant la documentation dont elles déclarent disposer à ce titre par grands champs disciplinaires (Lettres et Sciences humaines et sociales – Sciences – Pluridisciplinaires) et mettant en évidence les doublons.

En 2011, le nombre des composantes de PSL étant passé de cinq à treize, une autre méthode a été adoptée. À une enquête générale, unique et exhaustive, visant à compléter et à mettre à jour les données obtenues en 2010, ont été préférés, d'une part, des entretiens bilatéraux avec les bibliothèques des nouveaux partenaires, et d'autre part, des enquêtes thématiques, portant sur les points suivants :

- plages d'ouverture, conditions d'accès, services au public ;
- ressources électroniques ;
- numérisation (opérations réalisées, en cours ou en projet) ;
- signalement des collections ; rétroconversion (opérations réalisées, en cours ou en projet).

Il s'agissait essentiellement pour le groupe de projet de pouvoir honorer dans les délais la commande qui lui avait été passée par le Comité de pilotage de PSL, de proposer des actions pour 2012.

Lors de la mission, certaines réponses étaient toujours attendues.

⁴⁰ Tosca Consultants.

⁴¹ Enquête Statistique Générale auprès des Bibliothèques Universitaires (en fait, plus largement : auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur).

⁴² Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique.

À ce jour, le descriptif global le plus complet (le moins incomplet) de l'ensemble des bibliothèques de PSL résultant des diverses démarches mentionnées est un tableau qui, établi en vue de la publication d'une plaquette d'information, reste sommaire (bibliothèque centrale, autres bibliothèques de l'établissement, collections, plages d'ouverture, conditions d'accès).

▪ **Parmi les approches les plus opportunes**

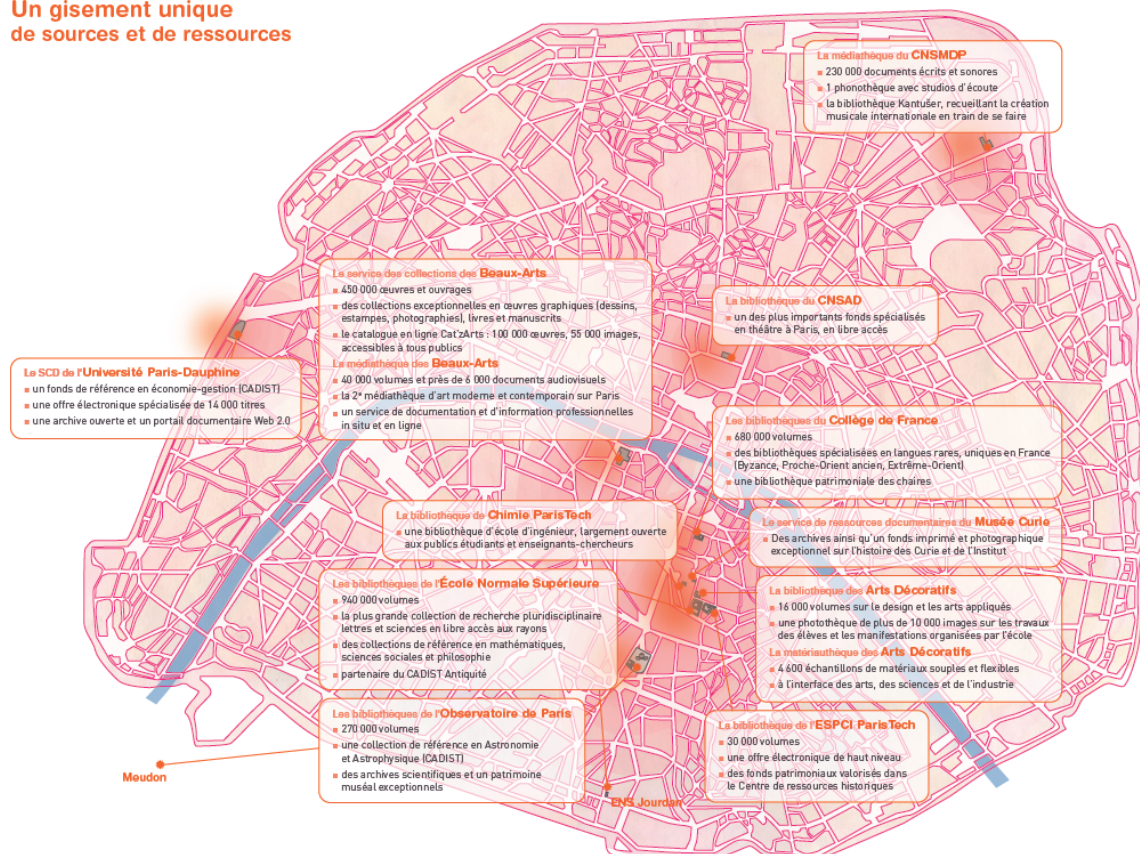
Si l'on met de côté la collecte des informations de base telles que les conditions d'accès et plages d'ouverture, les approches les plus fécondes auxquelles s'est livré le groupe de projet Liberlabo concernent :

1°) *les ressources documentaires des bibliothèques de PSL et leur répartition ;*

En particulier, deux cartes constituent un premier essai de cartographie disciplinaire des fonds, l'une en précisant les ordres de grandeur respectifs, l'autre en proposant des exemples de parcours thématiques.

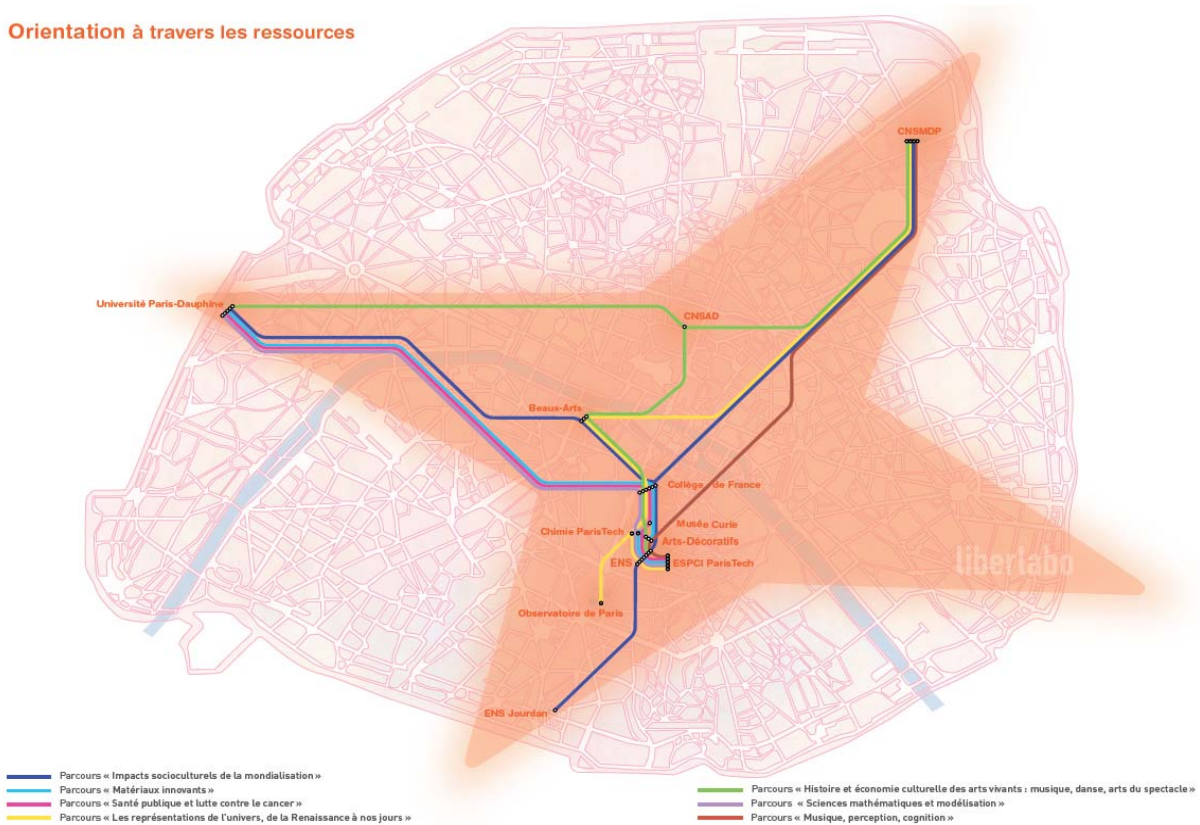
Carte 1 :

Un gisement unique de sources et de ressources



Carte 2 :

Orientation à travers les ressources



Les intitulés des sept parcours proposés sont ainsi explicités :

- Parcours « Impacts socioculturels de la mondialisation » : des marchés financiers aux mutations culturelles et politiques liées à la globalisation ; des sciences économiques à l'ethnomusicologie, en passant par le droit international.
- Parcours « Matériaux innovants » : de la conception scientifique à l'application artistique, en passant par le dépôt des brevets de propriété industrielle.
- Parcours « Santé publique et lutte contre le cancer » : de la recherche en cancérologie aux politiques publiques de prévention et d'accompagnement.
- Parcours « Les représentations de l'univers, de la Renaissance à nos jours » : des cosmologies religieuses à la mécanique quantique, en passant par l'astronomie et l'astrophysique.
- Parcours « Histoire et économie culturelle des arts vivants : musique, danse, arts du spectacle » : du décor aux gestes, de l'Antiquité à l'époque moderne, des pratiques artistiques in situ aux grandes manifestations culturelles.
- Parcours « Sciences mathématiques et modélisation » : des mathématiques fondamentales à la modélisation des systèmes vivants.
- Parcours « Musique, perception, cognition » : des recherches en acoustique à la création musicale, en passant par les sciences cognitives et la confection des environnements sonores.

2°) les bibliothèques qui, au sein de chaque établissement membre de PSL, peuvent le cas échéant exister en plus de la bibliothèque centrale ou générale.

En effet, ces bibliothèques ne sauraient être exclues de la démarche coopérative associant les bibliothèques de PSL.

4.3. Le schéma du futur Système d'information : un travail doublement utile

Élaboré par le groupe de projet Liberlabo, le schéma reproduit plus haut (3.2.2) vise à préciser, principalement à destination des concepteurs du SI et du portail de PSL, la façon dont la documentation peut y trouver place.

Mais là n'est pas sa seule utilité. En effet, il prend soin de préciser les attentes que ses auteurs ont identifiées comme étant celles des usagers et auxquelles l'architecture envisagée a pour objet de répondre : lecture/écriture ; création de contenus scientifiques et pédagogiques ; recherche de contenu dans les bibliothèques.

En ce sens, qu'on adhère ou non à cette identification, ce schéma constitue aussi la formulation (la seule) des grands objectifs documentaires dont les propositions d'action qui suivent sont la déclinaison pratique.

4.4. Résultats : propositions d'actions

Les propositions du groupe de projet Liberlabo sont nombreuses, on serait tenté de dire « complètes » si quelques additions et soustractions ne s'imposaient, et, pour la plupart, pertinentes. Il reste à les hiérarchiser.

De toute évidence, le groupe de projet a été pris entre deux logiques. La première le portait à coller au plus près de l'IDEX et de ses objectifs. La seconde le conduisait à envisager des actions moins dédiées, plus classiques aussi, qui soutiendraient l'IDEX en tant que, indépendamment de celle-ci, elles seraient utiles aux établissements membres de PSL et à l'ensemble qu'ils forment.

Seul un dialogue avec la gouvernance – un dialogue jusque-là insuffisamment nourri – permettra de prendre un parti. Ce rapport veut y contribuer.

4.4.1. Actions proposées et budgets demandés pour la période 2012-2016

Le document le plus complet sur les actions de fond envisagées est celui que le groupe de projet Liberlabo a présenté pour l'obtention du budget correspondant sur quatre ans (2012-2015) :

Demandes IDEX - PROJET LIBERLABO																
Actions structurantes	Investissements					Fonctionnement					Masse salariale					TOTAL GENERAL
	A 1	A 2	A 3	A 4	TOTAL	A 1	A 2	A 3	A 4	TOTAL	A 1	A 2	A 3	A 4	TOTAL	
Modernisation des bibliothèques																
- Recrutement d'un directeur de projet LiberLabo chargé d'encadrer l'élaboration du schéma directeur					0	24				24	100	100	100	100	400	400
- élaboration schéma directeur : 1 consultant CCAP (2jr/mois/1000 euros)					0	18	45	45	45	153	70	18	18	18	124	277
- Chantier de signalement -étude : RH 1 cadre niveau IR (tps plein année 1/tps partiel après)+ 1 consultant harmonisation + coordination (2jr/mois/9 mois/1000 euros)+ fonct. mise à niveau institutions PSL					0	18	45	45	45	153	70	18	18	18	124	277
- Rétroconversion à la charge des établissements en année 1 et contribution PSL années 2/3/4/: 155000/ an- 30% inv, 40%fonct/30% RH		45	45	45	135	65	65	65	65	195	45	45	45	45	135	465
- Numérisation contenus + équipt: Fonct. 6 mois -2 Jrs/Mois/1000 €/jr+ 1 resp projet à TPartiel + un scanner supp /an - techniciens à la charge des bibs.	50	50	50	50	200	12	0	0	0	12	18	18	18	18	72	284
Ressources élect. et accès à distance																
- Accès unifié aux ressources - stratégie et suivi ISTEX: RH 1 cadre niveau IR (programmation)à tps partiel en année1/ 2/3/4) + étude (2jr/mois/12 mois/1000 euros)					0	24				24	18	18	18	18	72	96
- Acquisitions électroniques - bouquet PSL (complément ISTEX) 3 lots "one shot" à 50 000 euros (INV) + achat abonnements+ 1 IR en année 1 et gestion interne années 2/3/4	150	150	150	150	600	40	100	100	100	340	70				70	1 010
Services et communication/services																
- Cartographie des ressources et itinéraires de recherche (budget plaquettes com. et Web + RH plein tps année 1)					0	60				60	70				70	130
- Extension des horaires d'ouverture (NoctamBU de V. Péresse): fonctionnement (moniteurs étudiants : financement RH NoctamBU à récupérer)					0	15				15	0				0	15
- Assistance à l'édition scientifique, état de l'art, observatoire des usages, Freemium (CLEO) + 1 chef d'équipe formateur niveau technicien					0	10	15	15	15	55	50	50	50	50	200	255
Préservation et valorisation patrimoine																
- matériel et chantiers de préservation (normes)					0	20				20	30				30	50
- plan de conservation partagée (1 IR) + Invest. contribution silo de stockage	100	100	100	100	400					0	70				70	470
- archivage pérenne des données (numériques)					0	10	10	10	10	40	50	50	50	50	200	240
- dépôt institutionnel - littérature grise (repository)					0	20	20	20	20	80	50	50	50	50	200	280
TOTAL GENERAL	300	345	345	345	1 335	253	255	255	255	1 018	596	349	349	349	1 643	3 996

budget total année 1 = 1 149 000

4.4.2. En 2012

- Actions et échéancier

Action 1 : première offre de services mutualisés

Information et accompagnement publics, à l'appui de l'accueil mutuel	Réalisation d'une plaquette d'information	Mars 1012
	Journée et circuit « Portes ouvertes »	Avril-Mai 2012
	Accompagnement de l'Université d'été	24 juillet – 4 août 2012
Études et prospective	Implantation d'un site expérimental au Collège de France	Mars 2012
	Première opération autour du Scriptorium conçu par deux designers anciens élèves de l'ENSAD(*)	Printemps 2012

(*) Le scriptorium est un bureau « conciliant l'écrit et l'écran »⁴³.

Action 2 : première politique documentaire commune

Préfiguration d'une charte documentaire Idex	Selon les axes définis par le comité de pilotage scientifique et avec conseil juridique sur le statut et la propriété des acquisitions PSL	Janvier-juin 2012
Information et accompagnement publics, à l'appui de l'accueil mutuel	Sélection des ressources répondant à un besoin commun	Avril-septembre 2012
	Négociation avec les fournisseurs à l'échelle PSL et en coordination avec le projet national ISTEEX	
	Achat « one shot » et/ou abonnement selon le type de ressources	
Premières acquisitions documentaires à l'appui du périmètre d'excellence	Pour : accompagner la mise en place de la licence PSL répondre aux attentes des équipes de recherche	Juillet-décembre 2012

Action 3 : formation des équipes pour appropriation du projet commun

Séminaire de pilotage	Réunir les acteurs des trois groupes « Savoirs » et inviter des collègues européens déjà engagés dans les IDEX pour des retours d'expérience (réseau Liber)	Mars ou avril 2012
Journée d'étude professionnelle	Réunir, informer et former en première instance toutes les équipes impliquées dans l'accueil mutuel	Avril-Mai 2012

⁴³ Source : note de Laure Lèveillé à Pierre Corvol, novembre 2011.

Supports de formation et guides de l'accueil mutuel	Élaborer les supports, papier et numériques, utiles aux équipes dans tous les points d'accueil des bibliothèques partenaires	Juillet-décembre 2012
---	--	-----------------------

▪ **Budget**

Lors de la mission, PSL envisageait de répartir ainsi le budget de l'IDEX (voir supra 1.5) :

Recherche (incluant les LABEX dépendant de l'IDEX)	52 %	13 312 000 €
Formation	20,5%	5 248 000 €
Gouvernance, pilotage et systèmes d'information	14 %	3 584 000 €
Politique internationale	4%	1 024 000 €
Valorisation	5%	1 280 000 €
Diffusion des savoirs	4,5%	1 152 000 €
Total		25 600 000

C'est à la rubrique *Diffusion des savoirs* que se situe le budget prévu pour la documentation ou plutôt les trois budgets qui la concernent, à savoir :

- le budget du Liberlabo ;
- le budget du Faberlabo ;
- le budget des parties du futur système d'information et du futur portail relatives à l'ensemble *Diffusion des savoirs*, dont la documentation.

La répartition du budget Diffusion des savoirs entre les trois postes précités reste à décider.

Les demandes du groupe de projet Liberlabo sont les suivantes.

Actions	Budget	Janvier-mars	Avril-juin	Juillet-décembre
---------	--------	--------------	------------	------------------

Actions à long terme (part 2012) : 315 000 €

Recrutement chef de projet et assistant	RH 100 000	Fonct.	Publication profils de poste et entretiens	Recrutement et mise en œuvre organigramme projet et sous-projets	
Lancement études préalables		215 000		Recours prestations de conseil par sous-projet	Démarrage études par sous-projets

Premières actions 2012 : 585 000 €

Action 1 - 1^{ère} offre de services mutualisés : 170 000

Information et accompagnement des publics - accueil mutuel	RH 80 000	Fonct. 60 000	Réalisation plaquette	Diffusion plaquette Journée et circuit « Portes ouvertes »	Accompagnement université d'été Calendrier commun d'ouverture annuelle
Études et prospective Expérimentations liberlabo		30 000	Implantation site expérimental au Collège de France	Séminaire professionnel prospective	Élaboration d'un « guichet unifié » d'orientation

Action 2 - 1^{ère} politique documentaire commune : 405 000

Charte d'acquisition de l'IDEX		Fonct. 5 000	Préfiguration de la charte par groupe ad hoc	Conseil juridique sur validité de la charte et propriété des fonds dans le contexte FCS PSL	Suite du travail sur la charte (tout au long de la période probatoire)
Achat d'un 1 ^{er} fonds en appui péréimètre d'excellence 1 ^{ère} négociation d'une ressource électronique commune		400 000	Concertation avec Formation et Recherche ; évaluation des besoins + suivi fonds d'excellence des bibliothèques. Enquête et identification besoin commun	Plan d'acquisition et Premiers achats (sauf si marché à négocier auparavant – délai supplémentaire) négociation	Suite des achats Achat <i>one shot</i> ou abonnement selon type ressource

Action 3 - 1^{ère} formation des équipes pour appropriation du projet commun : 10 000

Séminaire pilotage, journée d'études	Fonct. 10 000		Séminaire pilotage	Journée professionnelle des équipes impliquées dans l'accueil mutuel	Supports de formation et formation au « guichet unifié »
--------------------------------------	------------------	--	--------------------	--	--

Soit un total de 900 000 € représentant 78 % du budget prévu pour la Diffusion des savoirs.

SECONDE PARTIE : PRÉCONISATIONS

5. Le contexte documentaire

5.1. Documentation : la politique nationale – La coopération entre bibliothèques

5.1.1. PSL : un périmètre dont la pertinence varie selon les opérations collaboratives envisagées

Les bibliothèques des établissements membres de PSL ont vocation à collaborer entre elles.

Toutefois

- toutes ces bibliothèques ne sont pas nécessairement appelées à prendre part à tous les types de collaboration ;
- **elles appartiennent ou ont vocation à faire partie de réseaux autres que celui qu'elles forment au sein de PSL, notamment des réseaux de bibliothèques spécialisées** ; pour n'en citer que quelques-uns :
 - réseau des bibliothèques d'histoire de l'art et réseau des bibliothèques des écoles d'art (Bibliothèques de l'ENSBA et de l'ENSAD) ; réseau du groupe français de l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (Bibliothèque du CNSMDP) ; réseau des bibliothèques d'écoles de théâtre⁴⁴ (Bibliothèque du CNSAD) ; réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) ; réseau FRANTIQ pour l'Antiquité ; portail des collections des musées de France⁴⁵ (Bibliothèque de l'ENSBA) ;
 - réseau des bibliothèques de ParisTech (Bibliothèques de l'ENSCP et de l'ESPCI) ;
 - réseaux des bibliothèques de l'enseignement supérieur : SUDOC ; groupement d'achats Couperin ; CADIST⁴⁶ (la Bibliothèque de l'Observatoire est CADIST pour l'astronomie et l'astrophysique, la Bibliothèque de l'université Paris-Dauphine, CADIST pour la gestion et les sciences économiques ; la Bibliothèque de l'ENS est partenaire de la Bibliothèque de la Sorbonne et de l'École française d'Athènes au titre du CADIST Antiquité) ;
 - réseaux des EPST (unités mixtes et équipes-projets).

Au nombre de ces réseaux doivent être comptés les divers dispositifs nationaux de signalement et de fourniture de documents que les bibliothèques de PSL alimentent ou auxquels elles recourent : catalogues généraux (SUDOC, mais aussi CCFr) ; catalogues spécialisés (CALAMES pour les manuscrits et archives du MESR, Archives et manuscrits pour le MCC) ; catalogue RefDoc de l'INIST-CNRS ; HAL, etc.

⁴⁴ La première réunion a eu lieu en 2011.

⁴⁵ Joconde : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/joconde/fr/pres.htm>

⁴⁶ Centres d'Acquisition et de Diffusion de l'Information Scientifique et Technique.

S'agissant des sciences dures, l'ENS a plus de points communs et de liens avec Paris VI qu'avec tel ou tel membre de PSL. Du point de vue documentaire, c'est de ce côté que se situerait une des priorités en matière de coordination.

Pour certains types d'opérations – par exemple la conservation partagée ou la numérisation – le périmètre de ces réseaux peut s'avérer plus pertinent que celui de PSL.

On n'a cité ici que des réseaux nationaux. Il en existe d'autres, internationaux⁴⁷ et en particulier européens.

Il s'agit donc d'identifier

- 1) des opérations qui, au sein de PSL, requièrent la participation de toutes les bibliothèques, et des opérations qui ne demandent la participation que de certaines d'entre elles ;
- 2) des opérations pour lesquelles PSL constitue un périmètre pertinent et celles pour lesquelles ce n'est pas le cas.

Les partenariats dans lesquels les bibliothèques de PSL sont engagées au-delà du périmètre de la Fondation constituent un point qui, s'il n'est pas ignoré, est un peu sous-estimé dans les travaux du groupe de projet Liberlabo.

5.1.2. La « Bibliothèque scientifique numérique » du MESR

Coordination des acquisitions de documentation électronique ; archives ouvertes ; numérisation, etc. : s'agissant des ressources électroniques, autant de thèmes qu'il revient à PSL de traiter en tenant compte des dispositifs mis en œuvre à l'échelon national, des bilans auxquels ils ont donné lieu et des réflexions et projets.

Or, l'ensemble de ceux-ci ont fait l'objet d'un exposé récent, à savoir le compte rendu des travaux des neuf groupes de travail constitués au MESR dans le cadre de la mise en place, avec le concours du MCC, de la *Bibliothèque scientifique numérique*, programme inscrit dans la feuille de route des « très grandes infrastructures de recherche » (2008)⁴⁸.

Parmi les nombreuses recommandations formulées, nous relevons ci-après celles qui nous paraissent devoir s'imposer tout particulièrement à l'attention de PSL.

⁴⁷ Un exemple relatif à l'astronomie : *Library and information services in astronomy* (LISA). Un autre, relatif à l'économie : base de publications en économie (<http://www.economistonline.org/>)

⁴⁸ Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), *Bibliothèque scientifique numérique, Stratégie 2012-2015*, version validée, mars 2012, 66 p.

	Recommandations
Thème transversal	Intégrer les engagements collectifs dans les politiques d'établissement et les inscrire dans les contrats passés avec le MESR
Acquisition des ressources électroniques	Se doter d'une structure de coordination des acquisitions Construire un modèle de répartition des coûts entre les acteurs
Dispositifs d'accès et d'hébergement aux/des ressources électroniques	Mettre en place des plates-formes permettant aux utilisateurs de travailler les données dans l'environnement national ou leur environnement local Développer des outils génériques pour l'accès aux données (portail national, mini-portails à façon)
Signalement	Établir un continuum entre les outils existants de signalement et les plates-formes d'accès au texte intégral
Archives ouvertes	Réactiver et élargir les partenariats autour de HAL Réactiver le portail archives-ouvertes.fr
Numérisation du patrimoine scientifique	Établir des critères de priorisation des financements Mettre à disposition des outils permettant l'interopérabilité des corpus numérisés Signer une convention de partenariat avec la BnF (convergence de normes, autorisation croisée d'exploiter les données numérisées, thématiques communes)
Archivage pérenne	Étendre la mission d'archivage pérenne du CINES ⁴⁹ à l'ensemble de la production scientifique susceptible d'intégrer la BSN
Édition scientifique	Développer un modèle économique pour les livres en libre accès
Fourniture de documents/Prêt entre bibliothèques	Créer un service unifié de diffusion à distance de documents numériques et papier (convergence des dispositifs ABES et INIST)
Formation, compétence, usage	Mettre en place un outil unifié de signalement de l'offre publique de formation à l'IST

5.2. Pour aider à la réflexion : les types de coopération entre bibliothèques au sein des PRES

Les bibliothèques des PRES ont d'ores et déjà mis en œuvre des modes de coopération dont on trouvera ci-après une typologie qui ne prétend pas à l'exhaustivité.

⁴⁹ Centre national informatique de l'enseignement supérieur.

L'offre documentaire

Politique d'acquisition et de conservation partagée

- Coordination des acquisitions
- Acquisition en commun de ressources électroniques
- Diffusion des thèses en ligne
- Archives ouvertes
- Numérisation
- Bibliothèques numériques
- Plan de conservation partagée : périodiques imprimés ; autres
- Conservation préventive

Le signalement

- Catalogues communs

Les services

- Portail
- Accès croisé - Carte multiservices
- Prêt entre bibliothèques du PRES
- Services de référence en ligne
- Formation des usagers : doctorants ; autres
- Animations culturelles

Les moyens

Personnels

- Formation des personnels

Locaux

- Rénovation
- Silos de stockage
- Learning centres

6. Les opérations à conduire

Des bibliothèques de PSL et de la coopération qu'elles sont appelées à mettre en œuvre, il est attendu, d'une part, que la fonction support de la recherche et de l'enseignement soit assurée encore plus efficacement, et d'autre part, autant que faire se peut, des économies d'échelle.

Les opérations à mener doivent être non seulement pertinentes, mais priorisées. Il s'agit à la fois d'identifier celles qui sont le plus conformes aux objectifs précités et de tenir compte des moyens humains et financiers disponibles.

Il importe que ces opérations s'insèrent dans les dispositifs scientifiques et techniques nationaux concernant la documentation (des dispositifs dont l'existence constitue, comparativement, un atout de notre pays). C'est l'intérêt des chercheurs, enseignants et étudiants de PSL, qui doivent avoir accès au-delà de PSL à toute la documentation nécessaire. C'est aussi l'intérêt de la recherche française et internationale en général, intérêt auquel PSL ne saurait rester indifférent et auquel le MESR, en tout cas, sera attentif.

Enfin, si la mise en cohérence et le développement de l'offre des bibliothèques de PSL en documentation et en services sont destinés à bénéficier avant tout aux enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants de la Fondation, une disponibilité maximale aux publics externes doit être prise en compte dans la politique conduite.

Mais à ces objectifs communs à tous les groupements de bibliothèques, doivent être ajoutés dans le cas de PSL les suivants :

- La documentation recherche doit être à la mesure du niveau des recherches conduites.
- La mutualisation des ressources de l'ensemble des bibliothèques doit être d'autant plus marquée que la transdisciplinarité est au cœur de l>IDEX.
- De la Fondation PSL, les établissements qui se sont groupés pour la constituer attendent une efficacité accrue d'abord des recherches conduites, ensuite des enseignements dispensés. Mais ils en attendent également une amplification de leur visibilité et de leur prestige. Les bibliothèques devront elles aussi tenir compte de cette attente.

6.1. Deux « philosophies »

Les propositions élaborées par le groupe de projet Liberlabo pour la période 2012-2015 sont organisées selon quatre rubriques :

Mise à niveau⁵⁰ des bibliothèques	Recrutement d'un chef de projet Élaboration d'un schéma directeur Signalement des collections non traitées Rétroconversion des catalogues Numérisation
Ressources électroniques et accès à distance	Accès unifié aux ressources Acquisition de ressources électroniques
Services et communication	Cartographie des ressources documentaires et itinéraires de recherche Extension des plages d'ouverture Assistance à l'édition scientifique
Préservation et valorisation du patrimoine	Matériel et chantiers de préservation Plan de conservation partagée Archivage pérenne des données numériques Dépôt de la littérature grise

Mentionnés dans la rubrique « Mise à niveau des bibliothèques », le « *recrutement d'un chef de projet* » et l' « *élaboration d'un schéma directeur* » ne sont en réalité pas du même ordre que les autres opérations. Ils font partie des moyens à mettre en œuvre pour que ces opérations puissent être réalisées.

S'agissant de ces opérations, il est possible de discuter la présence de telle ou telle dans une rubrique plutôt que dans une autre. Il y a par ailleurs lieu d'examiner ce que recouvre précisément l'intitulé de chaque opération ; ainsi l'évocation, au titre de la conservation partagée, d'un silo de stockage ne saurait-elle emporter l'adhésion dès lors qu'il en existe déjà un, et en passe d'être agrandi, pour les bibliothèques de l'enseignement supérieur d'Île-de-France. On reviendra sur ce point.

Il reste que, dans leur principe, toutes ces opérations sont légitimes. Toutes visent à rendre le plus accessible possible la documentation la plus complète et la plus pertinente.

Si, toutefois, il faut faire un choix, quelles priorités retenir ?

Il apparaît que les actions proposées relèvent, selon les cas, de deux grandes « philosophies » :

- la première met l'accent sur les actions de fond, visant à rattraper des retards qui, pour n'être pas nécessairement les plus visibles, n'en sont pas moins marqués et dommageables (signalement exhaustif, sur place et à distance, des documents ; sauvegarde du patrimoine).
- la seconde met l'accent sur l'amélioration – et ce à brève échéance – des services rendus aux usagers, qu'il s'agisse de la documentation proposée (acquisition de ressources électroniques) ou de la façon d'y accéder (accès unifié aux ressources, cartographie des ressources, extension des plages d'ouverture).

Les rubriques « Mise à niveau des bibliothèques » et « Préservation et valorisation du patrimoine » se rattachent *grosso modo* à la première catégorie. Les rubriques « Ressources électroniques et accès à distance » et « Services et communication » se rattachent *grosso modo* à la seconde.

⁵⁰ On préférera ce terme à celui, employé par le groupe de projet Liberlabo, de modernisation.

La seconde catégorie - développement des services sur place et à distance et développement de l'offre documentaire - offre maints avantages :

- elle est particulièrement en phase avec l'IDEX, dont elle veut soutenir la dynamique en faveur d'une recherche facilitée et de l'excellence ;
- elle est susceptible de concerner toutes les bibliothèques ;
- elle se traduira – et ce à brève échéance – par un surcroît de services bien visibles et tangibles.

Mais elle présente aussi des inconvénients, des risques et des difficultés.

Des inconvénients : elle laisse pendants les problèmes de fond précités (signalement de toutes les collections, sauvegarde du patrimoine), dont la résolution est pourtant conforme tant à l'intérêt général qu'à celui de PSL et des recherches qui y sont conduites.

Des risques :

- ressortissant pour la plus large part, des points de vue technique et financier, non à l'investissement mais au fonctionnement, elle lie son sort à celui de financements susceptibles de diminuer ou de s'interrompre ;
- la désigner à PSL comme une priorité pourra faire naître la tentation, chez les membres de celui-ci, de transférer à la Fondation des budgets qui relèvent de leur responsabilité normale.

Les difficultés concernent notamment la documentation électronique :

- le paysage demande à être clarifié (mise en place de l'ISTEX⁵¹, de la Bibliothèque scientifique numérique, acquisition de documentation électronique à l'échelon national) ;
- PSL définissant la quasi totalité de son périmètre comme *excellent*, il sera difficile de déterminer ce qui relève du budget de chaque établissement et ce qui relève du budget de l'IDEX.

À terme, pourrait être envisagée la mutualisation au sein de PSL de l'ensemble des ressources électroniques payantes. Mais cette éventualité appelle des études préalables :

- peut-on réellement en attendre des économies ?
- qui paye quoi, et, le cas échéant, selon quelle clef de répartition ?

Comme la seconde catégorie d'opérations, la première offre des avantages :

- signaler sur place et à distance la totalité des collections, c'est aussi favoriser la recherche ;
- le sauvetage du patrimoine, accompagné d'opérations de valorisation, est susceptible d'accroître favorablement la visibilité de PSL ;
- ces opérations relèvent de l'investissement ; financées une fois pour toutes, elles ne nécessitent pas des crédits indéfiniment reconduits.

Mais, comme la seconde catégorie d'opérations, elle présente aussi des inconvénients. Moins visible, elle est susceptible de ne pas concerner – ou pas au même degré – la totalité des membres de PSL.

⁵¹ Voir infra 6.4.1.

Bien entendu, l'alternative n'est pas entre toute une catégorie et rien qu'elle, ou l'autre catégorie et rien qu'elle. Au développement des services sur place et à distance et de l'offre documentaire, peut être ajoutée, par exemple, une opération limitée de signalement et de numérisation. Aux actions de fond, devraient impérativement venir s'ajouter l'accessibilité de toutes les bibliothèques de PSL à tous les personnels et étudiants concernés de PSL et l'accès unifié aux ressources (portail).

Le choix à effectuer aurait été facilité par la disposition 1) d'informations plus complètes et mieux organisées sur les bibliothèques de PSL ; 2) d'attentes mieux identifiées de la part des membres de PSL.

Sous cette réserve, il est possible de dégager d'ores et déjà des orientations.

Le comité de pilotage du groupe de projet Liberlabo tend à privilégier la seconde catégorie d'opérations (développement des services sur place et à distance et de l'offre documentaire).

Au contraire, les inspecteurs tendraient à privilégier la première (mise à niveau des bibliothèques et préservation et valorisation du patrimoine). Il ne s'agit pas de mettre en cause l'opportunité de la seconde catégorie d'opérations, ni même la rapidité qui devrait présider à leur mise en œuvre. Simplement, celle de la première catégorie d'opérations peut être considérée comme un peu plus urgente. Il s'y ajoute que la seconde catégorie d'opérations appelle des réflexions préalables amples et approfondies qui doivent tenir compte d'un contexte très évolutif (politique nationale en matière d'acquisition de documentation électronique, mise en place de la Bibliothèque scientifique numérique).

Prioritaire, dans la mesure où signaler l'existence des documents est le premier des services à rendre aux usagers, apparaît donc aux signataires le traitement des collections non cataloguées et le signalement sur place et à distance de toute l'offre documentaire.

Particulièrement urgente, leur semble être la sauvegarde d'un patrimoine parfois menacé (archives, instruments scientifiques).

Ces opérations seront profitables aux recherches conduites et aux enseignements dispensés par les membres de PSL. Mais au-delà, et conformément à une des préoccupations majeures de la Fondation, elles seront utiles à l'ensemble de la communauté scientifique nationale et internationale (signalement de toute l'offre documentaire) et contribueront de façon décisive à la formation d'une identité commune et à la visibilité du groupement (patrimoine).

Les pages qui suivent visent à alimenter la réflexion sur les orientations proposées par les inspecteurs.

6.2. Les priorités : faire connaître l'existant ; signaler toutes les collections ; sauvegarder et valoriser le patrimoine

Signaler exhaustivement les documents de toutes les bibliothèques de PSL et sauvegarder et valoriser les collections patrimoniales : tels sont les deux grands objectifs qu'il est proposé à PSL de s'assigner.

6.2.1. *Faire connaître l'existant*

Toutes les bibliothèques de PSL possèdent des collections, proposent une offre documentaire digne d'intérêt. Et la plus large part de cette offre fait l'objet d'un signalement.

La première des opérations qui s'imposent est donc de faire connaître, aux membres de PSL et au-delà à tous les publics concernés, l'existence de cette offre documentaire, ainsi que les conditions d'accès et l'ensemble des services proposés.

Un portail est à même de remplir cet objectif (voir infra **6.2.4**).

6.2.2. *Signaler toutes les collections*

Le signalement sur place et à distance de tous les documents est au premier rang des meilleurs services que la Fondation puisse rendre à ses membres, à elle-même, à l'ensemble du public, national et international.

Cet objectif suppose

- l'analyse des documents non traités, en vue de déterminer s'ils doivent ou non être intégrés aux collections ;
- le catalogage des documents dont il aura été décidé qu'ils doivent être intégrés aux collections, en vue de leur signalement en ligne dans les catalogues de chaque établissement et dans les catalogues et bases nationaux (SUDOC, CALAMES, Catalogue collectif de France, JOCONDE, etc.) ;
- la rétroconversion des catalogues sur papier, que doit nécessairement précéder une réflexion sur les documents susceptibles d'être éliminés.

Ces opérations doivent concerner non seulement les bibliothèques dites centrales ou générales mais aussi toutes les bibliothèques spécialisées présentes dans le ressort de chaque établissement.

Leur mise en œuvre nécessite une évaluation du nombre de documents concernés, une estimation des coûts et l'établissement d'un calendrier de réalisation.

Les modes de signalement doivent être unifiés, et une aide qualifiée doit pouvoir être apportée aux bibliothèques qui ne sont pas à même de traiter elles-mêmes les fonds.

Sous réserve du droit des auteurs et des éditeurs, le signalement des documents, dans les catalogues, doit s'accompagner d'un accès aux documents eux-mêmes.

À la différence de beaucoup d'autres pays, la France dispose d'une politique nationale de signalement des ressources documentaires, visant à faire en sorte que via un accès unique, les usagers sachent si un document est disponible sur le territoire national et si oui, dans quelles bibliothèques : SUDOC et Catalogue collectif de France, CALAMES, etc. Il est donc inutile – et serait même contre-productif – que PSL conçoive un ou des catalogues collectifs qui lui soient spécifiques.

Il est revanche envisageable :

- que, dans les catalogues nationaux, les documents des membres de PSL soient affectés d'un identifiant additionnel, les signalant comme tels ;
- que le futur portail documentaire offre un accès fédéré aux catalogues de toutes les bibliothèques de PSL.

Il est à noter qu'une participation à CALAMES des bibliothèques des membres du PRES Université de Bordeaux a fait l'objet d'une démarche concertée de celui-ci auprès de l'ABES⁵².

À la mise à disposition en ligne de catalogues complets et le cas échéant à celle, conjointe, du contenu des documents signalés, PSL pourrait ajouter divers services, conformes à son identité et à ses besoins propres.

Quelques situations relevées à l'occasion de la mission :

- Le catalogue de la Bibliothèque du CNSAD est informatisé, mais n'est consultable que sur place.
- Les ouvrages de la bibliothèque du Musée Curie ne sont pas signalés dans le SUDOC ; en revanche, ses archives sont signalées dans CALAMES.
- Les ouvrages de la Bibliothèque de l'ESPCI ne sont pas signalés dans le SUDOC, où, cependant, elle signale ses revues ; seuls 50 % des thèses de l'ESPCI sont signalées dans le catalogue de celle-ci.
- Les ouvrages de la Bibliothèque de l'ENSAD sont signalés dans le SUDOC, mais elle n'y signale pas ses revues.
- ENSBA : les périodiques de la Médiathèque sont signalés dans le SUDOC, mais pas les ouvrages ; les livres imprimés anciens sont signalés dans le SUDOC et dans le catalogue collectif de l'INHA ; les manuscrits sont signalés dans le Catalogue collectif de France.
- La Bibliothèque de l'ENS achève la rétroconversion de ses catalogues ; elle participe au SUDOC et à CALAMES.
- La Bibliothèque de l'Observatoire participe au SUDOC et se propose de participer à CALAMES ; environ 10 % de ses livres et revues imprimés ne sont pas signalés, et environ 50 % des archives.
- Les monographies de la Bibliothèque du CNSMD sont signalées dans la base Patrimoine du CCFr ; ses périodiques, dans le SUDOC. Une partie du fonds n'est pas cataloguée (essentiellement des partitions, dont beaucoup sont issues de dons nombreux).

6.2.3. *Sauvegarder et valoriser le patrimoine*

La prise en charge insuffisante voire inexistante de leur patrimoine, notamment du patrimoine scientifique et technique, par les établissements d'enseignement supérieur, est un fait suffisamment avéré pour que le Conseil de l'Europe s'en soit ému. Ce phénomène est particulièrement marqué en France.

Il mériterait une analyse aujourd'hui manquante. Le désintérêt des établissements d'enseignement supérieur pour leur patrimoine revient à considérer l'écriture de l'Histoire comme secondaire par rapport au déchiffrement du présent et à l'invention de l'avenir, ce qui traduit probablement la prédominance des sciences dures sur les autres dans l'univers social et mental. Mais d'autre part, et c'est plus surprenant, il paraît supposer que le passé n'a rien à dire d'utile sur le présent et sur l'avenir.

⁵² Information communiquée par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.

Sur un autre plan, en se désintéressant de leur patrimoine, les établissements d'enseignement supérieur méconnaissent une mission culturelle qu'il est pourtant de leur devoir et de leur intérêt d'assumer aussi aux côtés des institutions spécialisées (musées, bibliothèques municipales, services d'archives).

C'est le devoir des établissements d'enseignement supérieur d'assurer la sauvegarde d'un patrimoine qui, au-delà de la propriété de celui-ci, appartient à tous.

Il est de leur intérêt d'enrichir et de renforcer, à travers cette mission culturelle, leur identité, leur prestige, le dialogue qu'ils entretiennent avec l'ensemble du corps social.

- **L'intérêt bien compris de PSL**

Ainsi en est-il pour PSL.

En matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, l'occasion lui est offerte de développer une action, à la lettre, *exemplaire* dans le monde de l'enseignement supérieur.

PSL doit saisir d'autant plus volontiers cette occasion que sa visibilité aux niveaux national et international passe *aussi* par celle de son patrimoine. À cet égard, les bénéfices à attendre sont assurés dans la mesure où les thèmes susceptibles de rencontrer le plus large écho, les noms de personnalités mondialement connues n'y manquent pas.

C'est le mérite des concepteurs du Faberlabo que d'avoir appelé sur ce sujet l'attention de ceux-là même qui détiennent ce patrimoine et n'ont pas toujours pris la mesure de leurs responsabilités en la matière.

- **De quoi est-il question ?**

Pris en charge ni par le Liberlabo ni par le Faberlabo, les livres et revues imprimés à caractère patrimonial ont disparu dans une sorte d'angle mort. Il y a eu lieu de les réintégrer dans « le » patrimoine de PSL, à sauvegarder et à valoriser.

- **Sauvegarde**

En matière de sauvegarde, il y a lieu d'établir des priorités.

De ce point de vue, les documents les plus menacés et donc qui doivent faire l'objet d'une intervention prioritaire sont probablement les instruments scientifiques et les archives⁵³. **À court terme, chacun des membres de PSL devrait pouvoir disposer, pour ces objets et documents, d'un responsable clairement et officiellement investi de cette fonction.** Il s'agit en premier lieu de sensibiliser les équipes et personnes concernées, de localiser et d'identifier objets et documents, de les préserver de la dégradation, de la destruction, du vol.

⁵³ Pour ne prendre que cet exemple, au CNSAD, si les archives historiques ont été déposées aux Archives nationales, les archives courantes – futures archives historiques – ne sont pas recueillies, organisées, conservées.

Le terme générique d'archives désigne en fait des documents dont le statut (archives privées et archives publiques) et le contenu (archives scientifiques et archives administratives) est divers. Au-delà de cette double différence, tous revêtent un intérêt historique.

Il est rappelé que le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) est chargé d'une mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain. Il a des relais en régions, sauf pour l'Île-de-France, dont il se charge. Les instruments scientifiques postérieurs à 1950 ont vocation à être signalés dans une base nationale pilotée par cet établissement⁵⁴.

▪ **Valorisation**

Contribuant aussi à la conservation, l'objectif de fond est de faire en sorte que tout le patrimoine de PSL puisse être donné à voir en ligne, à la fois via le site de chaque établissement et via le portail PSL (voir infra **6.2.4**). Sans oublier, le cas échéant, les dispositifs nationaux (base Joconde du MCC, etc.).

La composition de ce patrimoine est telle que pour le valoriser, en particulier à travers des expositions « présentielle » ou en ligne, trois des axes qui s'imposent sont :

- l'histoire des sciences ;
- la création artistique ;
- tous sujets permettant de mettre en relation les sciences dures d'une part, les lettres et les arts d'autre part.

La présence au sein de PSL des quatre écoles d'art ouvre la voie à des modes de valorisation féconds et novateurs.

La création d'un « espace muséal » PSL fait partie des projets présentés au titre du Faberlabo. Selon les sources, il peut s'agir soit d'un lieu unique soit de plusieurs lieux.

Au cours de nos entretiens, ce projet a fait l'objet d'appréciations assez majoritairement favorables, y compris de la part des établissements qui sont en général les moins sensibles à ces questions, à savoir ceux qui sont tournés vers les sciences dures (l'Observatoire mais aussi l'ESPCI, etc.), pour être mentionné dans ce rapport.

Pour autant, il est fortement déconseillé à PSL de valider le principe d'un tel projet sans avoir fait réaliser préalablement une étude précisant 1) les besoins qu'on se propose de satisfaire, les objectifs visés ; 2) les scénarios envisageables.

En effet, des incertitudes voire des contradictions sont apparues au cours de la mission, que cette étude devra lever en amont :

- S'agit-il de stocker les collections des membres de PSL dans des locaux appropriés, tout en libérant de la place dans les établissements, ou de donner ces collections à voir ? Ou les deux ?
- Le projet est-il celui d'un musée, dans lequel seront présentées des collections permanentes, comme le donne à penser l'expression d'*espace muséal*, ou d'un lieu accueillant des expositions temporaires, comme le donnent à penser les commentaires qui l'explicitent ?
- Parle-t-on des collections muséales ? ou aussi, par exemple, des archives ?

⁵⁴ <http://www.patstec.fr>

- Quels liens les divers projets dont il est fait mention entretiennent-ils les uns avec les autres ?

C'est bien au titre du Faberlabo que l'Observatoire a conçu un projet d'aménagement du château de Meudon. Le mot n'est pas prononcé, en revanche, par l'Institut Curie quand il fait état de son souhait d'implanter un « espace culturel Curie » dans des locaux libérés à terme par l'université Paris 6, et qui viendraient compléter le site historique du Musée Curie⁵⁵.

Pour autant que les signataires aient à émettre une opinion sur ce sujet, ils sont réservés à l'égard d'un projet de musée unique qui nécessiterait non seulement des investissements lourds, mais des moyens de fonctionnement non moins lourds, et de surcroît, pérennes. En outre, à l'inverse du but recherché, il conduirait à séparer chaque établissement de son histoire.

La solution à la fois la plus pertinente et la plus appropriée à l' « esprit PSL » est plus probablement que chaque établissement propose un espace muséal limité, mais significatif de son histoire et de ses richesses, l'ensemble de ces espaces formant le « musée PSL ». Aux curieux, aux touristes, devra pouvoir être proposé un *parcours* les reliant.

Ce musée, fait de l'addition des espaces muséaux de chaque établissement, pourrait se doubler d'un musée virtuel, accessible sur le site de PSL, option d'autant plus fructueuse qu'un tel musée virtuel permet des renouvellements et une multiplicité de parcours que ne peut assurer un musée réel.

Autres choses sont, d'une part, un lieu de stockage répondant aux normes de conservation, d'autre part, un éventuel « centre d'archives ». Ces deux éventualités sont à inclure dans la même étude, qui, là encore, devra tenir compte de l'environnement parisien et des projets nationaux.

S'agissant du premier point, il est rappelé qu'il existe au moins deux projets de réserves communes à plusieurs établissements parisiens, l'un relatif aux instruments scientifiques⁵⁶, et qui comprendrait un volet de valorisation, l'autre, piloté par le Louvre, pour le compte de divers musées parisiens.

6.2.4. Au confluent de tous les objectifs majeurs : le portail

Pour les usagers, le plus commode est probablement que l'ensemble des bibliothèques de PSL semblent n'en faire qu'une. Toutefois, le degré d'intégration des bibliothèques au sein de PSL n'est pas du ressort de celles-ci. Il s'agit d'une décision politique.

⁵⁵ Le Musée n'est pas à même d'abriter les archives et la bibliothèque, qui se trouvent à une autre adresse (70 rue Mouffetard) dans des locaux inadaptés, dotés d'une petite salle de consultation. Il existe un projet de rénovation du Musée. Il ne résoudra toujours pas le problème des archives et de la bibliothèque. À terme, l'Institut Curie souhaiterait récupérer des locaux actuellement occupés à côté des siens par Paris 6 et qui seront libérés quand le chantier de rénovation de Jussieu sera terminé. Les archives et la bibliothèque y trouveraient place, avec, en projet, un « centre culturel » autour de l'histoire et des activités de l'Institut. En attendant que ces locaux deviennent disponibles, les archives et la bibliothèque pourraient être accueillies à la Bibliothèque Sainte-Barbe, quand les collections de la Bibliothèque de la Sorbonne qui s'y trouvent auront réintégré les locaux de celle-ci (proposition faite à l'Institut Curie par le rectorat de Paris).

⁵⁶ Ces réserves seraient situées dans l'agglomération de Plaine Commune (Seine-Saint-Denis).

Au demeurant, des solutions techniques existent qui permettent aux bibliothèques de PSL de présenter un seul visage, un seul accès, sans que leurs établissements respectifs renoncent à leur spécificité : portail commun ; moissonnage des données, rendant superflu un catalogue commun, etc.

▪ **Documentation et Patrimoine**

La mise en place d'une partie Documentation/Patrimoine au sein du futur portail PSL est une priorité. Ce sous-portail Documentation/Patrimoine doit être conçu et réalisé en liaison étroite avec la conception et la réalisation du portail PSL.

Il est recommandé à la Fondation de faire effectuer une étude sur ce sujet par un prestataire externe.

Les objectifs de la partie Documentation et Patrimoine du futur portail PSL sont

- 1) de rendre visible ce qui existe : services, documents de tous types ;
- 2) de mettre à jour à mesure ce signalement ;
- 3) d'apporter des services nouveaux, conformes aux intentions de PSL (visibilité, transversalité).

Le sous-portail Documentation/Patrimoine doit permettre d'accéder à la fois à des ensembles structurés de documents, d'informations et de services existant indépendamment de PSL (sites respectifs de chaque membre de PSL, portails et sites régionaux et nationaux, etc.), et à une offre propre à PSL contribuant comme telle à manifester l'identité du groupement (accès fédéré à divers types d'informations, tels que les catalogues des bibliothèques, possibilité d'utiliser les données conformément aux besoins « locaux », etc.).

Concernant le signalement des documents il s'agit bien de mettre en place un accès fédéré aux catalogues existants, et non des catalogues collectifs propres à PSL. Des catalogues nationaux existent (SUDOC, CALAMES, etc.), des dispositifs nationaux existent (HAL, etc.). Il est plus profitable à PSL, et à l'ensemble des chercheurs en France et à l'étranger, que les membres de PSL y participent. **C'est à partir de ces instruments nationaux que PSL doit se rendre visible, manifester son unité.**

Il est rappelé que deux systèmes ont été mis en place dans l'enseignement supérieur, permettant d'aider à la recherche et dont l'application à PSL doit être étudiée : GRAAL pour la présentation des unités de recherche ; ORI-OAI (logiciel open-source) pour le référencement et la diffusion des ressources pédagogiques. Ils peuvent être connectés à HAL.

Une **bibliothèque numérique PSL** est susceptible de comprendre les documents suivants⁵⁷ :

- documents historiques : fonds d'archives (y compris sonores et audiovisuelles⁵⁸), manuscrits, documents graphiques, imprimés anciens ; collections muséales⁵⁹ ;
- thèses⁶⁰ et mémoires ; travaux d'élèves (ENSAD et ENSBA) ;

⁵⁷ Sous réserve du droit des auteurs et des éditeurs.

⁵⁸ Cours, conférences, colloques ; représentations théâtrales filmées au CNSAD et représentations musicales et spectacles de danse filmés au CNSMD ; conférences enregistrées à l'ENSBA, etc.

⁵⁹ Par exemple celles de l'ENSBA. Le nombre des œuvres conservées par cette école était estimé à 367 000 en 2008. Au début de 2011, près de 77 000 étaient signalées dans Cat'zArts, catalogue des œuvres graphiques, manuscrits, peintures et sculptures de l'ENSBA, dont environ 50 000 avec images suite à numérisation.

- plus largement, archives ouvertes, en liaison avec le dispositif national HAL⁶¹ ; il s'agirait d'ouvrir un accès HAL PSL parallèle à l'accès national et aux accès spécifiques de chaque établissement ;
- documents acquis par PSL pour PSL (revues en lignes, etc.).

Il est envisagé que la plate-forme ISTEEX⁶² permette à toutes les structures qui le souhaitent, et notamment à chaque IDEX, de développer des services propres en configurant à partir de ce socle sa propre bibliothèque numérique en fonction de ses objectifs en matière de documentation et d'IST.

De même, la BnF propose-t-elle désormais à ses pôles associés, à partir des données de Gallica, une *valorisation numérique délocalisée* s'appuyant sur l'expertise de la communauté scientifique concernée.

Même si cette question dépasse la compétence des signataires, on recommandera de proposer également :

- un annuaire des chercheurs de PSL, avec leurs publications (sous réserve des accords avec les éditeurs concernés) et le thème de leurs recherches ;
- un catalogue des brevets pris au sein de PSL ;
- tous dispositifs permettant de procéder à des interrogations thématiques transétablissements, et brassant tous les types d'informations.

C'est dans cette aptitude à mettre en relations des données dispersées, dans le sens de la transdisciplinarité et à un haut niveau de qualité, que résiderait une des *valeurs ajoutées* les plus conformes à l'identité et aux intentions de PSL.

La visibilité maximale des données PSL sur le Web à travers les moteurs de recherche doit faire partie des objectifs⁶³.

▪ Diffusion des savoirs

La fonction documentaire et la diffusion des savoirs présentent un segment commun.

À partir des textes, des images, animées ou non, et des sons numérisés par les membres de PSL (fonds des bibliothèques, collections muséographiques, archives), doivent être offertes à la consultation du public sur le futur portail de PSL divers corpus

⁶⁰ En liaison avec les dispositifs nationaux précités (STAR et *thèses.fr*).

⁶¹ Des plates-formes HAL existent d'ores et déjà à l'ENS, à l'Observatoire, à l'ESPCI, etc. Le réseau électronique FinXchange (annuaire des chercheurs en finances) que l'Institut Louis Bachelier se propose de mettre en place comporte un accès aux publications des chercheurs recensés, dont une partie d'« archives ouvertes ». Paris-Dauphine dispose depuis 2009 d'une Archive ouverte distincte de HAL. Comprenant aujourd'hui plus de 9 000 publications, elle est moissonnée régulièrement par des bases internationales reconnues (REPEC, Economists Online, ISIDORE). Cette réalisation mériterait d'être évaluée dans la perspective d'une application éventuelle à PSL.

Un site vient d'être mis en ligne, exposant la politique des éditeurs français à l'égard des archives ouvertes : <http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>. Pour la politique des éditeurs étrangers en la matière, voir : <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/>

⁶² Voir infra 6.4.1.

⁶³ Question complexe, en ce qu'elle suppose notamment la production de métadonnées exportables sur les moteurs de recherche.

thématiques, ou, mieux, différentes entrées permettant de traverser le corpus global formé par l'ensemble des documents⁶⁴.

Ces entrées peuvent suivre les grands domaines de la recherche et de la création (histoire des sciences, création artistique, etc.) ou les disciplines (physique, oncologie, etc.). Il peut aussi s'agir de sujets transversaux, cette transversalité pouvant elle-même s'entendre de diverses manières. On pense ici, par exemple, soit à des thèmes mettant en jeu plusieurs disciplines, soit à un ensemble constitué autour de l'apprentissage et de la constitution des savoirs, que ceux-ci soient artistiques (représentations théâtrales et musicales filmées par le CNSAD et le CNSMD) ou scientifiques (cours du Collège de France).

Il y a lieu de souligner l'importance que revêtira le choix des thématiques proposées, aussi bien que celle de la façon dont le public y aura accès (lisibilité, simplicité). La perception que celui-ci aura de PSL dépendra dans une large mesure de ces deux facteurs.

6.2.5. Au confluent de tous les objectifs majeurs : la numérisation

La numérisation de fonds documentaires patrimoniaux est à même de bénéficier à la fois à l'enseignement et à la recherche, à la préservation des documents originaux et à l'image de PSL.

La question n'est donc pas tant d'examiner son opportunité, qui est patente, que de déterminer ce qui doit être numérisé et à qui il appartient d'assurer le financement des opérations, des membres de PSL individuellement ou de PSL.

▪ **Quels documents numériser ?**

Des bibliothèques de PSL sont d'ores et déjà engagées dans des entreprises de numérisation (CNSAD). Ici ou là dans PSL, des fonds ont été numérisés sans être mis en ligne⁶⁵.

S'agissant des fonds à numériser, on évitera, pour des raisons tant financières et pratiques que scientifiques, de se lancer dans une entreprise générale et systématique, dénuée de limites.

Pour choisir les fonds à numériser, deux types de critères doivent être **croisés** :

1°) Des critères propres à PSL :

- Fonds en rapport avec les thématiques de recherche de PSL

Sont de nature à faire partie, entre autres, du corpus à partir duquel une réflexion devra être conduite et un choix effectué :

- les « *premiers axes communs de recherche lettres* » (avril 2010)⁶⁶ : *Respublica Literaria* XVI^e-XX^e siècles : les arts de la paix ; l'Europe antique, - 800 + 800 ; sciences sociales de la mondialisation ; interface Sciences-Lettres-Cognition ;

⁶⁴ Ceci suppose en particulier un important travail d'indexation.

⁶⁵ Par exemple 4 500 documents iconographiques à la Bibliothèque de l'Observatoire, ou les scènes filmées au CNSAD (numérisées mais non indexées).

⁶⁶ Dossier établi pour la réunion de presse du 16 avril 2010 (annonce de la constitution de PSL).

- certains des « *parcours de recherche* » figurés par le groupe de projet Liberlabo sur la base d'une cartographie des bibliothèques de PSL (voir supra 4.2).

Il serait conforme à l'identité de PSL que les thématiques retenues soient transdisciplinaires.

Pour leur part, les inspecteurs suggéreront de réfléchir aux orientations générales suivantes :

- Histoire des sciences, en tant qu'elle engage à la fois l'histoire des sciences proprement dite et les sciences humaines et sociales (conditions politiques, économiques, sociales, philosophiques, religieuses de la production de la science et de ses applications; réception des travaux scientifiques).
- Un projet liant les sciences et les arts – ce qui est possible de maints points de vue : utilisation des sciences par les arts (géométrie, perspective), utilisation des arts par les sciences, étude des processus créatifs, etc.

Il y a dans les bibliothèques de PSL des fonds relatifs soit aux arts soit aux sciences et qui peuvent être mis en relation au sein d'une thématique commune. Il y a aussi dans ces bibliothèques des fonds susceptibles d'intéresser à *la fois* les historiens de l'art et les artistes d'une part, les chercheurs en sciences et les historiens des sciences d'autre part⁶⁷.

Ce dernier projet serait plus original, et emblématique de PSL.

- Fonds que ne relie pas nécessairement une même thématique, mais prestigieux et à forte valeur historique, sur les plans national et international : archives de grands savants, etc.

Qu'ils ressortissent à la première orientation ou à la seconde, ou à une autre, les thèmes choisis devront impliquer de préférence les fonds de plusieurs établissements. En effet, à première vue, la numérisation des fonds d'un seul établissement relèverait plutôt de celui-ci que du budget IDEX.

Toutefois, des exceptions pourraient être faites pour des fonds susceptibles de bénéficier aux chercheurs et étudiants de plusieurs établissements de PSL et/ou au prestige de l'ensemble. On citera, à titre d'exemple :

- les archives de l'Institut Curie⁶⁸ ;
- les archives Paul Langevin de l'ESPCI ;
- les vidéos du CNSAD et du CNSMD (« captations » de scènes de théâtre et de concerts réalisées respectivement par ces deux écoles)⁶⁹.

Aux deux grandes orientations précitées, un des membres de PSL suggère d'ajouter la numérisation de certaines publications anciennes des Presses respectives des composantes de la Fondation. Cette option digne d'intérêt est à relier à une réflexion – qui dépasse le cadre de ce rapport – sur la politique éditoriale que PSL entend conduire.

⁶⁷ Par exemple, à l'ENSBA, le fonds de photographies provenant du département de morphologie.

⁶⁸ Ces archives occupent 715 boîtes, soit près de 65 mètres linéaires. Elles se composent 1) des fonds provenant de l'Institut du radium et de la Fondation Curie ; 2) de divers fonds privés ; 3) des archives d'Irène et de Frédéric Joliot-Curie, qui ont été données à la BnF en 2007 et sont déposées par celle-ci à l'Institut Curie. La partie iconographique est en cours de numérisation sur le budget du CNRS, et le Musée est en pourparler avec une entreprise pour la numérisation du reste au titre du mécénat.

⁶⁹ Au nombre de 3 150, les vidéos du CNSAD ont été numérisées par l'INA, mais restent à indexer.

2°) Des critères externes :

- documents libres de droits ;
- documents qui n'ont pas déjà été numérisés ou ne sont pas sur le point de l'être en dehors de PSL ;

Dans certains domaines (histoire des sciences, notamment des mathématiques, histoire des arts, etc.), de nombreux documents ont déjà été numérisés ou sont en voie de l'être. Dans ces domaines, l'intérêt des membres de PSL et l'intérêt général n'est pas de recommencer ce qui a déjà été fait ou le sera de façon certaine, mais seulement de compléter les corpus.

Il est rappelé que deux bases de données recensent les fonds numérisés ou les projets de numérisation, une pour le MESR (NUMES⁷⁰), l'autre pour le MCC (Patrimoine numérique⁷¹).

- programmes nationaux, qu'il s'agisse de ceux du MESR (Persée pour les revues scientifiques de sciences humaines et sociales, NUMDAM pour les mathématiques⁷²) ou de ceux du MCC :
 - partenariats proposés par la Bibliothèque nationale de France (voir ci-dessous) ;
 - programme national de numérisation du MCC⁷³ (ne sont éligibles que les établissements dépendant du MCC, c'est-à-dire, concernant PSL, les quatre écoles d'art) ;
- à ces programmes nationaux, on associera des entreprises thématiques telles que le *Portail de la musique contemporaine*⁷⁴ ;
- programmes internationaux⁷⁵ ;
- possibilité d'obtenir des aides au titre du mécénat (fonds en relation avec l'art, avec la recherche médicale, etc.).

Pour que l'ensemble des critères puissent être combinés, comme ils doivent l'être impérativement, les réflexions ne doivent être conduites ni par les bibliothécaires seuls ni par les chercheurs seuls, mais par les deux. Auxquels seront associés dès l'amont les possibles partenaires extérieurs (Bibliothèque nationale de France, etc.).

Les résultats de ce dialogue doivent être discutés et approuvés par les instances *ad hoc* de PSL.

⁷⁰ <http://www.numes.fr/> - Développé de 2005 à 2009, NUMES est considéré comme ne rendant pas les services attendus. L'établissement d'un outil rénové de cartographie des fonds numérisés et projets de numérisation, est à l'étude.

⁷¹ <http://www.numerique.culture.fr/pub-fr/index.html/>

⁷² Signalons également à ce titre un projet de portail des archives astronomiques françaises à partir de la plateforme Alidade de la Bibliothèque de l'Observatoire.

⁷³ Un appel à projets est lancé chaque année, en fonction d'un programme thématique, par le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (Secrétariat général, Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation).

⁷⁴ Moteur de recherche dans les ressources d'organismes français principalement consacrées à la création musicale savante d'après 1945 : <http://www.musiquecontemporaine.fr/>

⁷⁵ Par exemple ceux qui concernent les archives astronomiques : projet de signalement de ces archives au niveau européen expérimenté par l'Observatoire en coopération avec le réseau italien *Polvere di stelle* de l'Istituto nazionale di astrofisica.

- **Le point sur les partenariats envisageables avec la Bibliothèque nationale de France (BnF)**

Des établissements membres de PSL sont d'ores et déjà partenaires de la BnF ou engagés dans des négociations pour le devenir.

Renseignements pris auprès d'elle, **la BnF n'aurait aucune opposition de principe, au contraire, à ce qu'un partenariat avec PSL vînt soit se substituer soit s'ajouter à ces associations bilatérales.**

Il y a quelques années, elle a proposé à ParisTech une démarche de ce type, qui s'imposait dès lors que plusieurs membres de ce PRES sont pôles associés (École nationale supérieure des Mines, École nationale des Ponts et Chaussées, École Polytechnique). Cette proposition n'a pas été couronnée de succès, la valorisation concertée du patrimoine n'étant pas apparue à ParisTech comme un enjeu prioritaire. **De nombreuses raisons plaident pour que PSL adopte une position différente.**

Qu'ils concernent PSL ou tel ou tel de ses membres, on rappellera ici à toutes fins utiles les types de partenariats susceptibles d'être noués avec la BnF, et dans lesquels la numérisation occupe une place qui va d'exclusive à marginale.

➤ *Des programmes de numérisation émanant des membres de PSL ou de PSL*

Des membres de PSL – de quelque ministère qu'ils dépendent – ou PSL peuvent :

- s'associer aux programmes nationaux de numérisation concertée lancés par la BnF. Ouverts à toutes les bibliothèques françaises, ces programmes visent à atteindre l'exhaustivité dans un domaine donné. Les programmes actuellement ouverts sont : sciences juridiques ; histoire de l'art, architecture et archéologie⁷⁶ ; Guerre de 1914-1918 ; publications des sociétés savantes et des académies. Ils concernent principalement des collections d'imprimés.⁷⁷
- proposer à la BnF la numérisation de corpus hors programmes nationaux. Ces projets devront répondre aux mêmes principes qu'avec les autres partenaires, qu'ils soient ou non pôles associés, à savoir : documents du domaine public ; projets concertés, visant à la complémentarité documentaire et à l'enrichissement mutuel des bibliothèques numériques existantes (les documents numérisés doivent être consultables dans Gallica).

L'aide de la BnF est susceptible de revêtir diverses formes : subventions; intégration dans le marché de numérisation des imprimés de la BnF.

La BnF a récemment été approchée par la bibliothèque de l'Observatoire pour une opération de numérisation de périodiques, liée à une réflexion prospective en vue du prochain contrat quinquennal (2014-2019). Elle a elle-même sollicité à plusieurs reprises l'ESPCI pour envisager des opérations de numérisation⁷⁸.

⁷⁶ En liaison avec l'INHA. L'appel à projets 2011-2012 portait sur les périodiques.

⁷⁷ http://www.bnf.fr/fr/professionnels/appels_initiatives_numerisation/s.appels_initiatives_accueil.html/

⁷⁸ Cette information en provenance de la BnF est ainsi complétée par l'ESPCI : « L'ESPCI a été approchée une première fois par la BnF à l'occasion d'un projet visant la numérisation des revues. Il s'est avéré que l'ESPCI ne possède aucune revue qui ne serait déjà numérisée dans Gallica. Les deux autres tentatives de collaboration ont été envisagées dans le cadre du réseau ParisTech. La première avait pour objet le projet de

➤ *Structurer et valoriser les corpus*

La BnF ne se propose pas seulement ici d'aider à la numérisation mais de mettre à la disposition d'équipes compétentes les données de Gallica, en vue d'aboutir à des corpus thématiques structurés, plus utiles pour la recherche et pour l'enseignement.

Un travail de ce type a été effectué pour les mathématiques⁷⁹.

Paris-Dauphine est actuellement invité par la BnF à s'orienter dans cette voie. En effet, cet établissement est pôle associé de la BnF. Il s'agissait jusqu'en 2011 d'une association au titre du « partage documentaire » : la bibliothèque de l'université bénéficiait de crédits de la BnF lui permettant d'acquérir des documents en langues étrangères complémentaires des collections de la BnF. Or, celle-ci a mis un terme à ce type de coopération. Il est aujourd'hui proposé à Paris-Dauphine de se tourner pour partie vers la numérisation (thèses en économie dans le domaine public), mais surtout vers des actions de valorisation numérique (bibliothèque numérique de référence en histoire économique et financière).

➤ *Des programmes de recherche pouvant inclure, ou non, un volet de numérisation*

Conformément à un des axes de sa politique d'ores et déjà mis en œuvre avec de nombreuses autres institutions, la BnF pourrait être partenaire de programmes de recherche portés par un membre de PSL, ou par plusieurs membres, ou par PSL dans son ensemble.

Dans ce cadre, elle est susceptible d'apporter son concours technique et/ou financier. Mais elle entend prendre toute sa part dans la définition scientifique du projet, ainsi que dans la valorisation des résultats. Aussi les programmes proposés commencent-ils par faire l'objet de sa part d'une évaluation d'opportunité que suivra, si cette étape est franchie, la co-construction du projet (objectifs, méthode, réalisation, responsabilités respectives, notamment financières).

▪ **L'archivage pérenne**

Une des deux principales missions du Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES) est d'assurer l'archivage pérenne du patrimoine numérique ressortissant à ce dernier.

Dans ce cadre, il a tout spécialement reçu mandat d'assumer la conservation des thèses électroniques (versées via l'ABES) et des archives ouvertes HAL, ainsi que des données issues du programme Persée (revues de sciences humaines et sociales). Par ailleurs, des établissements peuvent lui confier directement des données ; toutefois, ce service leur est facturé à un niveau non négligeable⁸⁰.

la BnF de numérisation des collections coloniales. L'ESPCI ne possède pas de collections sur ce thème. Dans la seconde tentative de collaboration, a été explorée l'idée de numériser des cours anciens. Ce projet est resté sans suites, mais l'ESPCI y avait répondu favorablement et elle reste toujours intéressée. »

⁷⁹ <http://math-doc.ujf-grenoble.fr/GALLICA/>

⁸⁰ Selon les informations qui nous ont été communiquées et ne proviennent pas du CINES lui-même : 5 000 € HT par téraoctet pour les établissements sous tutelle du MESR. Recourent d'ores et déjà au CINES, par exemple, pour leurs ouvrages numérisés, la Bibliothèque interuniversitaire Cujas et la Bibliothèque interuniversitaire de santé.

L'extension à l'ensemble de la Bibliothèque scientifique numérique du MESR de la mission donnée au CINES relativement aux thèses, aux archives ouvertes HAL et à Persée est à l'étude. En particulier, pour les opérations de numérisation qui seront financées dans le cadre de la BSN, le coût d'archivage au CINES pourrait être pris en charge par le ministère.

PSL doit suivre cette question.

6.3. Premier cycle et troisième cycle : des projets qui induisent des besoins documentaires nouveaux

Mise en place d'un premier cycle PSL complet ; délivrance d'un doctorat par les quatre écoles d'art : ces deux projets nécessitent des moyens documentaires dont les établissements concernés ne sont pas entièrement pourvus à l'heure actuelle.

6.3.1. *Le futur premier cycle*

PSL se propose de mettre progressivement en place un premier cycle complet. Il est envisagé de commencer par les mathématiques, l'informatique et les sciences sociales.

Un obstacle légal doit être levé. Pour pouvoir diplômer, ainsi qu'il a déjà été dit, PSL a décidé de se doter d'un EPCS. Or, il n'est pas possible aux EPCS d'opérer une sélection, ce qui est contraire aux intentions de PSL.

Quant au contenu et aux effectifs du premier cycle, la réflexion sur ce sujet est en cours. Il est prévu à ce jour⁸¹ :

- une licence pluridisciplinaire (*PSL licence +*) ; les effectifs seront d'une cinquantaine d'étudiants par an - dont la moitié de boursiers - inscrits uniquement à PSL ; le recrutement, sur dossier, serait effectué en partie par PSL et en partie par le lycée Henri IV ;
- une *licence PSL Montagne* avec les classes préparatoires des lycées Henri IV et Louis Le Grand, les étudiants possédant la double inscription ;
- la *licence PSL*, qui recouvrirait, pour les deux premières années, uniquement les licences de Paris-Dauphine, et pour la troisième année, l'ensemble des L3 des établissements de PSL.

La question des doubles inscriptions n'est pas encore tranchée.

Les chiffres cités actuellement pour les effectifs vont d'une cinquantaine (pour commencer) à trois cents.

Il convient de prendre en compte les besoins documentaires de ces étudiants.

Le point de savoir si la résolution de cette question doit être ajoutée aux priorités (6.2) ou plutôt trouver place parmi les « questions à étudier » (6.4.) dépend de l'échéance que PSL se fixe pour mettre en place ce premier cycle.

⁸¹ Information reçues le 22 février.

Quant au fond, de deux choses l'une. Ou bien ces étudiants, n'étant pas seulement inscrits à PSL, bénéficient de bibliothèques universitaires. Ou bien, inscrits seulement à PSL, ils ont besoin d'une bibliothèque universitaire. Or, les bibliothèques de PSL sont tournées vers la recherche. Dans ces conditions, ou bien elles doivent acquérir la documentation nécessaire, ou bien PSL passe des conventions avec d'autres établissements d'enseignement supérieur pour que ses étudiants puissent avoir accès aux bibliothèques de ceux-ci. **Cette seconde hypothèse est la plus rationnelle à tous égards.**

Dans les universités, l'efficacité des initiations à l'usage de la documentation et autres « tutorats documentaires » à destination des étudiants en licence se heurte à l'importance numérique de la population visée. Tel ne sera pas le cas au sein de PSL. **L'occasion s'y offre donc de démontrer, de façon exemplaire, qu'un tel accompagnement documentaire est un des gages de la réussite.**

6.3.2. *La délivrance d'un doctorat par les quatre écoles d'art*

La délivrance d'un doctorat par les quatre écoles d'art (projet SACRe⁸²) nécessitera elle aussi qu'il soit pourvu aux besoins documentaires des étudiants concernés.

Le nombre de ces étudiants devrait rester très limité. Dès lors, il serait disproportionné que les bibliothèques de ces écoles développent leur fonction recherche ou en inaugurent une. Dans ce cas encore, des accords pourraient être passés par les membres de PSL concernés avec des bibliothèques spécialisées hors PSL. Par exemple, pour le théâtre (CNSAD), la Bibliothèque Gaston-Baty de l'Université Sorbonne Nouvelle.

6.4. Dans un second temps : développement et rationalisation de l'offre documentaire et de l'offre de services

6.4.1. *Adapter l'offre documentaire aux besoins de la recherche et de l'enseignement*

Plusieurs études ont montré la corrélation entre la disponibilité des ressources documentaires et la productivité et la qualité de la recherche⁸³. Une autre corrélation a été mise en évidence entre l'information scientifique disponible et l'innovation exprimée en termes de dépôt de brevets.

Pour faire en sorte que PSL dispose de la documentation sur tous supports ou en ligne lui permettant d'atteindre ses objectifs scientifiques et pédagogiques, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'acquisition et de conservation partagée – sans pour autant perdre de vue que dans certains cas, le périmètre pertinent n'est pas PSL mais l'ensemble du Quartier latin ou l'Île-de-France, voire l'échelon national.

⁸² Voir supra 1.1.3.

⁸³ Voir notamment celle du *Research Information Network*, menée auprès de 115 universités du Royaume-Uni, qui fournit des résultats sur la corrélation entre les dépenses documentaires, les téléchargements d'articles de revues scientifiques et la productivité de la recherche exprimée en termes d'articles publiés, de doctorats délivrés et de contrats de recherche. *Research Information Network*, « E-journals : their use, value and impact », 2009. En ligne : <http://www.rin.ac.uk/our-work/communicating-and-disseminating-research/e-journals-their-use-value-and-impact/>

Nous devons cette référence à Raymond Bérard, directeur de l'ABES.

Cette politique doit être formalisée, afin d'éviter toute ambiguïté, et cette formalisation actualisée en permanence.

Ce sujet appelle une étude spécifique. On formulera ici les principales questions auxquelles cette étude devra s'attacher à répondre, en ajoutant quelques-uns des paramètres à prendre en compte pour ce faire.

Pour expertiser les ressources disponibles, en identifier d'autres, et ce de façon continue, les bibliothécaires doivent travailler en collaboration étroite avec les enseignants et les chercheurs.

- **PSL dispose-t-il actuellement des ressources documentaires sur tous supports nécessaires à ses recherches et à ses enseignements ?**

Il y a lieu de dresser un inventaire critique des ressources disponibles⁸⁴. Par ressources disponibles, il faut entendre à la fois les fonds documentaires, c'est-à-dire les documents acquis, et les politiques d'acquisition.

Cette photographie ne doit pas inclure seulement les bibliothèques « centrales » ou « générales » mais l'ensemble des entités documentaires ressortissant aux établissements (bibliothèques de départements, etc.).

L'identification des forces et des faiblesses doit prendre en compte plusieurs éléments :

- Quel est le champ qu'on analyse ? Tout PSL ? Le périmètre d'excellence ? Un périmètre d'excellence au sein du périmètre d'excellence ?
- Quels critères de qualité utilise-t-on ? De quels points de comparaison dispose-t-on ?

Problématique dans tous les cas, cette dernière question le sera particulièrement dans le cas d'un groupement d'établissements, sans véritable équivalent ni en France ni ailleurs.

En ne tenant pas compte des trois EPST, **on pose ici l'hypothèse d'une faiblesse générale de PSL en matière d'offre de documentation électronique susceptible d'être acquise par les bibliothèques à titre payant⁸⁵.**

Le déficit est patent s'agissant des quatre écoles d'art. Du côté des établissements ressortissant au MESR, notre hypothèse demande à être confirmée. En effet, d'une part, elle se fonde sur des sources incomplètes et parfois anciennes. D'autre part, comme indiqué précédemment, elle ne tient pas compte des ressources accessibles aux UMR et équipes-projets via les EPST.

Pour répondre à la question posée (PSL dispose-t-il actuellement des ressources documentaires sur tous supports nécessaires à ses recherches et ses enseignements ?), il ne

⁸⁴ Cette démarche a été engagée dans le cadre du groupe de travail Carte documentaire du Quartier latin, mais pour un ensemble d'établissements plus large que ceux de PSL.

⁸⁵ Constaté pour le Collège de France et l'ENS lors d'inspections récentes des bibliothèques de ces établissements. Par ailleurs, la documentation en ligne acquise par la bibliothèque de l'ENSAD se limite à deux dictionnaires et à l'*Encyclopaedia Universalis*. Aucune documentation en ligne n'est acquise par la bibliothèque du CNSAD. A l'inverse, l'ESPCI semble bien pourvu en la matière (accès à 10 000 titres de périodiques en ligne).

suffit pas de constater la présence ou l'absence de telle ressource documentaire dans le périmètre de PSL ; il faut encore se demander notamment :

- en cas de présence, si les ressources en question sont accessibles à l'ensemble des membres de PSL susceptibles de l'utiliser ;
- en cas d'absence, si les ressources qui font défaut dans le périmètre de PSL ne sont pas facilement accessibles ailleurs aux membres de PSL qui en ont besoin⁸⁶.

Un exemple relevé au cours de la mission : l'Institut Curie

Chacun des deux secteurs de l'Institut – Hôpital et Centre de recherche – dispose d'un budget propre. Sur ce budget, chacun souscrit pour lui-même à des abonnements en ligne, non sans mutualiser la démarche (recueil des besoins par une documentaliste et recours à un groupement d'achat mis en place par les centres de lutte contre le cancer). Ces abonnements sont également accessibles à l'autre secteur.

Parallèlement, le Centre de recherche bénéficie de plus des abonnements souscrits par le CNRS et par l'INSERM. Mais l'Hôpital n'y a pas accès. Entre les abonnements souscrits par l'Hôpital et ceux de l'INSERM, le taux de recoupement est estimé à 30 %.

▪ **Rappel des dispositifs nationaux dont PSL est susceptible de bénéficier**

Relèvent notamment des archives ouvertes, dont PSL est susceptible de bénéficier⁸⁷ :

- pour les thèses, l'application nationale STAR (Signalement des thèses électroniques, Archivage et Recherche) et le portail national *theses.fr* ;
- la plate-forme HAL et ses déclinaisons locales ;
- un nombre croissant de bases disciplinaires, liées à des établissements ou inter-établissements, nationales ou internationales et dont voici quelques exemples :

Internationales : ArXiv (physique) ; Pubmed Central (sciences de la vie).

En France : OATAO (sciences de l'ingénieur et agro-bio-véto ; ARCHIMER (océans) ; PRODINRA (INRA) ; SPIRE (Sciences Po) ; CEMAGREF Publications CemOA (CEMAGREF).

De l'acquisition d'archives en licence nationale, relèvent :

- l'acquisition via l'ABES de diverses archives⁸⁸ ;
- l'ISTEX.

L'ISTEX comporte, elle aussi, l'acquisition d'archives en licence nationale. Toutefois, les acquisitions déjà effectuées ou sur le point d'être effectuées via l'ABES n'en relèvent pas à proprement parler. Pour autant, les unes et les autres s'inscrivent dans la mise en place de la *Bibliothèque scientifique numérique*.

⁸⁶ Pour ne prendre que cet exemple, des ressources nécessaires à des équipes de l'ENS leur sont accessibles à Paris 6.

⁸⁷ PSL ne doit pas seulement recourir aux archives ouvertes mais participer à leur développement. Voir supra, **6.2.4.**

⁸⁸ Une première vague d'achats a porté sur les archives Springer, les classiques Garnier et EEBO (*Early English Books Online*). Une deuxième vague est en préparation.

L'ISTEX⁸⁹ :

ISTEX – Initiative d'excellence de l'information scientifique et technique – fait partie des initiatives d'excellence (IDEX) financées par les investissements d'avenir [...].

ISTEX vise à la réalisation d'un socle documentaire numérique pérenne, commun à l'ensemble des Initiatives d'excellence, offrant des services et des usages complémentaires et interopérables avec ceux mis en place dans les établissements et organismes concernés.

ISTEX comporte deux volets :

- l'acquisition sous forme de licence nationale d'un corpus inégalé de ressources documentaires ;
- l'agrégation de ces ressources au sein d'une plate-forme nationale apportant une plus-value basée sur le traitement des données en texte intégral.

Les acquisitions porteront sur des corpus de livres électroniques, de grands corpus patrimoniaux numérisés, des archives de bases de données, des collections rétrospectives de périodiques.

À ces ressources acquises auprès des éditeurs s'adjoindront celles que constituent les données de la recherche en provenance des laboratoires.

Les services proposés seront de deux natures :

- accès vers le texte intégral d'un article ou de tout objet documentaire numérique individualisé (thèse, livre, chapitre de livre, etc.) via une interrogation de métadonnées. Ce service de base peut s'effectuer dans un premier temps alors que seules les métadonnées ont été fournies et chargées localement. Il sera intégré aux outils de signalement existants (SUDOC) ;
- services à valeur ajoutée basés sur le traitement des données en texte intégral comme :
 - interrogation en texte intégral sur les objets numériques indexés dans leur totalité,
 - production de synthèses documentaires par analyse de sous-corpus, individualisés pour l'occasion, auxquels sont appliqués des méthodes de *Text Mining*,
 - services de représentation et visualisation de données basés sur les technologies de cartographie de la connaissance,
 - production de corpus terminologiques,
 - utilisation à des fins de recherche en ingénierie de la langue : lexicographie, morphosyntaxe, traduction, etc.

Ces services à valeur ajoutée ne peuvent être opérés qu'aux conditions suivantes : posséder les données localement, dans des formats manipulables et structurés (XML natif ou XML/PDF), et disposer des droits d'extraction et de traitement. Ce sont deux conditions majeures de l'achat de la ressource.

L'accès aux ressources documentaires acquises se fera, dans un premier temps, par le biais des plates-formes des éditeurs (garantie dans la licence type pour cinq ans). Dans une deuxième phase (dans un délai de deux ans après le démarrage du projet) sera créée la plate-forme d'accès aux ressources électroniques achetées au niveau national.

La plate-forme garantira une articulation entre le niveau national et celui des sites et des communautés. Outre sa dimension nationale – une base documentaire commune issue des licences nationales – la plate-forme ISTEEX permettra à toutes les structures qui le souhaitent, et notamment à chaque IDEX, de développer des services propres en configurant à partir de ce socle sa propre bibliothèque numérique en fonction de ses objectifs en matière de documentation et d'IST.

⁸⁹ Extraits de : Raymond Bérard, « ISTEEX. Vers des services innovants d'accès à la connaissance », *Arabesques*, revue de l'ABES, n° 66 (avril-mai-juin 2012), p. 6-8.

La répartition au sein d'ISTEX des rôles des partenaires du projet, travaillant ensemble de longue date, est assise sur leurs domaines respectifs de compétences :

- le consortium Couperin (avec les organismes hors périmètre Couperin) pour le recueil des besoins des communautés de recherche, l'évaluation des ressources, l'établissement des listes ;
- l'ABES pour la négociation et l'acquisition des ressources, leur signalement, la gestion des accès et des droits (en partenariat avec le CNRS-INIST et en relation avec les opérateurs locaux) ;
- le CNRS, en s'appuyant sur l'INIST, pour la conception et l'hébergement de la plate-forme d'agrégation du texte intégral : hébergement et exploitation des données, développement des services à valeur ajoutée, analyse de l'utilisation et des usages ;
- l'université de Lorraine pour la recherche et les services.

L'archivage pérenne des données sera assuré par le Centre informatique national de l'enseignement supérieur (CINES).

Il est à noter que les ressources acquises au titre de l'ISTEX devraient bénéficier non seulement aux établissements d'enseignement supérieur dépendant du MESR et aux EPST mais aux établissements d'enseignement supérieur dépendant d'autres ministères – c'est-à-dire, dans le cas de PSL, aux quatre écoles d'art.

Enfin, PSL doit être attentif aux réflexions en cours sur les CADIST. En cas de l'ouverture de nouveaux CADIST, il s'agira pour PSL soit de présenter, si les disciplines concernées font partie de ses points forts, sa candidature, soit d'en tirer les conséquences quant à sa propre politique d'acquisition et de conservation.

▪ Les groupements d'achats

Le principal objectif des groupements d'achat est de limiter les coûts.

Des membres de PSL participent d'ores et déjà à des groupements d'achat nationaux de documentation en ligne :

- Participent à COUPERIN : les deux écoles de chimie ; le Collège de France ; l'ENS ; l'Observatoire ; Paris-Dauphine ; l'INRIA.
- L'Institut Curie passe par un groupement propre aux centres de lutte contre le cancer.
- L'INSERM acquiert l'accès à la *Freedom Collection* d'Elsevier et au *Web of Knowledge* de Thomson Reuters via respectivement l'ABES (négociateur : COUPERIN) et le CNRS⁹⁰.

Une étude pourrait être conduite sur ce thème, incluant les sujets suivants :

- participation à des groupements d'achats nationaux des bibliothèques de PSL qui sont pour le moment en dehors de cette démarche ;
- intérêt de négocier certains achats au niveau de PSL ;
- intérêt pour certains membres de PSL de s'associer pour effectuer des achats.

▪ La question des doublons

L'intérêt d'une politique documentaire coordonnée est d'éviter que les établissements concernés acquièrent inutilement les mêmes documents, les achats étant répartis entre eux.

⁹⁰ Le CNRS et l'ABES reçoivent de l'INSERM les crédits correspondant à sa quote-part.

Inutilement car, dans certains cas, il restera utile voire indispensable que plusieurs établissements acquièrent les documents en question (bibliothèques très éloignées les unes des autres, contenus en rapport étroit avec les enseignements et recherches des établissements, etc.).

▪ **Quels établissements de PSL ont vocation à conserver quels documents ?**

Quelques situations relevées à l'occasion de la mission en matière de politique de conservation :

- Étant supports de CADIST, les bibliothèques de l'Université de Paris-Dauphine et de l'Observatoire ont officiellement mission de conserver les documents acquis à ce titre.
- La bibliothèque du Musée Curie veut rassembler et conserver les ouvrages publiés sur les thèmes en relation avec celui-ci et ceux des archives.
- La politique de conservation des bibliothèques de l'ENS et du Collège de France serait à préciser. Elle varie probablement selon qu'il s'agit des sciences dures ou des autres.
- S'agissant des livres et revues et sauf exception (deux revues) la bibliothèque de l'ENSAD estime ne pas pouvoir, faute de place, assumer une mission de conservation ; celle-ci est remplie de fait, pour le domaine qui la concerne, par d'autres bibliothèques, spécialisées (Cité de l'architecture et du patrimoine, INHA, Musée du Quai Branly) ou non (ENS, Bibliothèque Sainte-Geneviève).
- La bibliothèque du CNSAD se donne la mission de conserver les éditions de pièces de théâtre, des usagers lui ayant parfois fait observer qu'elle était seule à posséder telle ou telle.

Un plan de conservation partagée est le corollaire indispensable d'une politique d'acquisition partagée⁹¹.

Toutefois, là encore, il est indispensable de prendre en compte un périmètre plus large que celui de PSL. En particulier, de tenir compte des CADIST.

Le groupe de projet Liberlabo propose que PSL puisse disposer d'un silo de stockage qui lui serait propre. Cette hypothèse est à écarter dès lors qu'existe, à cette fin, le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes), dont le doublement des surfaces est programmé⁹².

▪ **Le problème de la mutualisation des ressources documentaires entre les trois EPST et les autres membres de PSL**

Dès lors que le CNRS, l'INSERM et l'INRIA sont engagés – à des degrés divers il est vrai – dans des politiques de site ayant pour cadre les PRES, il serait logique que la documentation soit inscrite au nombre des moyens dont la mutualisation est à étudier au sein des PRES. Ainsi dans le cas de PSL – tout particulièrement dans le cas de PSL puisque la recherche y occupe une place centrale et que les établissements qui le composent ne peuvent être renvoyés au

⁹¹ L'un des cas les plus patents de désherbage possible et même nécessaire est présenté par la Bibliothèque de l'ENSCP (périodiques imprimés désormais disponibles en ligne).

⁹² Les bibliothèques de l'enseignement supérieur de la région parisienne ont la possibilité soit de déposer au CTLes des documents peu consultés soit de les lui céder ; dans ce dernier cas, le CTLes élimine les éventuels doublons. Les documents restent à la disposition des bibliothèques vers lesquelles ils sont acheminés en cas de demandes des usagers. Le doublement de la surface du CTLes est programmé à échéance 2015.

premier cycle et à l'enseignement, tandis que la recherche serait l'affaire des UMR (CNRS et INSERM) et équipes-projets (INRIA).

La documentation à laquelle chacun a accès se trouverait ainsi accrue. Et d'autre part, des économies d'échelle seraient peut-être possibles, qui se traduiraient soit par des dépenses globalement moindres soit par un accroissement global de la documentation disponible.

Il faut distinguer la question de la documentation électronique et celle de la documentation imprimée.

➤ *La documentation électronique*

Rappel de la situation en matière d'accès⁹³

	Personnels rémunérés par l'institution		Personnels affiliés mais relevant d'autres établissements		Étudiants		Autres lecteurs inscrits	
	Local	Distant	Local	Distant	Local	Distant	Local	Distant
Universités	oui	oui	oui ¹	non	oui	oui	oui	non
Grandes écoles	oui	oui	oui ¹	non	oui	oui	oui	non
UMR des organismes de recherche	non ²	oui	non ²	oui ³	non ²	oui ³	sans objet	sans objet
Organismes de recherche	oui	oui	oui ¹	non	oui	non	sans objet	sans objet

Note 1 : pas d'identification de l'utilisateur ; l'accès s'effectue par contrôle IP de l'ordinateur connecté.

Note 2 : les organismes de recherche utilisent un système de reverse-proxy valable pour les accès dans les murs et hors les murs.

Note 3 : Accès autorisé à tous les membres de l'UMR via un mot de passe collectif propre à cette UMR.

Pour l'essentiel les EPST acquièrent la documentation électronique à l'échelon national et pour leurs équipes. Dans la mesure où les tarifs dépendent du nombre des utilisateurs, ouvrir cette documentation aux personnels de PSL qui n'appartiennent pas à ces équipes entraînerait pour les EPST des coûts supplémentaires.

La question d'une compensation pourrait être mise à l'étude⁹⁴. Le cas échéant, il en est de même pour l'ouverture des ressources en ligne des autres membres de PSL aux équipes des EPST.

⁹³ Source : Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), *Bibliothèque scientifique numérique, Stratégie 2012-2015*, version validée, mars 2012, 66 p., recommandations du groupe de travail Acquisition des ressources électroniques, p. 14-21.

⁹⁴ Au terme de compensation, l'INSERM préférerait en l'occurrence celui de quote-part. Nous nous plaçons ici dans l'hypothèse où le négociateur principal et le payeur étant un EPST, il recevrait des autres bénéficiaires les crédits correspondant de fait à leur « quote-part ».

Mais la piste à suivre le plus immédiatement est celle de négociations conduites en commun par les membres de PSL ou des membres de PSL avec les éditeurs, en vue d'accroître la documentation accessible à chacun à coût réduit ou constant ou plus élevé mais de façon modérée.

Politique documentaire des EPST : l'exemple de l'INSERM⁹⁵ :

L'essentiel des ressources électroniques (périodiques, *e-books*, encyclopédies, bases de données) fait l'objet d'une politique d'achat centralisée, pour accès via BiblioINSERM.

Pour environ un tiers du budget, les achats centralisés sont effectués via des groupements de commandes (*Freedom Collection* d'Elsevier et *Web of Knowledge* de Thomson Reuters).

Toutefois, une partie des ressources électroniques est acquise par les équipes localement. Sur ce point, l'INSERM ne dispose que d'informations fragmentaires.

➤ *La documentation imprimée*

Il n'existe aucune raison financière ou juridique pour que la documentation imprimée des équipes d'EPST présentes dans PSL ne soit pas accessible à tous les personnels et étudiants concernés des autres établissements du groupement, et réciproquement.

Dès lors, la documentation imprimée de ces équipes doit en outre être intégrée dans la politique d'acquisition et de conservation partagée de PSL.

6.4.2. *La mise en cohérence et le développement de l'offre de services*

Le signalement, sur place et à distance, de tous les documents ; la numérisation et la mise en ligne de certains fonds ; la mise en place d'un portail, etc. : autant d'éléments qui, déjà évoqués, ressortissent à la mise en cohérence et au développement de l'offre de services.

Les services évoqués ici sont d'un ordre plus classique : accès aux locaux, aide aux usagers, etc.

Plutôt que de proposer que toutes les bibliothèques de PSL atteignent immédiatement un niveau maximal et identique, il est proposé de définir plusieurs niveaux qualitatifs, susceptibles d'être atteints successivement et ce par tout ou partie des bibliothèques. Le niveau 1 devrait pouvoir être exigé de toutes.

Ces niveaux qualitatifs pourraient être par exemple les suivants.

- **Niveau 1 : rendre les ressources plus accessibles sur place**

Dès la rentrée 2012, toutes les bibliothèques de PSL devraient pouvoir être accessibles de droit et à titre gratuit à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs de PSL, ainsi qu'à au moins une partie, à déterminer, des étudiants.

⁹⁵ Source : Rapport de l'INSERM à l'attention de Pierre Carbone, inspecteur général des bibliothèques, janvier 2012, 16 p.

Cette mesure serait d'ores et déjà utile pour des raisons évidentes. Mais a fortiori s'imposera-t-elle si, à terme, une répartition plus rationnelle des acquisitions et de la conservation est obtenue.

Deux points, susceptibles d'être litigieux, doivent être traités :

- S'agissant des étudiants, auxquels précisément applique-t-on la disposition en question ? Assurément aux doctorants, mais en étend-t-on le bénéfice aux étudiants en master (c'est de notre point de vue souhaitable), aux étudiants en licence ?
- Au sein d'un établissement, à quelles bibliothèques l'accès est-il le cas échéant donné ? À la bibliothèque centrale/générale, ou aussi aux bibliothèques spécialisées (c'est de notre point de vue indispensable) ?

▪ **Niveau 2 : rendre les ressources plus mobiles**

Pour les personnels et étudiants concernés extérieurs à l'établissement, lier le droit d'emprunter au droit d'accès serait le plus sûr moyen de compromettre la mise en place de celui-ci.

Il n'en est pas moins vrai que la possibilité d'emprunter fait partie du « socle » des services de base⁹⁶. Si les personnels et étudiants de l'établissement doivent rester prioritaires de ce point de vue, aucune interdiction de principe ne devrait être opposée aux autres, sous réserve que les documents puissent leur être demandés à tout moment.

Au moins dans certains cas (éloignement des établissements concernés, disponibilité réduite des usagers demandeurs, etc.), les documents doivent pouvoir circuler entre les bibliothèques⁹⁷.

Des accords devraient être conclus avec les trois EPST membres de PSL, permettant d'inclure dans le circuit de circulation des documents, dans les deux sens, les unités mixtes (CNRS, INSERM) et équipes de projets (INRIA). S'agissant des reproductions d'articles, le même tarif – et un tarif préférentiel – pourrait être appliqué par chacun des membres de PSL aux autres.

▪ **Niveau 3 : franchir un saut qualitatif en matière d'accessibilité des ressources**

Du niveau 3, relèveraient notamment :

- l'augmentation et l'harmonisation des plages d'ouverture ;
- la formation des usagers.

Ce dernier point mérite qu'on s'y arrête.

Il a déjà été fait allusion au fait que la mise en place d'un tutorat documentaire pour les étudiants du premier cycle, difficile dans les universités pour des raisons de nombre et

⁹⁶ Sous réserve des règles habituelles, c'est-à-dire en particulier du caractère patrimonial des documents et de leur état.

⁹⁷ S'agissant du prêt entre bibliothèques et de la fourniture de documents à distance, si, dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur, les demandes de reproduction d'articles ont connu une baisse considérable (autour de 40 % de 2003 à 2008), les demandes de prêt de monographies n'ont régressé que légèrement ; pour l'instant, le besoin est toujours présent.

produisant de ce fait des effets mélangés, serait plus aisée au sein de PSL, et pourrait donner des résultats probants voire exemplaires (voir supra, 6.3.1).

Doctorants et chercheurs pourraient eux aussi se voir offrir des formations à la documentation. L'exemple montre que de telles formations sont d'autant plus efficaces qu'elles ne sont pas généralistes et abstraites, mais liées à des disciplines ou à des thèmes. L'intérêt, dans le cas de PSL, serait que ces formations disciplinaires ou thématiques pourraient impliquer l'ensemble des établissements concernés. S'agissant des formations thématiques, elles constitueraient, pour la part qui leur revient, une école de transdisciplinarité.

Une des recommandations de l'infrastructure Bibliothèque scientifique numérique est de mettre en place une ou des plates-formes permettant aux utilisateurs de travailler les données dans l'environnement national mais aussi dans l'environnement local. Cette possibilité fait désormais partie des prestations proposées à ses pôles associés par la BnF à partir de Gallica.

Dans le même ordre d'idée, signalons que la BnF a ajouté, à la liste de ses propositions partenariales, une démarche visant à faire connaître aux chercheurs les ressources du web dans un domaine donné, à promouvoir l'utilisation des archives du web⁹⁸.

7. Conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique documentaire coordonnée : du côté de PSL

Le but recherché est d'organiser la coopération entre les bibliothèques (diagnostics, projets, mise en œuvre) et d'assurer l'interface entre celles-ci et l'échelon politique.

Les modes de coopération entre les bibliothèques doivent tenir compte de la nécessité d'inscrire la coopération dans la durée, de l'autonomie maintenue des établissements, des moyens et compétences respectifs des bibliothèques.

Les opérations décidées doivent l'être en conformité avec les objectifs de PSL en matière scientifique, pédagogique, etc. Aussi est-ce à la gouvernance d'arrêter les choix. Pour ce faire, des propositions doivent lui être faites, diverses options proposées, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

7.1. Organisation de la coopération documentaire : l'échelon technique

Plusieurs statuts peuvent être envisagés pour les bibliothèques au sein de PSL, selon le degré d'intégration souhaité :

⁹⁸ Proposition faite par la BnF à l'Université de Paris-Dauphine dans le cadre du renouvellement de la convention de pôle associé.

Degré d'intégration	Statuts possibles pour les bibliothèques
Intégration maximale au sein de PSL	Réunion de toutes les bibliothèques au sein d'un unique service dépendant de PSL. Ce service peut prendre notamment les formes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • service de la documentation interétablissements (modèle du SICD des universités de Montpellier) ; • direction de la documentation (modèle du Muséum national d'histoire naturelle).
Intégration partielle	Délégation de certaines fonctions à un service interétablissements coexistant avec les bibliothèques respectives des établissements (sur le modèle des SICD dits de mission dans les universités).
Coopération sans intégration	Coopération plus ou moins poussée, les bibliothèques continuant à dépendre exclusivement de leurs établissements respectifs.

On examinera successivement chacun d'eux.

7.1.1. Le transfert de toutes les bibliothèques au sein d'un service commun dépendant de PSL : une hypothèse hors de saison

Comme l'ensemble des services respectifs des établissements membres de PSL, les bibliothèques de ceux-ci viendraient à ne former qu'un seul et même service documentaire multi-sites s'ils venaient à fusionner. Une hypothèse qui, écartée par le groupement, n'est évoquée ici que pour mémoire.

Mais il n'est pas indispensable qu'une telle fusion ait lieu pour que les bibliothèques de PSL soient mutualisées : il est loisible à PSL de décider que la responsabilité des bibliothèques et de la documentation est transférée au groupement.

Sur un plan théorique, ce choix aurait pour lui de présenter le degré maximal de rationalité, notamment du point de vue de l'organisation et des économies d'échelle. Plus concrètement, il aurait sans doute pour effet de mettre en branle ou de précipiter un phénomène opportun d'*intégration* interne, à savoir, le cas échéant, la mise en cohérence de l'ensemble des entités documentaires au sein de chaque établissement.

Il n'est pas exclu que ce choix s'impose à long terme, en fonction du caractère plus ou moins resserré que les membres de PSL voudront donner, ou non, à leur association en général.

Aujourd'hui, les inconvénients et risques qu'il présenterait l'emportent largement sur les avantages précités :

- il irait très au-delà du degré d'association actuellement voulu par PSL entre ses membres ;

- il poserait des problèmes de mise en œuvre lourds voire pour le moment insolubles (PSL est à la fois une fondation et un EPCS ; des établissements dépendent du MCC, etc.) ;
- il serait prématuré par rapport à l'état des réflexions conduites par PSL sur la documentation ;
- à terme, il risquerait d'introduire une distance entre les bibliothèques d'une part et les enseignants et chercheurs d'autre part, alors que leur proximité est une des forces de PSL, garante de la qualité des ressources documentaires ;
- il serait sans doute prématuré par rapport à la nécessaire mise en cohérence des bibliothèques et de la documentation au sein de chaque établissement : en effet, si, comme il a été dit, il aurait sans doute pour effet de hâter cette mise en cohérence, à l'inverse, la mise en cohérence doit avoir atteint un niveau minimal pour rendre le transfert à PSL possible dans des conditions optimales.

7.1.2. Le transfert de certaines fonctions documentaires à un service inter-établissements de coopération documentaire

▪ Un SICD dit de mission : un choix qui s'imposera à moyen terme

Entre la conservation pleine et entière par chaque membre de PSL de sa ou ses bibliothèques et le transfert de toutes les bibliothèques à PSL, il existe une voie intermédiaire : celle d'un service inter-établissements de coopération documentaire (SICD), auquel seraient déléguées des missions nécessitant une coordination.

À terme, la création d'un tel service s'imposera au sein de PSL, d'abord pour seconder le chargé de mission pour la documentation à mesure que les chantiers prendront de l'ampleur et que les opérations décidées devront être mises en œuvre, puis, peut-être, pour se substituer à lui.

Parmi les tâches nécessitant la création d'un tel service, on peut citer :

- l'harmonisation des pratiques (SIGB, traitement des documents, etc.) ;
- le suivi du portail ;
- les opérations de numérisation ressortissant à PSL ;
- le cas échéant, l'achat groupé de documentation en ligne ;
- en liaison avec le service juridique de PSL, l'information juridique, en particulier en matière de droit commercial et de droit des auteurs (acquisition de documentations électronique ; numérisation ; possibilité de faire figurer des articles sur les sites des auteurs et/ou les sites d'archives publiques, etc.) ;
- la formation des usagers ;
- certaines opérations de valorisation patrimoniale.

▪ Vers la mutualisation d'une partie des bibliothèques de PSL ?

PSL se propose de créer des instituts fédératifs, communs à plusieurs de ses membres. D'après les documents et les déclarations recueillis lors de la mission, aucune option ne sera exclue pour les constituer : ces instituts fédératifs seront formés soit autour d'un groupe de disciplines connexes (physique et astrophysique) soit autour d'un thème transdisciplinaire (environnement ; organisations) soit autour d'un groupe de disciplines **et** d'un thème transdisciplinaire (sciences de la vie et oncologie).

Sur le plan non plus de leur contenu mais de leur existence physique, ces instituts fédératifs relieront ou bien des équipes qui resteront géographiquement dispersées, ou bien des équipes qui auront été regroupées sous un toit commun.

Deux projets de PSL ressortissent au second cas. Ils consistent à construire sur le site Jourdan de l'ENS un bâtiment pour un Institut de l'environnement, et un autre pour accueillir l'antenne parisienne, actuellement située dans des locaux loués, du Centre de recherche Paris-Rocquencourt de l'INRIA.

Le premier projet (Institut de l'environnement) ressortit clairement à PSL. Pour le mener à bien, un budget a été obtenu par PSL au titre du Plan Campus.

Le second projet (INRIA) s'inscrit dans le cadre de PSL dans la mesure où il ne ferait qu'un avec le projet d'Institut des hautes études en informatique mathématique mentionné dans le dossier de candidature de l>IDEX. Le financement n'en est pas trouvé ; il est actuellement recherché, en particulier, du côté du Conseil régional.

Dès lors qu'il sera envisagé de créer des instituts fédératifs, la question devra être posée de la documentation dont ils ont besoin⁹⁹.

Il pourra s'agir de documentation sur papier, impliquant la disposition d'un lieu, et/ou de documentation en ligne. Dans tous les cas, il y aura lieu de déterminer qui assume la fonction documentaire. Autrement dit, qui acquiert la documentation et avec quels crédits, qui la met à disposition, qui la conserve, etc.

De ce point de vue, trois voies peuvent être empruntées :

- les besoins documentaires de l'institut fédératif sont assurés par lui-même ;
- les besoins documentaires de l'institut fédératif sont assurés, par accord entre les partenaires, par une ou des bibliothèques existantes ;
- les besoins documentaires de l'institut fédératif sont assurés par PSL.

Si, soit positivement soit par défaut, c'est la troisième voie qui était empruntée, le SICD de mission serait aussi un SCID de gestion, dont relèverait une partie des bibliothèques de PSL, les autres continuant à dépendre de leurs établissements respectifs.

Le cas échéant, ce cas de figure devra être observé et évalué comme un test de ce que pourrait être un transfert intégral de la fonction documentaire à PSL.

En tout état de cause, il faut s'attendre que les regroupements, au sein de PSL, d'équipes relevant d'établissements différents, constituent un facteur intégratif, pas seulement sur le plan documentaire mais aussi sur le plan documentaire.

7.1.3. Dans l'immédiat : organiser la coopération

⁹⁹ Cette question n'a pas encore été posée s'agissant du futur Institut de l'environnement. Il est vrai que le projet n'en est qu'à ses débuts, c'est-à-dire à la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'élaborer, d'abord, un projet scientifique. Concernant le futur bâtiment INRIA, le Centre de recherche Paris-Rocquencourt a engagé une réflexion sur la bibliothèque du site Rocquencourt ; une des options est le transfert de celle-ci dans ce futur bâtiment.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ?

D'abord, de poursuivre la réflexion. Car ce rapport est loin d'épuiser la question.

Ensuite, d'identifier et de mettre en œuvre des opérations qui, compatibles avec les forces de chacun, d'une part, seront utiles à PSL, et d'autre part, apprendront aux partenaires à travailler ensemble et les inciteront à poursuivre et à amplifier leur collaboration.

La concertation entre les bibliothèques de PSL organisée par le groupe de projet Liberlabo est perçue favorablement par la majorité de celles-ci. C'est notamment le cas, ce qui n'allait pas de soi, des plus petites d'entre elles : dès lors que leur avis et leurs moyens (c'est-à-dire la faiblesse comparée de ces moyens) sont pris en compte, elles puisent en particulier dans cette concertation une légitimité qui leur fait parfois défaut, pensent-elles à tort ou à raison, au sein de leurs établissements respectifs.

Mais ce bénéfice « moral » ne suffira pas à installer des collaborations dans la durée. **Pour que les bibliothèques de PSL s'engagent dans ces collaborations, il faut que le surcroît de travail qu'elles induisent soit à tout le moins équilibré par des aides tangibles.**

▪ **Un chargé de mission pour la documentation – Son cahier des charges**

La nomination au sein de PSL d'un responsable de la documentation s'impose notamment pour

- organiser et animer la coopération entre les bibliothèques de PSL sur le plan technique ; sans oublier les trois EPST ;
- assurer la présence de la documentation au plus près des objectifs scientifiques et pédagogiques de l'IDEX – ce qui implique, notamment, d'anticiper les besoins documentaires des instituts fédératifs inter-établissements de PSL ;
- compléter, et mettre à jour en permanence, l'état des lieux des bibliothèques et de la documentation au sein de PSL amorcé par le groupe de projet Liberlabo ; aboutir notamment à une cartographie plus fine des fonds selon les disciplines ; identifier des points de comparaison pertinents, nationaux et internationaux ;
- coordonner le volet documentaire de PSL et les actions et projets de chaque établissement en la matière, notamment ceux qui passent contrats avec le MESR ;
- porter les échanges entre les bibliothèques et la ou les instances « politiques » ; assurer l'interface avec l'administration et les services techniques de PSL (passation de marchés, information juridique, etc.) ;
- contribuer à nourrir les échanges entre les bibliothèques, et les enseignants et chercheurs ;
- harmoniser les pratiques (SIGB, traitement des documents, etc.) ;
- assurer le suivi des questions informatiques (pilotage de la partie documentaire du portail PSL, dont le chargé de mission pour la documentation doit assurer le co-pilotage, de manière à assurer la cohérence entre les deux) ;
- mettre en œuvre les opérations décidées (numérisation, etc.) ;
- identifier les partenaires techniques appropriés ;
- contribuer à rechercher des mécénats, dans le cadre de la politique générale de PSL en la matière ;

- représenter PSL à l'extérieur sous le rapport de la documentation (dialogue avec le MESR, actions coopératives associant PSL et divers partenaires, en France ou à l'étranger, communication unifiée, etc.) ;
- préparer et opérer, le cas échéant, la mutualisation ultérieure de quelques fonctions documentaires (voir supra, 7.1.2).

L'élaboration d'un **schéma directeur de la documentation et du patrimoine** présenterait le double avantage d'obliger les responsables des établissements et les bibliothèques à se prononcer sur des types de coopération et des délais pour les mettre en œuvre. Un prestataire spécialisé extérieur peut aider à cette élaboration, sans se substituer aux établissements et bibliothèques de PSL.

Il est déconseillé de demander au responsable d'une des bibliothèques du groupement d'assurer cette fonction en plus de la direction de sa bibliothèque. En effet, outre la lourdeur de cette double charge, il ne bénéficierait pas, quelles que puissent être ses qualités personnelles, de toute la légitimité nécessaire auprès des autres établissements.

▪ **Place dans l'organigramme** (voir supra, 1.4.2)

Plusieurs raisons solides viennent se cumuler pour que la documentation ne soit pas logée parmi les fonctions ressortissant aux *services supports* placés sous la responsabilité du *vice-président administratif* (ou directeur général des services), aux côtés de la *vie du campus*, des *systèmes d'information*, des *ressources humaines*, de la *communication* et du *juridique* :

- au moins dans un premier temps (et probablement pour longtemps), les bibliothèques de PSL conserveront leur autonomie et il ne s'agit que d'organiser leur coopération ;
- la documentation, qui est un service support, n'est pas seulement un service support ;
- pour être pertinente, la documentation doit être au plus près des besoins de la recherche et de l'enseignement, lesquels ressortissent à des directions placées, dans l'organigramme, sur le même plan que le groupe des services supports ;
- entre autres fonctions excédant celle de service support, les bibliothèques ont vocation à participer de la valorisation, qui, elle aussi, dépend d'une direction placée dans l'organigramme sur le même plan que les services supports.

Il ressort de tous ces motifs 1°) que la documentation relève actuellement plutôt d'une *mission* ou d'un *projet* que d'un service ; 2°) que cette mission doit se situer sensiblement au-dessus des quatre ensembles précités, de manière à pouvoir travailler plus aisément, et ce en toute légitimité, avec tous.

Pour ces raisons, **nous suggérons de placer le chargé de mission pour la documentation auprès du vice-président de la Fondation, dit vice-président scientifique bien qu'il soit statutairement le seul**. Il est à remarquer qu'au CNRS, par exemple, c'est bien à la Direction générale à la science qu'est rattachée la Direction de l'information scientifique et technique, et non à l'autre Direction générale, consacrée aux moyens (Direction générale des ressources)¹⁰⁰.

Un bilan de ce choix pourra être établi d'ici un à deux ans.

¹⁰⁰ <http://www.cnrs.fr/fr/organisme/organisation.htm/>

▪ Moyens et méthodes de travail du chargé de mission pour la documentation

Le chargé de mission pour la documentation doit réunir régulièrement toutes les bibliothèques de PSL. **Les trois EPST seront conviés à se joindre désormais à ces réunions et, plus généralement, à toutes les réflexions et projets relatifs aux bibliothèques et à la documentation.**

Il existe actuellement un comité de pilotage pour la documentation, qui est formé, outre de la responsable de ce dossier au sein de PSL, des directrices des bibliothèques de l'ENS et de Paris-Dauphine. La taille de ces bibliothèques et leur expertise, sans parler de la compétence des deux directrices, désignaient tout naturellement celles-ci pour assurer cette fonction de co-pilotage. L'existence de ce comité, sa composition, son action semblent bien perçues par les bibliothèques qui n'en sont pas membres ; on le crédite de ne pas agir discrétionnairement et de faire circuler l'information.

Dès lors, la pérennisation de ce système pourrait être envisagée auprès du chargé de mission pour la documentation, sous réserve que le nouveau comité de pilotage fasse l'objet de la même approbation de la part de l'ensemble des bibliothèques que l'actuel, et agisse dans le même esprit de concertation et de transparence. Il serait peut-être bon qu'il comprenne le directeur d'une bibliothèque de petite taille, pour peu qu'elle soit disposée à s'impliquer et possède – ou soit disposée à acquérir – l'expertise nécessaire¹⁰¹.

Pour identifier, préparer et mettre en œuvre des opérations, le chargé de mission pour la documentation s'appuiera en outre sur les bibliothèques de PSL.

L'une d'elles peut se voir confier la charge d'un groupe de travail, voire la maîtrise d'œuvre d'une opération, au bénéfice de l'ensemble, en fonction de l'intérêt qu'elle porte au sujet, des forces dont elle dispose et de son expertise en la matière.

L'expertise qu'un des membres de PSL est susceptible de mettre à la disposition du groupement peut résider ailleurs qu'à la bibliothèque (service en charge de la valorisation, service audiovisuel, etc.).

Toutefois le chargé de mission pour la documentation doit être aussi en mesure de recruter des collaborateurs temporaires (mais pour une durée suffisamment longue pour que les dossiers puissent avancer).

Il s'avérera nécessaire de faire conduire des études par des prestataires spécialisés¹⁰². Des crédits devront pouvoir être dégagés à cet effet.

¹⁰¹ Il est suggéré par un des membres de PSL que des chercheurs soient intégrés au comité de pilotage. L'expérience montre qu'il est parfois difficile d'intéresser durablement des chercheurs à ce type de questions. Par ailleurs, composées de chercheurs, les instances dirigeantes de PSL sont censées porter leurs points de vue aussi sur la documentation. Ce double rappel ne vaut pas objection de principe. Comme souligné dans le rapport en maintes occasions, il est de l'intérêt de tous que bibliothécaires et chercheurs travaillent de concert, à tous les stades.

¹⁰² Par exemple et sous réserve de plus ample examen, sur les sujets suivants : multifréquentants des bibliothèques de PSL ; économies pouvant être attendues en cas de mutualisation de l'acquisition de ressources documentaires en ligne.

7.2. L'échelon politique

Au sein de PSL, la ou les instances de la gouvernance compétentes en matière de documentation doivent être identifiées clairement et explicitement.

Sur ce point, l'expérience des services de la documentation des universités apporte un éclairage. L'existence d'un conseil spécialisé – un conseil de la documentation – présidé par le président de l'université présente l'avantage d'être une instance à la fois technique et politique. Mais tous les présidents ne le président pas en personne, les enseignants-chercheurs ne s'y rendent pas toujours et les séances de certains conseils de la documentation ressemblent à des réunions du personnel.

Traiter les questions documentaires au sein du conseil d'administration et du conseil scientifique – et pas seulement au sein du CEVU – les situe au niveau approprié de légitimité et d'autorité d'une part, de pertinence d'autre part dans la mesure où la documentation n'est pas une fin en soi mais en particulier une fonction support de l'enseignement et de la recherche. Encore faut-il qu'elles soient inscrites à l'ordre de jour et, lorsqu'elles y figurent, qu'elles y soient traitées à fond.

Il serait bon que la documentation soit obligatoirement inscrite à l'ordre du jour du CA de PSL au moins une fois par an.

Par ailleurs, le CA mais aussi le Comité de pilotage, le Conseil de l'enseignement et le Conseil de la Recherche doivent pouvoir traiter de cette question en tant que de besoin. **Il est suggéré que le chargé de mission pour la documentation soit membre de droit de ces conseils, à titre consultatif.**

Il serait opportun qu'un ou plusieurs experts en documentation, à même de contribuer à assurer la traduction entre le langage politique et le langage technique, fassent partie des personnalités extérieures siégeant au sein des instances dirigeantes de PSL (Comité d'orientation stratégique, CA).

7.3. Adjoindre le patrimoine à la documentation – La responsabilité du sous-portail Diffusion des savoirs

7.3.1. *Adjoindre le patrimoine à la documentation*

La façon dont le territoire concerné a été réparti entre le Faberlabo et le Liberlabo est sujette à discussion.

En effet, le Faberlabo s'est vu remettre la responsabilité non seulement du patrimoine muséal mais d'une partie du patrimoine documentaire. Or, l'autre partie du patrimoine documentaire (rien de moins que les livres et revues imprimés) n'est pas explicitement prise en compte par le Liberlabo. En outre, le Liberlabo aurait-il pris en compte cette autre partie du patrimoine documentaire, la scission opérée au sein de celui-ci resterait artificielle et dommageable. D'autant plus artificielle et dommageable, dans le cas de PSL, que, du fait du caractère de

leurs collections (fonds spécialisés, comprenant une proportion notable de documents en langue étrangère), les bibliothèques tendent à y être presque tout entières patrimoniales.

Plusieurs options organisationnelles peuvent être envisagées pour résoudre ce problème :

- 1) à côté du chargé de mission Documentation, un chargé de mission Patrimoine est responsable du patrimoine muséal et de la totalité du patrimoine documentaire ;
- 2) le chargé de mission Patrimoine n'est responsable que du patrimoine muséal, l'ensemble du patrimoine documentaire étant placé sous la responsabilité du chargé de mission Documentation ;
- 3) les deux fonctions sont réunies : au chargé de mission Documentation, est aussi confiée la responsabilité du patrimoine, tous les types de patrimoine.

Les options 1 et 2, qui supposent deux responsables différents, semblent ne pas devoir appeler d'objection de principe dès lors que ces deux responsables sont invités à travailler en collaboration. En fait, l'expérience montre qu'en pareil cas, s'instaure une concurrence. C'est d'ailleurs très exactement ce qui s'est produit entre le Liberlabo et le Faberlabo.

Concernant l'option 1, une telle concurrence serait d'autant plus dommageable que cette option introduirait entre ce qui serait patrimonial et ne le serait pas, dans les bibliothèques de PSL, une frontière dont on a vu qu'elle n'avait souvent pas lieu d'être.

L'option 2 présente les apparences d'une solidité plus grande. Elle correspond à la séparation traditionnelle entre les bibliothèques et les musées, que n'expliquent pas seulement des habitudes mais aussi des collections et des compétences le plus souvent largement distinctes, même si elles offrent aussi une zone de recoupement. Toutefois, dans le cas de PSL, le choix de cette option reviendrait à ignorer le fait que collections muséales et collections documentaires y sont souvent mêlées, qu'elles sont souvent sous la responsabilité des mêmes services (musée ou bibliothèque).

Outre ces raisons négatives, d'autres, positives, plaident pour que soit retenue l'hypothèse n° 3 :

- Dans PSL, l'unité est profonde entre le patrimoine documentaire et le patrimoine muséal, entre les collections proprement patrimoniales et l'ensemble des fonds. Leur accroissement, leur sauvegarde, leur valorisation doivent relever d'une même politique. **Pouvoir les inclure dans une seule et même démarche technique et scientifique, à des fins de recherche, d'enseignement et de diffusion culturelle est même une chance donnée à PSL, un des points sur lesquels PSL pourrait être exemplaire.**
- Nous sommes actuellement dans une phase de prospective et d'étude. Il sera temps d'envisager une séparation des fonctions quand, à cette phase, en succédera une autre de mise en œuvre, appelant une spécialisation des tâches.
- La somme des budgets qu'il est envisagé de consacrer respectivement au Liberlabo et au Faberlabo reste modeste. C'est une raison de plus pour éviter une concurrence qui conduirait soit à un émiettement des moyens et par conséquent des effets, soit à privilégier l'un au détriment de l'autre.

À charge pour le titulaire du poste de ne sacrifier aucune des deux missions. De ce point de vue, les travaux accomplis par les groupes de projets Faberlabo et Liberlabo conservent leur prix. Il s'agit bien toujours, d'une part, de doter l'enseignement et la recherche de la

documentation appropriée, et, d'autre part, de sauvegarder et de valoriser le patrimoine. C'est la frontière tracée entre les deux chantiers qui doit être revue.

L'addition de la responsabilité du dossier Patrimoine à celle du dossier Documentation fournit un argument de plus pour que le titulaire soit situé dans l'organigramme auprès du vice-président.

On a vu qu'à terme, un SICD serait susceptible de s'ajouter puis peut-être de se substituer au chargé de mission Documentation (7.1.2). La même évolution devra être envisagée pour la partie Patrimoine de ses fonctions. Toutefois, la liaison la plus étroite devra continuer d'être assurée entre les deux fonctions, soit que les deux services aient le même responsable, soit que leurs responsables respectifs appartiennent au même sous-ensemble fonctionnel. En effet, les raisons de fond, scientifiques et techniques, qui auront plaidé pour que le même chargé de mission prenne en charge les deux dossiers resteront valables.

7.3.2. La responsabilité du sous-portail Documentation / Patrimoine / Diffusion des savoirs

Il peut être envisagé de confier la responsabilité du sous-portail Documentation/Patrimoine/Diffusion des savoirs au chargé de mission pour la documentation et le patrimoine.

D'un côté, la documentation et le patrimoine fourniront la majeure du contenu du sous-portail. D'un autre côté, celui-ci ne se limitera pas à eux ; il s'agirait donc d'un élargissement non négligeable du portefeuille de l'intéressé.

Quel qu'il soit, le responsable du sous-portail Documentation/Patrimoine/Diffusion des savoirs et les responsables du SI et du portail de PSL doivent travailler en étroite collaboration et ce à tous les stades, de telle façon que le premier dispositif s'insère parfaitement dans les seconds. **Il est recommandé de faire figurer cette collaboration – et même d'en décliner les termes – dans les fiches de poste respectives des intéressés, jointes aux appels à candidatures.**

7.4. Éléments de réflexion sur la recherche et la répartition des budgets

7.4.1. Actions relatives aux bibliothèques et à la documentation : harmoniser les démarches faites au titre des budgets

Les opérations relatives aux bibliothèques et à la documentation au sein de PSL sont susceptibles d'être financées sur deux types de budgets : soit les moyens propres de chacun des membres du groupement, soit les moyens obtenus par le groupement (budget IDEX, mécénat, etc.).

Cette dualité conduit à formuler une recommandation et à poser une question.

La recommandation est de veiller à assurer une complémentarité entre les objectifs de l'IDEX et ceux de chacun des membres de PSL, de faire en sorte que les demandes de moyens

formulées par chacun des membres pour son compte propre soient cohérentes avec les objectifs et moyens de l'IDEX, et même, si possible, qu'ils se complètent.

Cette recommandation vaut particulièrement pour les contrats signés par certains des membres de PSL avec l'État, quinquennaux du côté du MESR (ENS, Paris-Dauphine, Collège de France, Observatoire, ENSCP), triennaux du côté du MCC (les quatre écoles d'art).

S'agissant des cinq établissements concernés dépendant du MESR, leurs contrats relèvent respectivement de la vague C (2009-2012) ou de la vague D (2010-2013). Il est prévu que les trois établissements ressortissant à la vague C rejoignent la vague D. Jusqu'en 2018, soit leurs contrats actuels seront prolongés d'un an, soit ils signeront de nouveaux contrats portant sur une période de six ans au lieu de cinq. À compter de 2019, les contrats des cinq établissements porteront sur la même période 2019-2023 :

	Contrat en cours	Vague	Prochain contrat	À compter de 2019
ENSCP	2009-2012	C	2013-2018 ou 2014-2018	Vague D 2019-2023
Collège de France	2009-2012	C	2013-2018 ou 2014-2018	
ENS	2010-2013	D	2014-2018	
Observatoire	2010-2013	D	2014-2018	
Paris-Dauphine	2009-2012	C	2013-2018 ou 2014-2018	

Cet alignement progressif de leurs contrats facilitera l'harmonisation des démarches des établissements.

La question est celle des critères en fonction desquels il sera décidé que telle opération relève du budget de PSL et telle autre du budget propre de chaque établissement.

De ce point de vue, PSL a le choix entre plusieurs doctrines, essentiellement les suivantes :

- il n'est recouru au budget de PSL que pour des opérations impliquant tous les membres (ou presque tous les membres) ;
- le budget de PSL est sollicité dans le cas d'opérations qui semblent ne concerner que tel ou tel membre, mais sont considérées comme susceptibles d'être utiles à tous ;
- chaque établissement dispose sur le budget de PSL d'une sorte de droit de tirage, exercé à sa guise, PSL veillant à ce que, sur une période à déterminée, tous les membres en bénéficient, selon une clef de répartition à définir.

La doctrine n° 1 est probablement trop limitative. Les opérations risquent de ne pas être si nombreuses, qui impliqueraient tous les membres ou presque tous les membres de PSL.

La doctrine n° 2 est difficile à mettre en œuvre : où passe la frontière entre une opération qui ne profite qu'à un établissement et une opération qui, semblant ne profiter qu'à lui, bénéficie à tous ? Comment faire en sorte que les crédits soient répartis équitablement entre les établissements ? Surtout, le risque existe que les établissements se défassent sur PSL du financement d'un fonctionnement de base qui, comme tel, relève de chacun d'eux.

La doctrine n°3, purement comptable, fait bon marché de la démarche coopérative.

L'option appropriée est probablement un mixte des trois. Celui-ci consisterait à

- **privilégier les opérations impliquant tous ou presque tous les établissements ;**
- **ne pas s'interdire de financer une opération ne concernant qu'un établissement si son utilité pour tous est démontrée et s'il est avéré qu'elle ne relève pas du fonctionnement normal de l'établissement – toutes choses qui devront être examinées et décidées par la gouvernance - et en veillant à ce qu'à moyen terme, le budget PSL ne profite pas qu'à quelques-uns.**

Le montant des moyens alloués par PSL aux bibliothèques de son périmètre ne doit pas dépendre de leur taille des bibliothèques mais de l'idée que PSL se fait de l'intérêt que présente pour lui les opérations en question. Une bibliothèque plus petite que les autres n'en est pas moins susceptible de recevoir une aide conséquente précisément parce que, plus petite, elle disposera d'un personnel réduit.

7.4.2. Un budget PSL actuellement sous-évalué

Le budget PSL prévu pour les trois chantiers de la « Diffusion des savoirs » est manifestement faible.

Pour l'augmenter, il est notamment recommandé à la Fondation de **renvoyer au budget global du SI et du portail PSL les frais d'étude, de conception et de mise en œuvre technique du sous-portail Documentation/Patrimoine/Diffusion des savoirs**, bibliothèques et musées étant chargés de fournir les *contenus*.

8. Conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique documentaire coordonnée : du côté des membres de PSL

Tout ce que les bibliothèques de PSL peuvent faire pour PSL ne passe pas nécessairement par PSL mais peut dépendre aussi de chaque établissement.

8.1. Rationaliser la documentation au sein de chaque établissement membre de PSL

Pour que la coopération entre membres de PSL soit efficace il importe que chaque établissement ait la maîtrise - ou à tout le moins la connaissance - de toute la documentation sur son territoire propre.

De ce point de vue, l'appartenance à PSL devrait avoir en soi un effet intégrateur au sein de chaque établissement. Mais on ne peut pas se satisfaire de cette mise en cohérence passive. **Chaque établissement doit saisir l'occasion de l'existence de PSL et de la coopération qu'elle implique pour mettre en cohérence toutes les bibliothèques et la documentation présentes dans son périmètre – une opération, qui, de toute manière, leur sera utile.**

Les deux établissements membres de PSL qui abritent les bibliothèques les plus nombreuses sont l'ENS et le Collège de France. Tous deux sont engagés de ce point de vue dans des mouvements de rationalisation, dont il faut souhaiter qu'ils soient poursuivis :

- à l'ENS, constitution d'un service commun de la documentation ;
- au Collège de France, création au 54 rue du Cardinal Lemoine d'un Institut des civilisations regroupant plusieurs chaires, équipes de recherche et bibliothèques.

La présence au sein de PSL de trois des principaux organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA) pourrait s'avérer précieuse, pour que chaque établissement membre de PSL puisse, dans l'intérêt de tous, mieux connaître et mieux coordonner toute la documentation présente dans ses murs, qu'elle dépende exclusivement de lui ou non.

8.2. Prendre en compte PSL dans les projets et les pratiques

Les bibliothèques de PSL doivent intégrer l'existence de PSL et de la coopération qu'elle implique dans leurs réflexions et projets.

Une réinformatisation ; une opération de numérisation ; l'acquisition de documentation en ligne : ce ne sont que quelques-unes des actions qui nécessitent que chaque bibliothèque s'enquière des intentions, réactions et pratiques des autres, de manière à ne pas prendre de décision aboutissant à gêner la coopération entre elles.

8.3. Les périmètres de coopération pertinents

8.3.1. *Au-delà de PSL*

Un des meilleurs services que les bibliothèques de PSL puissent rendre aux chercheurs, enseignants et étudiants de PSL est de poursuivre et de développer les collaborations scientifiques et techniques qu'elles entretiennent au-delà de PSL.

L'apport à PSL de toute la documentation pertinente dont il a besoin passe par la participation des bibliothèques de PSL aux catalogues collectifs nationaux.

En adhérant à des réseaux disciplinaires, les bibliothèques de PSL contribuent à assurer, par une répartition des acquisitions, une couverture plus complète de la production sur le territoire national. Elles se mettent aussi en situation d'effectuer des achats plus pertinents, et de mettre en place des services mieux adaptés aux besoins spécifiques de leurs publics.

8.3.2. *Au sein de PSL : coopérations*

La coopération multilatérale organisée au sein de PSL entre l'ensemble des bibliothèques n'est pas exclusive de collaborations n'impliquant, de manière directe, que certaines d'entre elles. Ces collaborations sont susceptibles de se nouer notamment autour de certaines disciplines (les deux écoles de chimie, l'ENS et le Collège de France, etc.).

Elles peuvent prendre en particulier la forme d'achats groupés.

On a mentionné la faiblesse des moyens dont dispose la Bibliothèque de l'ENSCP et les interrogations de l'école quant à l'opportunité de la maintenir. Au moins une partie de la solution pourrait se trouver du côté d'un accord avec l'ESPCI.

Conclusion : l'occasion de l'exemplarité

L'excellence de la recherche et de l'enseignement passe par l'accès de ceux qui les font à toute la documentation dont ils ont besoin – et un accès aussi aisé qu'il est possible.

Caractéristique moins classique dans le paysage de l'enseignement supérieur français, PSL est en charge d'un patrimoine qui, à la fois, lui impose des devoirs et constitue un atout. Des devoirs : ce patrimoine doit être sauvegardé et mis à la disposition de tous, au-delà de la seule communauté universitaire. Un atout : l'existence et la mise en valeur de ce patrimoine ne participent pas seulement, au même titre que la documentation récente, de la qualité de la recherche et de l'enseignement ; ils sont susceptibles de contribuer à forger l'*identité* de PSL et à soutenir son prestige.

Abondance, pertinence et accessibilité de la documentation ; sauvegarde et mise en valeur du patrimoine : pour atteindre ces objectifs, la démarche proposée par les signataires se veut *pragmatique et progressive*.

Dans un premier temps, il s'agit de poursuivre la réflexion en commun, de conduire ou de faire conduire, sur certains sujets identifiés dans le rapport, les études nécessaires.

Cette tâche est du ressort d'un responsable qualifié : un chargé de mission pour la documentation et le patrimoine, qui, placé auprès du vice-président de la Fondation, d'une part, animera et coordonnera le travail des bibliothèques, et d'autre part assurera, dans les deux sens, la communication entre cet échelon technique et l'échelon politique.

Sur la base des résultats, s'ajoutant au présent travail, il reviendra à la gouvernance de PSL d'arrêter des décisions claires.

À terme, et en fonction des missions qui seront déléguées par les membres de PSL à ce dernier, un service devra venir soit assister et relayer le chargé de mission pour la documentation et le patrimoine soit se substituer à lui.

Les bibliothèques de PSL doivent coopérer entre elles sans se couper des réseaux régionaux et nationaux. Il est de l'intérêt de PSL que ces réseaux existent et que ses bibliothèques y participent.

Les bibliothèques de PSL doivent tendre à rationaliser leur organisation, leurs moyens et leurs prestations sans compromettre leur proximité avec les enseignants et les chercheurs, particulièrement marquée au sein des établissements et organismes membres de PSL et gage de pertinence et d'efficacité.

C'est entre ces différents pôles, locaux et nationaux (et internationaux), horizontaux et verticaux, que la politique documentaire et patrimoniale de PSL doit trouver sa juste place, localiser le point d'équilibre.

En la matière, une réussite serait appelée à faire date. Mais il est d'autres terrains sur lesquels l'occasion est offerte à PSL de développer une politique documentaire qui formerait heureusement contraste avec les pratiques les plus communes – une action, à la lettre, exemplaire : qu'il s'agisse de la facilitation de la transdisciplinarité ou de la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur et les EPST, en passant par la formation des usagers (qui, au-delà des discours, attend toujours les méthodes appropriées) et la qualité du dialogue entre les bibliothécaires et les chercheurs.

Jean-Luc Gautier-Gentès
Inspecteur général des bibliothèques

Benoît Lecoq
Inspecteur général des bibliothèques

Récapitulatif des principales recommandations (abrégé des chapitres 6 à 8)

Les opérations à conduire (6)

Priorités (6.2)

- Faire connaître l'existant

Toutes les bibliothèques de PSL proposent une offre documentaire digne d'intérêt. Et la plus large part de cette offre fait l'objet d'un signalement.

La première des opérations qui s'imposent est de faire connaître, aux membres de PSL et au-delà à tous les publics concernés, l'existence de cette offre documentaire, ainsi que les conditions d'accès et l'ensemble des services proposés. Un portail est à même de remplir cet objectif.

- Signaler toutes les collections

Cet objectif suppose : l'analyse des documents non traités, en vue de déterminer s'ils doivent ou non être intégrés aux collections ; le catalogage des documents dont il aura été décidé qu'ils doivent être intégrés aux collections, en vue de leur signalement en ligne dans les catalogues de chaque établissement et dans les catalogues et bases nationaux ; la rétroconversion des catalogues sur papier.

- Sauvegarder et valoriser le patrimoine

En matière de sauvegarde, il y a lieu d'établir des priorités. De ce point de vue, les documents les plus menacés et donc qui doivent faire l'objet d'une intervention prioritaire sont les instruments scientifiques et les archives. À court terme, chacun des membres de PSL devrait pouvoir disposer, pour ces objets et documents, d'un responsable identifié.

Le patrimoine de PSL doit être donné à voir en ligne, à la fois via le site de chaque établissement et via le portail PSL.

La création d'un « espace muséal » PSL fait partie des projets présentés au titre du Faberlabo. Il est fortement déconseillé à PSL de valider le principe d'un tel projet sans avoir fait réaliser préalablement une étude précisant 1) les besoins qu'on se propose de satisfaire, les objectifs visés ; 2) les scénarios envisageables.

Les inspecteurs sont réservés à l'égard d'un projet de musée unique. La solution à la fois la plus pertinente et la plus appropriée à l'« esprit PSL » serait que chaque établissement propose un espace muséal limité, mais significatif de son histoire et de ses richesses, l'ensemble de ces espaces formant le « musée PSL ». Ce musée, fait de l'addition des espaces muséaux de chaque établissement, pourrait se doubler d'un musée virtuel, accessible sur le site de PSL.

- Au confluent de tous les objectifs majeurs : le portail

La mise en place d'une partie Documentation/Patrimoine au sein du futur portail PSL est une priorité. Ce sous-portail doit être conçu et réalisé en liaison étroite avec la conception et la réalisation du portail PSL. Il doit en particulier donner accès à une bibliothèque numérique PSL.

Il est recommandé à la Fondation de faire effectuer une étude sur ce sujet par un prestataire externe.

- Au confluent de tous les objectifs majeurs : la numérisation

Pour choisir les fonds à numériser, deux types de critères doivent être croisés :

1°) Des critères propres à PSL : fonds en rapport avec les thématiques de recherche de PSL ; fonds que ne relie pas nécessairement une même thématique, mais prestigieux et à forte valeur historique, sur les plans national et international : archives de grands savants, etc.

2°) Des critères externes : documents libres de droits ; documents qui n'ont pas déjà été numérisés ou ne sont pas sur le point de l'être en dehors de PSL ; programmes nationaux, qu'il s'agisse de ceux du MESR ou de ceux du MCC (partenariats proposés par la Bibliothèque nationale de France, programme national de numérisation du MCC) ; programmes internationaux ; possibilité d'obtenir des aides au titre du mécénat.

Des établissements membres de PSL sont d'ores et déjà partenaires de la BnF ou engagés dans des négociations pour le devenir. La BnF n'aurait aucune opposition de principe à ce qu'un partenariat avec PSL vînt soit se substituer soit s'ajouter à ces associations bilatérales.

Premier cycle et troisième cycle : des projets qui induisent des besoins documentaires nouveaux (6.3)

PSL se propose de mettre progressivement en place un premier cycle complet ; les quatre écoles d'art, de délivrer un doctorat.

Ces projets induisent des besoins documentaires qui ne sont tout à fait couverts ni par les établissements concernés ni par l'ensemble des bibliothèques de PSL. Pour y pourvoir, des conventions pourraient être passées avec des établissements hors PSL.

Dans les universités, l'efficacité des initiations à l'usage de la documentation et autres « tutorats documentaires » destinés aux étudiants en licence se heurte au nombre des destinataires. Tel ne sera pas le cas au sein de PSL. L'occasion s'y offre donc de démontrer, de façon exemplaire, qu'un tel accompagnement documentaire est un des gages de la réussite.

Dans un second temps : développement et rationalisation de l'offre documentaire et de l'offre de services (6.4)

Pour faire en sorte que PSL dispose de la documentation sur tous supports ou en ligne lui permettant d'atteindre ses objectifs scientifiques et pédagogiques, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique d'acquisition et de conservation partagée – sans pour autant perdre de vue que dans certains cas, le périmètre pertinent n'est pas PSL mais l'ensemble du Quartier latin ou l'Île-de-France voire l'échelon national.

Cette politique doit être formalisée, et cette formalisation actualisée en permanence.

Ce sujet appelle une étude spécifique.

Dès lors que le CNRS, l'INSERM et l'INRIA sont engagés dans des politiques de site ayant pour cadre les PRES, il serait logique que la documentation soit inscrite au nombre des moyens dont la mutualisation est à étudier au sein des PRES. Ainsi dans le cas de PSL – tout particulièrement dans le cas de PSL puisque la recherche y occupe une place centrale et que les établissements qui le composent ne peuvent être renvoyés seulement au premier cycle et à l'enseignement, tandis que la recherche serait l'affaire des UMR et équipes-projets.

S'agissant des services, plutôt que de proposer que toutes les bibliothèques de PSL atteignent immédiatement un niveau maximal et identique, il est proposé de définir plusieurs niveaux qualitatifs, susceptibles d'être atteints successivement et ce par tout ou partie des bibliothèques. Le niveau 1 devrait pouvoir être exigé de toutes.

Dès la rentrée 2012, toutes les bibliothèques de PSL devraient pouvoir être accessibles de droit et à titre gratuit à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs de PSL, ainsi qu'à au moins une partie, à déterminer, des étudiants.

Conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique documentaire coordonnée : du côté de PSL (7)

Organisation de la coopération documentaire : l'échelon technique (7.1)

- Le transfert de toutes les bibliothèques au sein d'un service commun dépendant de PSL : une hypothèse hors de saison

Il est loisible à PSL de décider que la responsabilité des bibliothèques et de la documentation est transférée au groupement.

Sur un plan théorique, ce choix aurait pour lui de présenter le degré maximal de rationalité. Il n'est pas exclu qu'il s'impose à long terme. Aujourd'hui, les inconvénients et risques qu'il présenterait l'emportent largement sur les avantages.

- Le transfert de certaines fonctions documentaires à un service inter-établissements de coopération documentaire

Entre la conservation pleine et entière par chaque membre de PSL de sa ou ses bibliothèques et le transfert de toutes les bibliothèques à PSL, il existe une voie intermédiaire : celle d'un service inter-établissements de coopération documentaire (SICD), auquel seraient déléguées des missions nécessitant une coordination.

À terme, la création d'un tel service s'imposera au sein de PSL, d'abord pour seconder le chargé de mission pour la documentation à mesure que les chantiers prendront de l'ampleur et que les opérations décidées devront être mises en œuvre, puis, peut-être, pour se substituer à lui.

PSL se propose de créer des instituts fédératifs, communs à plusieurs de ses membres. Dès lors, la question devra être posée de la documentation dont ils ont besoin. Trois voies peuvent

être empruntées : les besoins documentaires de l'institut fédératif sont assurés par lui-même ; les besoins documentaires de l'institut fédératif sont assurés, par accord entre les partenaires, par une ou des bibliothèques existantes ; les besoins documentaires de l'institut fédératif sont assurés par PSL.

Si c'est cette dernière voie qui était empruntée, le SICD de mission serait aussi un SCID de gestion, dont relèverait une partie des bibliothèques de PSL, les autres continuant à dépendre de leurs établissements respectifs.

Le cas échéant, ce cas de figure devra être observé et évalué comme un test de ce que pourrait être un transfert intégral de la fonction documentaire à PSL.

- Dans l'immédiat : organiser la coopération

La nomination au sein de PSL d'un responsable de la documentation s'impose notamment pour

- organiser et animer la coopération entre les bibliothèques de PSL sur le plan technique, sans oublier les trois EPST ;
- assurer la présence de la documentation au plus près des objectifs scientifiques et pédagogiques de l'IDEX ;
- compléter, et mettre à jour en permanence, l'état des lieux des bibliothèques et de la documentation au sein de PSL amorcé par le groupe de projet Liberlabo ; aboutir notamment à une cartographie plus fine des fonds selon les disciplines ; identifier des points de comparaison pertinents, nationaux et internationaux ;
- coordonner le volet documentaire de PSL et les actions et projets de chaque établissement en la matière, notamment ceux qui passent contrats avec le MESR ;
- porter les échanges entre les bibliothèques et la ou les instances « politiques » ; assurer l'interface avec l'administration et les services techniques de PSL ;
- contribuer à nourrir les échanges entre les bibliothèques, et les enseignants et chercheurs ;
- harmoniser les pratiques ;
- assurer le suivi des questions informatiques (pilotage de la partie documentaire du portail PSL, dont le chargé de mission pour la documentation doit assurer le co-pilotage, de manière à assurer la cohérence entre les deux) ;
- mettre en œuvre les opérations décidées (numérisation, etc.) ;
- identifier les partenaires techniques appropriés ;
- contribuer à rechercher des mécénats, dans le cadre de la politique générale de PSL en la matière ;
- représenter PSL à l'extérieur sous le rapport de la documentation ;
- préparer et opérer, le cas échéant, la mutualisation ultérieure de quelques fonctions documentaires.

Il est déconseillé de demander au responsable d'une des bibliothèques du groupement d'assurer cette fonction en plus de la direction de sa bibliothèque.

Le chargé de mission pour la documentation doit être placé auprès du vice-président de la Fondation. Un bilan de ce choix pourra être établi d'ici un à deux ans.

Le chargé de mission pour la documentation doit réunir régulièrement toutes les bibliothèques de PSL. Les trois EPST seront conviés à se joindre désormais à ces réunions et, plus

généralement, à toutes les réflexions et projets relatifs aux bibliothèques et à la documentation.

Il existe actuellement un comité de pilotage pour la documentation, qui est formé, outre de la responsable de ce dossier au sein de PSL, des directrices des bibliothèques de l'ENS et de Paris-Dauphine. La pérennisation de ce système pourrait être envisagée auprès du chargé de mission pour la documentation, sous réserve que le nouveau comité de pilotage fasse l'objet de la même approbation de la part de l'ensemble des bibliothèques que l'actuel, et agisse dans le même esprit de concertation et de transparence. Il serait peut-être bon qu'il comprenne le directeur d'une bibliothèque de petite taille.

Le chargé de mission pour la documentation s'appuiera en outre sur les bibliothèques de PSL. Toutefois, il doit aussi pouvoir recruter des collaborateurs temporaires et passer commande à des prestataires spécialisés externes. Un budget doit donc être prévu à cet effet.

L'échelon politique (7.2)

Au sein de PSL, la ou les instances de la gouvernance compétentes en matière de documentation doivent être identifiées clairement et explicitement.

Il serait bon que la documentation soit obligatoirement inscrite à l'ordre du jour du CA de PSL au moins une fois par an. Par ailleurs, le CA mais aussi le Comité de pilotage, le Conseil de l'enseignement et le Conseil de la Recherche doivent pouvoir traiter de cette question en tant que de besoin. Il est suggéré que le chargé de mission pour la documentation soit membre de droit de ces conseils, à titre consultatif.

Il serait opportun qu'un ou plusieurs experts en documentation, à même de contribuer à assurer la traduction entre le langage politique et le langage technique, fassent partie des personnalités extérieures siégeant au sein des instances dirigeantes de PSL.

Adjoindre le patrimoine à la documentation – La responsabilité du sous-portail Diffusion des savoirs (7.3)

Le Faberlabo s'est vu remettre la responsabilité non seulement du patrimoine muséal mais d'une partie du patrimoine documentaire. Or, l'autre partie du patrimoine documentaire (rien de moins que les livres et revues imprimés) n'est pas explicitement prise en compte par le Liberlabo. En outre, le Liberlabo aurait-il pris en compte cette autre partie du patrimoine documentaire, la scission opérée au sein de celui-ci resterait artificielle et dommageable.

Plusieurs options organisationnelles peuvent être envisagées pour résoudre ce problème. La préférence des inspecteurs va à celle qui consisterait à confier aussi au chargé de mission Documentation la responsabilité du patrimoine, tous les types de patrimoine. À charge pour le titulaire du poste de ne sacrifier aucune des deux missions.

On a vu qu'à terme, un SICD serait susceptible de s'ajouter puis peut-être de se substituer au chargé de mission Documentation. La même évolution devra être envisagée pour la partie Patrimoine de ses fonctions. Toutefois, la liaison la plus étroite devra continuer d'être assurée entre les deux fonctions, soit que les deux services aient le même responsable, soit que leurs responsables respectifs appartiennent au même sous-ensemble fonctionnel.

Il peut être envisagé de confier la responsabilité du sous-portail Documentation/Patrimoine/Diffusion des savoirs au chargé de mission pour la documentation et le patrimoine.

Quel qu'il soit, le responsable du sous-portail Documentation/Patrimoine/Diffusion des savoirs et les responsables du SI et du portail de PSL doivent travailler en étroite collaboration et ce à tous les stades. **Il est recommandé de faire figurer cette collaboration – et même d'en décliner les termes – dans les fiches de poste respectives des intéressés, jointes aux appels à candidatures.**

Éléments de réflexion sur la recherche et la répartition des budgets (7.4)

Les opérations relatives aux bibliothèques et à la documentation au sein de PSL sont susceptibles d'être financées sur deux types de budgets : soit les moyens propres de chacun des membres du groupement, soit les moyens obtenus par le groupement (budget IDEX, mécénat, etc.). Cette dualité conduit à formuler une recommandation et à poser une question.

La recommandation est de veiller à assurer une complémentarité entre les objectifs de l'IDEX et ceux de chacun des membres de PSL, de faire en sorte que les demandes de moyens formulées par chacun des membres pour son compte propre soient cohérentes avec les objectifs et moyens de l'IDEX, et même, si possible, qu'ils se complètent. Cette recommandation vaut particulièrement pour les contrats pluriannuels signés par certains des membres de PSL avec l'État.

La question est celle des critères en fonction desquels il sera décidé que telle opération relève du budget de PSL et telle autre du budget propre de chaque établissement.

Il paraît de ce point de vue opportun de privilégier les opérations impliquant tous ou presque tous les établissements. Sans toutefois s'interdire de financer une opération ne concernant qu'un établissement si son utilité pour tous est démontrée et s'il est avéré qu'elle ne relève pas du fonctionnement normal de l'établissement – toutes choses qui devront être examinées et décidées par la gouvernance – et en veillant à ce qu'à moyen terme, le budget PSL ne bénéficie pas qu'à quelques-uns.

Le budget PSL prévu pour les trois chantiers de la « Diffusion des savoirs » est manifestement faible.

Pour l'augmenter, il est notamment recommandé à la Fondation de renvoyer au budget global du SI et du portail PSL les frais d'étude, de conception et de mise en œuvre technique du sous-portail Documentation/Patrimoine/Diffusion des savoirs, bibliothèques et musées étant chargés de fournir les contenus.

Conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une politique documentaire coordonnée : du côté des membres de PSL (8)

Rationaliser la documentation au sein de chaque établissement membre de PSL (8.1)

Pour que la coopération entre membres de PSL soit efficace il importe que chaque établissement ait la maîtrise - ou à tout le moins la connaissance - de toute la documentation sur son territoire propre.

De ce point de vue, l'appartenance à PSL devrait avoir en soi un effet intégrateur au sein de chaque établissement. Mais on ne peut pas se satisfaire de cette mise en cohérence passive. Chaque établissement doit saisir l'occasion de l'existence de PSL et de la coopération qu'elle implique pour mettre en cohérence toutes les bibliothèques et la documentation présentes dans son périmètre – une opération, qui, de toute manière, leur sera utile.

La présence au sein de PSL de trois des principaux organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA) pourrait s'avérer précieuse, pour que chaque établissement membre de PSL puisse, dans l'intérêt de tous, mieux connaître et mieux coordonner toute la documentation présente dans ses murs, qu'elle dépende exclusivement de lui ou non.

Prendre en compte PSL dans les projets et les pratiques (8.2)

Les bibliothèques de PSL doivent intégrer l'existence de PSL et de la coopération qu'elle implique dans leurs réflexions et projets.

Une réinformatisation ; une opération de numérisation ; l'acquisition de documentation en ligne : ce ne sont que quelques-unes des actions qui nécessitent que chaque bibliothèque s'enquière des intentions, réactions et pratiques des autres, de manière à ne pas prendre de décision aboutissant à gêner la coopération entre elles.

Les périmètres de coopération pertinents (8.3)

Un des meilleurs services que les bibliothèques de PSL puissent rendre aux chercheurs, enseignants et étudiants de PSL est de poursuivre et de développer les collaborations scientifiques et techniques qu'elles entretiennent au-delà de PSL.

L'apport à PSL de toute la documentation pertinente dont il a besoin passe par la participation des bibliothèques de PSL aux catalogues collectifs nationaux.

La participation des bibliothèques de PSL à des réseaux organisés autour des champs disciplinaires contribue à assurer, par une répartition des acquisitions, une couverture plus complète de la production sur le territoire national, à effectuer des achats plus pertinents, à développer des services adaptés aux besoins spécifiques des publics concernés.

La coopération multilatérale organisée au sein de PSL entre l'ensemble des bibliothèques n'est pas exclusive de collaborations n'impliquant, de manière directe, que certaines d'entre elles. Ces collaborations sont susceptibles de se nouer notamment autour de certaines disciplines.

Observations de la présidente de PSL sur le pré-rapport

J'ai pris connaissance du projet de rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) avec le plus vif intérêt et je tiens à la remercier au nom de l'ensemble des établissements membres et associés de PSL.

Ce rapport sera pour nous un guide précieux dans la mise en œuvre des projets PSL liés à la diffusion des connaissances.

L'analyse détaillée du volet documentaire de PSL qui est proposée, fait ressortir de manière exemplaire à la fois la logique d'une mutualisation des ressources dans le cadre d'une politique de site et les difficultés inhérentes à cette mutualisation. Les éclairages qu'apporte ce rapport au regard des projets nationaux ainsi que les propositions qui y sont formulées contribueront de manière décisive à l'organisation du réseau documentaire de l'IDEX et à son positionnement au sein de PSL. Je remercie les rapporteurs d'avoir attiré notre attention sur le fait que les premières actions financées par PSL doivent être des actions de base et communes.

Les priorités établies par le rapport nous aideront assurément dans la mise en œuvre de notre projet, projet ambitieux pour le patrimoine et la documentation et qui guidera l'organisation de la diffusion des savoirs au sein de PSL. Je sais que la réponse à un rapport tel que celui-ci n'est pas le lieu où rappeler l'ambition et les caractéristiques du projet soumis à l'IGB. Cette réponse sera donc limitée pour l'essentiel à faire écho aux observations relatives à la définition respective du Liberlabo et du Faberlabo, au modèle de rapprochement que nous proposons entre les bibliothèques de PSL et à l'organisation de leur coopération, ainsi qu'à la définition des missions de la personne qui mettra en œuvre notre projet.

Toutefois, selon le vœu des responsables des institutions fondatrices de PSL, je tiens à rappeler avec force que le projet que nous avons soumis est un projet ambitieux que portent ensemble nos institutions. Le rapport souligne qu'en matière de politique de documentation, PSL peut être « *l'occasion de l'exemplarité* ». De fait, la politique de PSL liée aux différentes actions portées par ses bibliothèques a bien pour ambition d'« *inclure dans une seule et même démarche technique et scientifique, à des fins de recherche, d'enseignement et de diffusion culturelle* » ce qui relève de la documentation et ce qui relève du patrimoine, le tout réuni au profit des usagers et dans le respect des métiers complémentaires à l'œuvre. Cette recommandation du rapport est précise et forte, PSL l'assume sans réserve. C'est bien ce que PSL a montré en définissant les principales actions lancées par ses services de documentation, en pleine cohérence avec les grandes missions statutaires des établissements concernés. Ces actions, conçues par un groupe de personnes dont la compétence et le dévouement ont été appréciés de tous, méritent d'être rappelées. Qu'il me soit permis de le faire rapidement dans les lignes qui suivent, avant d'aborder comme c'est l'usage dans ce type de réponse les éléments de compléments ou les précisions relatifs au rapport.

Ainsi qu'il est recommandé par celui-ci, les actions d'envergure que PSL s'apprête à mettre en œuvre portent sur la numérisation concertée, l'offre électronique commune, les archives ouvertes, la préservation et la valorisation des collections patrimoniales, le tout en cohérence avec les initiatives nationales et internationales. Ces actions passent par le signalement des collections documentaires et patrimoniales comme priorité et pré-requis de la future Plateforme documentaire PSL (action prioritaire Liberlabo 2012-2014). De plus, l'accueil

mutuel, officiellement lancé le 11 juin 2012 au Collège de France à l'occasion d'une réunion dont l'administrateur a pris l'initiative, en présence des équipes des 38 bibliothèques impliquées, et appuyée par des actions de communication fortes de PSL a été accueilli avec enthousiasme.

C'est dans un esprit d'exemplarité comparable, marque de fabrique de nos initiatives liées à la documentation, que nous avons voulu montrer notre engagement commun dans un projet bientôt piloté, ainsi qu'il est préconisé par les rapporteurs, par un chargé de mission extérieur aux institutions partenaires, prioritairement un cadre A+ des bibliothèques, rattaché à la vice-présidence de PSL, chargé d'élaborer le schéma directeur de la documentation, du patrimoine et de la diffusion des savoirs, en coordonnant les travaux des groupes *ad hoc* et en veillant aux équilibres les plus pertinents.

Dans la même logique, le projet d'Institut des civilisations, porté par la Fondation PSL au titre du Plan Campus, et piloté scientifiquement par le Collège de France sera une réalisation exceptionnelle qui s'inscrit pleinement dans la politique de coopération « Liberlabo » engagée depuis deux ans au profit de la communauté PSL. En tant que première et seule grande opération immobilière prévue à cette date au sein de PSL pour 14 de ses 38 bibliothèques, le site Cardinal-Lemoine développera des services innovants pour l'ensemble de la communauté PSL. C'est un projet décisif pour le développement des sciences humaines et sociales au sein de PSL, lesquelles ont tout particulièrement besoin des bibliothèques, équivalent de leurs laboratoires de recherche.

Enfin, la communauté de PSL a particulièrement apprécié dans l'analyse des rapporteurs les passages consacrés à l'accès aux ressources électroniques et aux bénéfiques qui pourraient être apportés par une mutualisation de ces ressources. PSL a le vif souci de valoriser la recherche et la production scientifique des établissements, et incitera donc les bibliothèques à développer l'accès à la documentation électronique et à la diffusion des publications des chercheurs. Une réflexion interne à PSL a été aussitôt conduite par les responsables du groupe de travail et nous engageons dès à présent une concertation de grande ampleur avec les EPST concernés pour faire de cette question essentielle pour nos chercheurs une première réalisation importante de PSL.

Nous sommes bien conscients qu'il ne sera pas aisé de « prioriser » les priorités, comme il ne sera probablement pas facile de trouver un chargé de mission réunissant un double voire un triple profil (politique documentaire PSL, patrimoine, diffusion des savoirs), mais l'engagement de nos institutions et l'ambition de notre projet sont des acquis précieux et nous incitent à mettre en œuvre rapidement notre projet.

Les remarques qui suivent ne sauraient constituer des réserves de notre part quant à la teneur du rapport, elles tentent plutôt de répondre aux questions posées ainsi que le cas échéant aux réserves formulées.

Liberlabo et Faberlabo

Le concept de Liberlabo est jugé dans le rapport inutilement hermétique alors même qu'il se résumerait à des réflexions et des actions classiques ou à l'ordre du jour dans toutes les bibliothèques. Les porteurs de ce projet souhaitent appeler l'attention sur le fait que la définition rigoureuse des frontières entre Liberlabo et Faberlabo, actions principales de la

politique de diffusion des savoirs de PSL, ne peut manquer de poser des problèmes de « territoire » entre documentation, patrimoine et bibliothèques.

Le rapport s'étonne en particulier de leur rattachement exclusif à la « Diffusion des savoirs ». Il est relevé notamment que ce concept, pertinent pour des établissements aspirant à partager aussi largement que possible les résultats des recherches qu'ils mènent, ne s'applique que pour partie à des bibliothèques qui constituent autant les savoirs qu'elles les diffusent. Il est vrai que le volet « diffusion des savoirs » n'a pu être expertisé en tant que tel, de même que celui du Faberlabo, l'IGB précisant qu'elle n'était pas qualifiée pour traiter des questions muséographiques qui sont parties intégrantes du Faberlabo et suggérant d'adresser le rapport ultérieurement au Directeur général des patrimoines.

Dans la mesure où le lien entre Liberlabo et Faberlabo est essentiel pour la mise en œuvre du projet de PSL, je voudrais souligner que des précisions relatives à la nature et l'origine des collections patrimoniales me semblent ici nécessaires pour comprendre la portée des préconisations du rapport qui invite soit à « *considérer ensemble documentation et patrimoine* », soit à « *limiter le Faberlabo aux collections muséographiques* ». La première option est en effet envisageable si les collections patrimoniales sont pleinement prises en compte et ne sont pas le « parent pauvre » de la documentation, ce qui est du reste le cas dans le rapport qui leur donne toute leur place. En revanche, la seconde option, à savoir la limitation du Faberlabo aux collections muséographiques, nous paraît manquer de cohérence. En effet, le Faberlabo n'a de raison d'exister que s'il concerne l'ensemble du patrimoine des trois secteurs et intègre les missions et les moyens permettant à chaque établissement d'assurer ce qu'ils peinent actuellement à faire : le signalement, la sauvegarde, et la valorisation de toutes les collections patrimoniales dont ils ont la charge¹⁰³.

Le signalement, la sauvegarde et la valorisation des collections

Pour ce qui a trait au *signalement* de toutes les collections, objectif qu'on ne peut qu'approuver, je soulignerai que sa mise en œuvre est particulièrement ambitieuse et requiert de la part des établissements des moyens considérables tant humains que financiers. Assurément, comme le rapport le préconise, le *portail documentaire PSL* doit être le lieu de confluence de tous les objectifs majeurs du Faber et du Liberlabo, ambition qui requiert une articulation forte avec le volet « diffusion des savoirs » et pose le problème du signalement des documents patrimoniaux non signalables dans un outil national comme les instruments ou les objets. Le développement d'outils spécifiques et mutualisés semble dès lors incontournable.

¹⁰³ Il est satisfaisant pour les établissements de constater que plusieurs des chantiers présentés comme des actions prioritaires dans le rapport sont ou seront lancés très prochainement :

- L'accueil mutualisé des chercheurs et des étudiants PSL dans l'ensemble des bibliothèques du réseau a été présenté au cours d'une réunion générale des personnels des bibliothèques le 11 juin.
- Le principe et le financement d'une étude préalable à la mise en place d'un portail documentaire commun ont également été récemment validés par la Présidence de PSL.
- La mise en place d'un tutorat documentaire destiné aux étudiants de la licence PSL va bénéficier de l'expérience de la bibliothèque Dauphine à la demande des doyens de la formation.
- Liberlabo travaille d'ores et déjà avec les responsables de la formation dans PSL afin de proposer une offre documentaire de premier cycle, en coordination avec les bibliothèques universitaires et interuniversitaires voisines.

Quant à la *sauvegarde*, l'IGB indique que cette action doit concerner en priorité les instruments et les archives. Il est à noter de ce point de vue que la situation alarmante relevée par le rapport, à titre d'exemple, pour les archives courantes et intermédiaires du CNSAD, loin d'être une exception, est un constat qui peut être étendu à la quasi totalité des membres de PSL voire à une large part des établissements de l'enseignement supérieur. La « non-gestion » de ces archives, outre le fait qu'elle est en contradiction avec la loi qui fait obligation de cette gestion, entraîne un risque majeur : interdire aux historiens de disposer de documents leur permettant d'écrire l'histoire des établissements.

Pour ce qui a trait à la *valorisation*, le rapport indique comme prioritaires la mise en ligne et des expositions en ligne ou présentes. Sur ce dernier point, il nous semble que le projet de « musée PSL » exposé dans le cadre du Faberlabo n'a peut-être pas été bien compris, en particulier, dans ses ambitions de valorisation à l'aide d'expositions. En effet, le projet préconisait à la fois le maintien des espaces muséaux existants (permettant un parcours PSL) et la création d'un nouveau lieu muséal identifié, ce qui explique qu'il y ait à la fois dans le projet un lieu unique (et commun) pour valoriser le patrimoine de PSL et plusieurs lieux. La réserve montrée par le rapport sur la création d'un lieu unique, jugé lourd en termes de fonctionnement, est légitime. Pour autant, le fait de doter chaque établissement - y compris ceux qui n'en disposent pas encore - d'un espace muséal limité entraînerait aussi des coûts et des risques de dysfonctionnements. On peut penser par ailleurs que seul un lieu unique, permettant de présenter des expositions valorisant alternativement l'un ou l'autre établissement ou des thèmes qui leur sont transversaux, permettra de faire émerger une identité patrimoniale PSL. A tout le moins PSL et l'IGB sont-ils d'accord pour considérer comme utile une étude ultérieure permettant d'apprécier les avantages et inconvénients comparés des deux solutions. Présents ou sous-jacents dans le Faberlabo, les principaux axes de valorisation préconisés par le rapport (histoire des sciences, création artistique, interaction sciences/arts/lettres) recueillent l'adhésion de PSL. L'émergence d'un patrimoine identifié et valorisé pourrait au demeurant amener PSL ou certains de ses établissements à demander le label « Musée de France » en soumettant un ou des PSC (Projet Scientifique et Culturel).

Sur la politique de numérisation et de signalement des ressources numériques

Il est très satisfaisant de constater que, selon l'IGB, l'incontestable nécessité d'un accès unifié aux ressources, qui vise à optimiser leur accessibilité par les usagers à brève échéance, n'efface pas la nécessité de soutenir en parallèle, voire dans certains cas de manière prioritaire, des actions plus classiques de signalement et de conservation, objectifs qui peuvent être atteints à plus long terme, mais qui sont indispensables en amont d'une mise en cohérence des bibliothèques. Nous reconnaissons en effet qu'un équilibre doit être recherché entre ces deux exigences. Au-delà de la question d'accès aux Archives numériques qui sera partiellement résolue par les projets de licences nationales (ISTEX), les établissements de PSL devront en effet se saisir du problème de l'accès aux ressources électroniques courantes, indispensables à la recherche.

Les difficultés inhérentes à la mutualisation des ressources à l'intérieur d'une politique de site - que le rapport présente avec un réalisme loué par ses lecteurs - viennent de ce qu'il s'agit à la fois : 1) de *ressources* sous format électronique pour lesquelles, contrairement au format papier, le terme « achat » recouvre non une acquisition mais un simple droit d'accès pour une population d'ayants droit, et 2) de *partenaires* couvrant des territoires différents à l'extérieur du site et/ou des domaines disciplinaires ne se recouvrant pas totalement. Il est à cet égard intéressant de remarquer que les deux questions posées par le rapport (« *Peut-on réellement*

attendre des économies ? » et « *Qui paye quoi et, le cas échéant, selon quelles clés de répartition ?* »), dans le cadre de la mutualisation des ressources au sein de PSL, sont également les questions clé – encore partiellement non résolues – dans le cadre de regroupements multi-établissements au niveau national. Le passage consacré au « *problème de la mutualisation des ressources documentaires entre les trois EPST et les autres membres de PSL* », fait à juste titre apparaître les difficultés posées par une extension de l'accès aux ressources financées par un établissement à des équipes ne relevant pas de ce dernier. Il y a lieu de rappeler que ce problème n'est pas limité au cas de PSL et qu'il ne dépend pas de la typologie des partenaires concernés, mais qu'il est rencontré pratiquement à chaque fois que ce point est soulevé.

Dans cette perspective, nous souhaiterions revenir sur la question des groupements d'achats. Dans la mesure où cette « extension d'accès » nécessite, en fait, une renégociation avec les éditeurs pour l'inclusion de nouvelles équipes d'un ou plusieurs autres établissements, il s'agit d'un « achat » groupé entre établissements ou parties d'établissements. Aussi, peut-être la problématique gagnerait-elle en clarté s'il était fait mention, plutôt que de compensation, de « quote-part » ou de tout terme équivalent, reflétant l'achat par un établissement au sein du groupe acheteur. La réalité de cette « quote-part », permettant de mieux cerner la difficulté de l'exercice, peut être appréhendée via l'exemple de l'Hôpital de l'Institut Curie, mentionné dans un encadré. Il est indiqué qu'« *entre les abonnements souscrits par l'Hôpital et ceux de l'Inserm, le taux de recoupement est estimé à 30%* ». Il est probable que le total pris pour ce pourcentage est celui des abonnements souscrits par l'Hôpital, et que le pourcentage d'abonnements souscrits par l'Inserm qui sont communs avec ceux de l'Hôpital sera plus faible. Comme il est rappelé dans le rapport, l'essentiel des ressources électroniques fait l'objet, à l'Inserm, d'achats centralisés, pour accès via le portail BiblioInserm. L'offre présente sur ce portail comporte un peu plus de 3 000 revues en 2012. Une « extension de l'accès » à l'Hôpital de l'Institut Curie signifie, en pratique, l'accès à ces 3 000 revues, et pas seulement à celles qui lui manquent, ce qui impliquerait que la « quote-part » de l'Hôpital soit appliquée à la totalité du portefeuille de revues présentes sur BiblioInserm. De manière réciproque, mais non totalement similaire, l'extension de l'accès des ressources de l'Hôpital aux structures Inserm impliquerait que l'Hôpital négocie auprès de l'ensemble des éditeurs publiant les 70% de revues non communes avec l'Inserm l'addition de ces nouveaux ayants droits. Ceci impliquerait en retour que les structures Inserm, ou l'Inserm en central, paient leur quote-part pour ces abonnements.

Étendu à l'ensemble des membres de PSL, cela implique, en pratique, que chacun s'abonne à la totalité des revues présentes chez les différents membres. Étendu à l'ensemble des sites couverts par un EPST, le principe de « mutualisation des ressources » implique que ce dernier s'abonne à l'ensemble des revues présentes chez l'ensemble des partenaires. S'il est certain qu'une économie d'échelle serait réalisée par rapport à une situation où chacun s'abonnerait à l'ensemble de ces revues séparément, il est en revanche loin d'être assuré qu'une économie sera réalisée (question d'ailleurs posée par le rapport). Cela serait valable pour l'extension d'accès à toute équipe d'un autre établissement, quel qu'il soit, et définit, à notre sens, le problème majeur soulevé par une « mutualisation des ressources ».

L'orientation vers des solutions intermédiaires comme, par exemple, des négociations communes à plusieurs établissements, mais avec des achats séparés, nous paraît à l'heure actuelle soulever moins de difficultés tout en offrant des possibilités d'économies appréciables, ne serait-ce que par la force de négociation ou le décompte unique d'une

personne donnée lors de mixités¹⁰⁴. La mutualisation des accès aux ressources par la voie d'un portail d'accès unifié, par exemple, plutôt que la mutualisation des ressources elles-mêmes, apparaît dès lors comme un objectif plus réaliste à atteindre, choix que préconise et souligne le rapport à plusieurs endroits.

Quant au projet d'une Bibliothèque numérique PSL, la situation des bibliothèques numériques existantes ne nous semble pas plaider, à ce jour et sous réserve de plus ample examen, pour la création d'une bibliothèque numérique supplémentaire, de petite taille face aux géants déjà en place (Google books, Internet archive, Hathi Trust, et assez loin derrière déjà, Gallica). En effet, elle exigerait des coûts d'investissement et de fonctionnement importants pour une visibilité probablement relative, et ne pourrait finalement être qu'un assemblage d'ensembles disparates, sans réelle cohésion documentaire. Aussi, s'il demeure quelques programmes communs à trouver, l'existant est déjà considérable et risquerait de n'amener qu'à du doublonnage¹⁰⁵. Une perspective intéressante et à moindre coût, et véritablement utile au public, nous semblerait plutôt être celle suivie par la bibliothèque Sainte-Geneviève qui consiste à numériser et à verser dans Internet archive. Une labellisation PSL pourrait être adoptée si la numérisation était faite sur des budgets PSL¹⁰⁶.

Préconisation 1 : Les domaines de coopération des bibliothèques de PSL

L'IGB relève que les frontières habituelles entre bibliothèques, service d'archives et musées n'ont pas forcément cours dans les établissements membres de PSL, ce qui est notamment le cas à l'Observatoire. C'est pourquoi les notions de « *collections patrimoniales* » ou de « *patrimoine des bibliothèques* », qui apparaissent à plusieurs reprises dans le rapport, doivent être précisées.

En effet, le rapport semble distinguer au sein des « collections patrimoniales » des collections - conçues de façon très extensive - qui auraient vocation à se trouver dans les bibliothèques, sans les définir par rapport aux collections muséographiques qui sont néanmoins présentées comme distinctes, ni par rapport aux archives, lesquelles semblent plus ou moins rattachées aux collections des bibliothèques. Une définition serait à vrai dire impossible à donner puisque ce qui définit les « collections patrimoniales des bibliothèques », faute de définition légale, c'est *a minima* ce qui y est conservé. Les établissements ont en réalité eux-mêmes étendu ou restreint ce périmètre de conservation : par exemple les archives institutionnelles de l'ENS ont été transférées aux Archives nationales quand le Collège de France, l'Institut Curie et l'Observatoire gèrent avec une dérogation tacite¹⁰⁷, sinon de droit, les leurs. Il en va de même pour les instruments scientifiques que l'Observatoire, le Collège de France et l'ESPCI

¹⁰⁴ Sur cette question de la mutualisation des ressources, l'ESPCI soulève également de nombreuses questions à partir de l'expérience acquise par cet établissement dans le cadre du réseau des bibliothèques ParisTech.

¹⁰⁵ L'archéologie pourrait être un sujet tout trouvé, étant donné les fonds de l'ENS, du Collège, et les nôtres par exemple. Pensons qu'en plus des grands réservoirs cités, existent déjà sur le sujet les bibliothèques numériques d'Heidelberg, de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM), de l'Institut national d'histoire de l'art.

¹⁰⁶ Une interrogation sur ces numérisations pourrait être agrégée au portail de la diffusion des savoirs, à côté du réservoir d'archives ouvertes ou d'autres types de contenus de textes auxquels l'ENSBA donnerait accès. C'est le parti suivi par la *Biodiversity Heritage Library* (55000 titres, 38 millions de pages) qui a bricolé un portail renvoyant vers ses données dans Internet archive : <http://www.biodiversitylibrary.org/>

¹⁰⁷ Le caractère tacite de cette dérogation est patent puisque les Archives nationales connaissent cette situation, que les établissements ont des contacts plus ou moins réguliers avec la mission archive du ministère, voire rendent des rapports annuels aux Archives nationales.

conservent et valorisent dans des espaces *ad hoc*, quand l'ENS, par exemple, n'a pas rassemblé ce type de patrimoine.

Dans le cas de plusieurs établissements PSL, ce caractère composite est accentué par le mode même de constitution des collections. Il ne s'agit pas pour l'essentiel de collections acquises par une bibliothèque (par un service d'archive, par un musée), mais de collections constituées par et autour de l'activité scientifique même des établissements. Ceux-ci pourraient donc décider de se doter non seulement d'une bibliothèque, mais aussi d'un musée voire d'un service d'archives distinct, ou encore, comme on le constate le plus souvent, rattacher l'ensemble à la composante patrimoniale qui a la plus forte pérennité /légitimité. La centralité de « la bibliothèque » est pour une part contingente et dépend finalement de la pratique des établissements. Elle a peut-être aussi des raisons historiques : ce sont les bibliothèques qui, dans les établissements, ont construit des politiques d'acquisition et de conservation et se sont trouvées dotées de budgets et de missions leur permettant d'étendre leur périmètre d'intervention à des collections dont elles n'avaient pas la charge « naturelle ». Ainsi l'Observatoire s'est-il doté d'un musée au XIX^e siècle à côté de sa bibliothèque : les collections de ce musée se sont trouvées en grande partie « par hasard » à la Bibliothèque qui est devenue la composante pérenne de conservation du patrimoine de l'établissement.

La conservation d'archives au sein de bibliothèque pose un autre problème qui doit être signalé. Si les bibliothèques ont souvent dans leurs collections des archives privées et des manuscrits, certaines (Collège de France, Institut Curie, Observatoire) conservent aussi des archives publiques, lesquelles sont définies légalement de façon très large puisqu'elles peuvent concerner tout type de document sur tout support. A l'Observatoire, l'essentiel des plaques de verre, loin de faire naturellement partie du patrimoine iconographique de la bibliothèque, sont des séries de données scientifiques produites par des instruments et donc des archives publiques.

Préconisation 2 : la proposition d'un SICD de mission

L'option privilégiée par le rapport pour articuler projets et gouvernance est celle d'un SICD de mission. Cette proposition, réaliste et adaptée aux besoins de PSL, a été accueillie très favorablement par les établissements membres ou associés.

Il y a seulement lieu d'ajouter que l'organisation administrative en matière documentaire dépendra de l'ampleur des projets lancés et qu'elle devra à la fois tenir compte de la disparité des situations documentaires, de l'absence d'unité géographique et des rattachements multiples (MCC/ MESCR) des établissements de PSL. L'IDEX devra sans doute créer une structure innovante à partir de cette proposition.

Préconisation 3 : le rôle du chargé de mission, son périmètre d'action et ses liens avec la gouvernance de PSL

Je voudrais ici aborder la question du *périmètre d'action du chargé de mission* présentée dans le rapport car cela répond en grande partie au problème des conflits de territoires soulevés à de nombreuses reprises.

Le rapport recommande en effet à la fois de nommer un chargé de mission pour la documentation et d'équilibrer le surcroît de travail induit par la participation des bibliothèques à PSL par des aides tangibles leur permettant de participer pleinement aux projets. Le chargé

de mission, assurant principalement des tâches d'animation, de coordination, de pilotage (numérisation), de définition et de recherche de moyens, et d'harmonisation entre les différentes bibliothèques PSL serait placé auprès du vice-président scientifique de la Fondation. Il est préconisé qu'il continue à réunir toutes les bibliothèques en intégrant les EPST jusque-là non représentés. Au dispositif proposé, pourrait être ajoutée l'intégration de chercheurs dans le comité de pilotage. Il est important de noter que la préconisation place les questions documentaires au niveau du CA et du CS.

Le rapport suggère par ailleurs de confier également au chargé de mission pour la documentation la responsabilité du patrimoine, notamment dans la phase actuelle de prospective et d'étude, sachant que ne sont mobilisés que des budgets faibles, ainsi que la responsabilité du sous-portail documentation / patrimoine / diffusion des savoirs. De ce point de vue, la préconisation traduit *une volonté de synthèse originale*. En effet, il est recommandé d'intégrer Liberlabo et Faberlabo au sein d'un même ensemble. Dans le même temps, les actions prioritaires et exemplaires recommandées concernent le patrimoine au sens le plus large (avec une priorité sur les archives et instruments) et sont largement en accord avec les objectifs du Faberlabo, notamment le chantier des collections (signalement et sauvegarde).

30 juin 2012

Annexes

Annexe 1

**Courrier de PSL au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et au ministre de la Culture et de la Communication**



Madame Valérie PECRESSE
Ministère de l'enseignement supérieur et de
la recherche
21 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Monsieur Frédéric MITTERRAND
Ministère de la culture et de la
communication
3 rue de Valois
75033 Paris Cedex 01

Paris, le 10 juin 2011

Affaire suivie par :
Nicolas Sennequier
06 89 32 22 51 – nicolas.sennequier@obspm.fr

Objet : intervention de l'inspection des bibliothèques

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Les bibliothèques et la documentation, instruments essentiels de la pédagogie et de la recherche, sont au premier rang des moyens que les établissements partenaires du projet d'Initiative d'excellence PSL★ se proposent de mettre en cohérence, notamment au travers du projet « Liberlabo ».

A cette fin, les partenaires du projet souhaiteraient pouvoir bénéficier de l'expertise de l'Inspection générale des bibliothèques.

En effet, celle-ci a mené, dans la plupart des cas très récemment, des inspections des bibliothèques de certains de nos établissements. Ces inspections ont été fructueuses et la connaissance que l'Inspection générale des bibliothèques a des établissements concernés, jointe à celle des autres bibliothèques, des réseaux documentaires et de la documentation dans ses formes les plus contemporaines, l'a préparée à nous éclairer et à nous aider en la matière au plus près de nos besoins et de ceux de toute la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en accord avec les orientations nationales définies par vos départements ministériels.

Parmi les sujets à étudier, peuvent d'ores et déjà être mentionnés : la coordination des acquisitions, la conservation partagée, la mise en valeur concertée des fonds patrimoniaux, notamment par la numérisation, l'accueil réciproque des publics dans le cadre d'un élargissement des plages d'ouverture et la mutualisation de certains moyens.

D'ores et déjà, les directeurs de certaines de nos bibliothèques ont formé des groupes de travail dans le cadre de PSL★. L'intervention de l'Inspection permettrait notamment d'évaluer leurs travaux.

*Projet coordonné par la fondation de coopération scientifique Paris Sciences et Lettres – Quartier latin
01 40 51 21 62 – www.parissciencesetlettres.org
61 avenue de l'Observatoire - 75014 Paris*

Nous vous serions donc très obligés de bien vouloir inscrire cette mission au prochain programme de l'Inspection générale des bibliothèques.

Veuillez agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, l'assurance de notre haute considération.

Fondation PSL	Collège de France	Conservatoire national supérieur d'art dramatique
		
Claude COHEN-TANNOUDJI	Pierre CORVOL	Daniel MÉSQUICH
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	Ecole normale supérieure	Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs
		
p/Bruno MANTOVANI	Monique CANTO-SPERBER	Geneviève GALLOT
Ecole nationale supérieure des Beaux Arts	ESPCI ParisTech	Chimie ParisTech
		
Henry-Claude COUSSEAU	Jacques PROST	Valérie CABUIL
Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la recherche	Institut Curie	Institut Louis Bachelier
		
Gilles RUBINSTENN	Claude HURIET	André LEVY-LANG
Observatoire de Paris	Université Paris-Dauphine	
		
Claude CATALA	Laurent BATSCHE	

Copie :

- MESR : M. HETZEL
- Rectorat de Paris : M. HUSSON
- IGB : M. AROT, M. GAUTIER-GENTES

Annexe 2
Lettre de mission



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Ministre

Paris, le

30 NOV. 2011

Réf. : CAB/OF/JR/n°2011-217/A

Monsieur le Doyen,

Par courrier en date du 27 septembre 2011, la fondation PSL ★ m'a fait part de son souhait de bénéficier de l'expertise de l'Inspection générale des bibliothèques pour aider à une meilleure coordination documentaire dans son périmètre.

Compte tenu de la richesse et de la variété des collections, en particulier patrimoniales, de ses établissements membres, je partage l'analyse faite par la fondation concernant l'enjeu d'une telle démarche pour la mise en œuvre des projets qui s'inscrivent dans l>IDEX PSL ★.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire procéder, d'ici la fin de cette année, à une étude qui aura pour objectif de dégager les éléments pouvant aider à la mise en place d'une véritable politique documentaire concertée de la fondation. Celle-ci portera notamment sur les sujets suivants : la coordination des acquisitions, la conservation partagée, la mise en valeur des fonds patrimoniaux notamment par la numérisation, l'accueil des publics dans le cadre d'un élargissement des horaires d'ouverture et la mutualisation de certains moyens, aussi bien entre les établissements membres qu'avec les projets nationaux, notamment en matière de licences nationales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de ma meilleure considération.

Laurent WAUQUIEZ

Monsieur Dominique AROT
Doyen de l'Inspection générale des bibliothèques
61-65 rue Dutot
75732 PARIS CEDEX 15

21, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05 - Tél. : 01 55 55 90 90

Annexe 3

Personnes rencontrées

Paris Sciences Lettres

M^{me} Monique CANTO-SPERBER, présidente, précédemment directrice de l'École normale supérieure (Paris).

M. Elyès JOUINI, vice-président, vice-président recherche de l'université Paris-Dauphine.

M. Pierre CORVOL, administrateur du Collège de France, responsable des groupes de travail *Diffusion des savoirs*.

Le comité de pilotage du Liberlabo :

- M^{me} Laure LÉVEILLÉ, chargée de mission auprès de l'administrateur général du Collège de France ;
- M^{me} Nathalie MARCEROU-RAMEL, directrice des bibliothèques de l'ENS ;
- M^{me} Isabelle SABATIER, directrice du service commun de la documentation de l'Université Paris-Dauphine.

Conservatoire national supérieur d'art dramatique

M. Daniel MESGUICH, directeur.

M. Grégory GABRIEL, directeur des études.

M^{me} Valérie MANTOUX, responsable de la bibliothèque.

Conservatoire national supérieur de musique et de danse

M. François LAURENT, directeur adjoint.

M^{me} Dominique HAUSFATER, directrice de la médiathèque.

M. Éric FOUILLARET, directeur adjoint de la médiathèque.

École nationale supérieure de chimie de Paris

M^{me} Valérie CABUIL, directrice.

M. Pierre GAREIL, directeur adjoint pour la recherche.

École nationale supérieure des Beaux-Arts

M^{me} Gaïta LEBOISSETIER, directrice adjointe, chargée des études.

Département du développement scientifique et culturel :

M. Bruno GIRVEAU, chef du Département, responsable du Service des collections.

M^{me} Juliette JESTAZ, conservateur des manuscrits et imprimés au Service des collections.

Direction des études :

M^{me} Sylvie MONTAGNON, responsable de la médiathèque.

École nationale supérieure des arts décoratifs

M^{me} Geneviève GALLOT, directrice.

M^{me} Mireille DELBÈQUE, directrice adjointe.

M^{me} Françoise GIROUX, responsable de la bibliothèque.

École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris

M. Jacques PROST, directeur général.

M. François LEQUEUX, directeur scientifique.

M^{me} Catherine KOUNELIS, responsable de la bibliothèque.

Fondation Pierre-Gilles de Gennes

M. Raphaël CASES, directeur général.

INSERM

Département des partenariats et des relations extérieures :

M^{me} Claire GIRY, directrice.

M. Elli CHATZOPOULOU, responsable du pôle Politique de site et partenariats.

Département de l'information scientifique et de la communication :

M. Didier PELAPRAT, directeur adjoint pour l'information scientifique et technique.

Institut Curie

M. Claude HURIET, président.

Centre de recherche :

M^{me} Frédérique BERGER, responsable de la gestion des abonnements de périodiques du Centre de recherche et de l'Ensemble hospitalier.

Musée Curie :

M. Renaud HUYNH, directeur.

M^{me} Natalie PIGEARD-MICAULT, responsable des archives.

Institut Louis Bachelier

M. André LÉVY-LANG, président.
M. Stéphane BUTTIGIEG, secrétaire général.
M. Loïc HERPIN, chef de projets (finances, relations institutionnels).
M. Cyril ARMANGE, responsable de la communication.

Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

M^{me} Isabelle RYL, directrice du Centre de recherche Paris-Rocquencourt.
M^{me} Catherine PACHERIE-SIMERAL, déléguée à l'administration du Centre de recherche Paris-Rocquencourt.
M^{me} Brigitte BRIOT-THOREY, documentaliste au Service de l'information scientifique et technique.

Observatoire de Paris

M. Claude CATALA, président.
M^{me} Laurence BOBIS, directrice de la bibliothèque.
M^{me} Amelia LAURENCEAU, directrice adjointe de la bibliothèque.

Université Paris-Dauphine

M. Laurent BATSCH, président.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

DGRI

M^{me} Catherine GAUDY, directrice général adjointe.

DGESIP

M^{me} Marie-Hélène GRANIER-FAUQUERT, directrice du Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche, et ses services.

DGSIP/DGRI

M. Michel MARIAN, chef de la Mission de l'information scientifique et du réseau documentaire, et ses services.

Rectorat de Paris, Chancellerie des Universités

M. Edouard HUSSON, vice-chancelier.

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

M. Raymond BÉRARD, directeur.

Bibliothèque nationale de France
(Ministère de la Culture et de la communication)

M^{me} Jacqueline SANSON, directrice générale.

M^{me} Aline GIRARD, directrice du département de la coopération.

Annexe 4
L'Idex de PSL



INITIATIVE D'EXCELLENCE

« PSL* » doté de 750 M€

Paris Sciences et Lettres



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

L'ambition du projet PSL* est de créer une université de recherche au cœur de Paris autour de quatre objectifs : développer les synergies entre établissements, convertir les atouts français en matière d'éducation et de recherche en force d'innovation, promouvoir la formation par la recherche à tous les niveaux, et renforcer les interactions entre la recherche académique et les besoins socio-économiques afin de faire de PSL un moteur de croissance économique et d'innovation sociale.

Des établissements complémentaires et prestigieux créent une université originale

PSL* regroupera dans une université de recherche des établissements complémentaires et déjà fortement reconnus sur la scène nationale et internationale :

- L'École Normale Supérieure (ENS), dont l'excellence en matière de formation et de recherche est très largement reconnue (top 100 du classement de Shanghai),
- l'Université Paris Dauphine, qui apportera ses formations de haut niveau en gestion et management, et ses forces de recherche dans ces domaines mais aussi en mathématiques où ses laboratoires comptent parmi les meilleurs du monde,
- Des grandes écoles : Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP ParisTech) et l'École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI ParisTech), qui apporteront leur recherche de haut niveau en physique fondamentale et en chimie, , Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), Ecole Nationale Supérieure des Beaux- Arts (ENSBA), Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP),
- Des établissements ou partenaires originaux qui possèdent des forces de recherche mondialement reconnues dans leurs domaines de compétences : le Collège de France, l'Observatoire de Paris, l'institut Curie, l'Institut Louis Bachelier.
- Des organismes de recherche extrêmement actifs au sein de l'Idex : CNRS, INSERM, Inria.

- 14 000 étudiants, dont 70% de niveaux master et doctorat, 2 500 enseignants-chercheurs.
- 4 médailles Fields, 2 prix Nobel, 4 médailles d'or du CNRS, plus de 25 lauréats aux bourses du Conseil européen de la recherche (ERC), plus de 40 membres d'académies françaises et étrangères, 6 grands prix de l'Académie des sciences

Des initiatives innovantes et des ambitions fortes pour que PSL devienne une référence internationale*

➤ **RECHERCHE : des forces de recherche d'excellence dans de nombreuses disciplines**

La recherche de PSL* reposera sur 3 piliers :

- **La mise en place de projets structurants thématiques** autour des laboratoires et équipements d'excellence lauréats des investissements d'avenir,
- **Le lancement de 3 programmes interdisciplinaires** : énergie, environnement, univers ; interface sciences dures / sciences du vivant ; plateforme humanités et sciences,
- **La dissémination de la connaissance** pour favoriser le transfert de technologie, le développement à l'international et le partage de savoirs et de connaissances, pour soutenir la promotion de bonnes pratiques entre les établissements de PSL*.



INITIATIVE D'EXCELLENCE

« PSL* » doté de 750 M€

Paris Sciences et Lettres



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Exemples :

- Création de l'**Institut des Hautes Etudes en Informatique Mathématique** (IHEIM), de l'Institut Parisien d'Ingénierie Chimique et de l'**Institut de l'Environnement et l'Institut d'Ingénierie Chimique**.
- **Projet « faber labo »** pour la numérisation de ressources européennes (articulation avec Istex, le grand projet sur les archives numériques)
- **Projet « liber labo »** pour un accès aux archives et ressources aux normes européennes (articulation avec Istex)

➤ **FORMATION : collège et facultés au cœur d'une organisation nouvelle**

PSL entend profiter de l'expérience et de l'excellence de ses membres pour proposer une offre de formation particulièrement originale.

- Une des actions les plus remarquables consistera en la création d'une **licence pluridisciplinaire PSL***, qui offrira à des étudiants très brillants pour lesquels le modèle des classes préparatoires n'est pas toujours adapté une alternative d'excellence : une première année largement pluridisciplinaire, puis une spécialisation progressive en deuxième et troisième année, au cours de laquelle les étudiants bénéficieront d'une **initiation à la recherche**. De **nombreuses passerelles** à chacun des niveaux donneront à ce cursus une attractivité particulièrement forte.
- PSL* proposera également une offre cohérente de Masters « PSL* » dans des domaines variés, le plus souvent adossés à des laboratoires d'excellence afin de mettre en contact les étudiants avec les derniers développements de la recherche en leur domaine.
- Au final, chaque étudiant pourra accomplir un **parcours personnalisé** entre les classes préparatoires, le premier cycle PSL*, les différents masters proposés et l'école doctorale de PSL*.

➤ **ATTRACTIVITE**

- La mise en place d'une politique de ressources humaines unique et commune à tous les établissements de PSL* permettra d'assurer à court terme la mise en place de procédures communes pour le recrutement des professeurs et chercheurs et à moyen terme un suivi des carrières.
- Le lancement de **chaires internationales** avec des « packages » sur appel à projets international permettra d'attirer les meilleurs chercheurs étrangers.
- De nouvelles équipes de jeunes chercheurs juniors seront constituées pour lancer des projets de recherche aux frontières de nouveaux savoirs.

➤ **INTERNATIONAL : des mobilités ouvertes sur le monde**

PSL* entend s'appuyer sur une **organisation unifiée des affaires internationales** pour coordonner et étendre les nombreux partenariats existants, offrir un guichet unique aux étudiants entrants et sortants, coordonner les formations offertes en langues étrangères et dynamiser la représentation de PSL* au niveau de l'Union européenne et plus largement à l'international.



INITIATIVE D'EXCELLENCE

« PSL* » doté de 750 M€

Paris Sciences et Lettres



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

- Un **centre des études internationales** permettra l'organisation de séminaires de recherche intensifs sur des sujets variés associant des chercheurs issus des partenaires internationaux de PSL* ;
- des « **summer programme** » **interdisciplinaires de PSL*** seront ouverts, ce qui permettra la détection des meilleurs d'entre eux en vue de valoriser les perspectives de recherche offertes par PSL* ;
- un nouveau parcours offrant des **doubles diplômes bilingues avec des universités américaines** sera développé, offrant ainsi une perspective de formation nouvelle aux étudiants désireux d'intégrer des programmes internationaux des « grandes écoles » ;
- PSL* constituera un **nom et une signature commune** de réputation internationale (PSL research university).

➤ **INNOVATION : une recherche tournée vers les entreprises**

- Des partenariats seront trouvés avec les sociétés d'accélération de transfert de technologies, qui faciliteront le dépôt de brevets et favoriseront le transfert de technologies vers les entreprises ;
- Un fond d'amorçage sera créé pour favoriser l'émergence de start-ups ;
- Trois incubateurs thématiques seront créés ;
- Les deux instituts Carnot et les deux Instituts Hospitalo-Universitaires renforceront les liens entre recherche privée et publique.

➤ **VIE ETUDIANTE : un CAMPUS parisien qui entend faire de PSL* une marque d'appartenance**

Le campus de PSL*, disposé sur plusieurs sites parisiens, sera balisé aux « couleurs » de PSL* et renforcera ainsi le sentiment d'appartenance à une identité commune. Au delà, de nombreuses initiatives seront au service des étudiants de PSL* :

- Partage d'une carte d'étudiant commune PSL* qui donnera accès aux différents services du Campus ;
- Un bureau unique d'aide et d'information sur la vie de campus s'adressera à tous les étudiants de PSL* ;
- Création d'espace partagé regroupant les locaux associatifs et les équipements sportifs ;
- Mise à profit de l'histoire des Institutions membres de PSL* pour développer une intense vie culture : partenariats avec les théâtres parisiens, conférences, expositions résidentes, etc.

PSL* : une université de recherche

Partenaires universitaires : l'Ecole Normale Supérieure Ulm (ENS), le Collège de France, l'Université Paris Dauphine, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP ParisTech), l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI ParisTech), l'Observatoire de Paris, l'Université Paris-Dauphine (UPD), l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), le Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP). **Organismes et autres partenaires** : CNRS, INSERM, INRIA, Institut Curie, Institut Louis Bachelier (ILB), Fondation Pierre-Gilles de Gennes pour la Recherche.



INITIATIVE D'EXCELLENCE

« PSL* » doté de 750 M€

Paris Sciences et Lettres



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Les projets d'investissements d'avenir qui impactent en particulier l'IDEX* :

25 projets pour un montant total de 311.4 M€

10 équipements d'excellence (61,1 M€)

11 laboratoires d'excellence (91,3 M€)

2 instituts hospitalo universitaires (100 M€)

1 Infrastructures nationales en biologie-santé (16 M€)

2 cohortes (12,1 M€)

1 Société d'accélération de transfert de technologie (78 M€)

**vague 2 : seuls les équipements d'excellence sont à ce jour connus, indiqués en orange le cas échéant*

Pôle d'Excellence		
Equipements d'excellence	EQUIP@MESO : Equipement d'excellence de calcul intensif de Mesocentres coordonnés – Tremplin vers le calcul petaflopique et l'exascale (Paris, Grenoble, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Reims, Rouen, Strasbourg, Toulouse)	10,5 M€
	FIT : Internet du Futur (des Objets) (Paris, Lyon, Rennes, Strasbourg)	5,8 M€
	IAOOS : Système d'observation de la glace, de l'atmosphère et de l'océan en Arctique (Paris, Brest, Lille)	5,3 M€
	NAOS : Novel Argo Ocean observing System (Brest, Nice, Paris)	8,0 M€
	Paris-en-Resonance : Résonance Magnétique : de la Polarisation Nucléaire Dynamique à l'Imagerie à 800 MHz à Paris (Paris, Orléans)	3,7 M€
	PLANAQUA : PLAtforme expérimentale Nationale d'écologie aQUAtique (Saint-Pierre-lès-Nemours)**	3,2 M€
	ROBOTEX : Réseau national de plateformes robotiques d'excellence (Paris, Besançon, Cergy, Clermont-Ferrand, Compiègne, Grenoble, Marseille-Aix-en-Provence, Montpellier, Nantes, Nice, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse)	10,5 M€
	ROCK : Spectromètre EXAFS Rapide pour Cinétiques Chimiques (Saclay, Paris, Lille)	3,3 M€
	S3 : Super Séparateur Spectromètre (Caen, Saclay, Strasbourg)	8,0 M€

Annexe 5
Liberlabo

Groupe Recherche Lettres

exemple : Les bibliothèques

Pour une politique documentaire du campus *PSL Quartier Latin*

A l'heure du plan d'urgence en faveur de la modernisation des bibliothèques universitaires annoncé par Valérie Pécresse, Ministre, dans son discours du 17 février dernier, le campus *PSL Quartier Latin* a une partition spécifique à jouer. Il se saisit de ce moment propice dans l'évolution du paysage documentaire à l'échelle des grands campus pour valoriser de riches collections patrimoniales et les mettre au service de la communauté des chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants chercheurs - assistants-chercheurs.

L'enjeu : à partir des fonds accumulés, un outil bibliographique d'une génération nouvelle, dont les services, sur place et à distance, transformeront la commodité de voisinage en véritable synergie.

Le pari, qui dépasse la stricte politique de campus au service d'une communauté nationale et internationale de recherche est d'inventer, avec et pour les chercheurs un espace, à la fois physique et virtuel, issu de coopérations renforcées entre les bibliothèques héritées du campus. Elles offrent déjà de beaux outils documentaires aux fortes complémentarités : grandes bibliothèques généralistes de haut niveau, en libre accès aux rayons (Ecole Normale Supérieure) ; bibliothèques spécialisées incontournables dans leurs disciplines (Collège de France, Observatoire de Paris) ; *continuum* bibliographique des sciences dites exactes, sciences sociales et humanités, y compris dans leur épaisseur historique ; expérience de la science ouverte au grand public (Observatoire de Paris). **Soit au total 1 500 000 ouvrages qui composent l'ensemble de ces collections !**

Les grands axes, connus et moins connus :

- **renforcer des modes de coopération** déjà connus et adossés aux grandes politiques nationales : conservation partagée des imprimés pour libérer des espaces si chers dans le Quartier latin, plan de numérisation concertée, en partenariat avec l'ABES, la BnF et Europeana (pôles associés), achat de ressources électroniques communes, mise en commun des moyens de la formation des usagers et de la formation continue des agents pour un métier en constante mutation technologique ;
- **développer des mutualisations**, bénéficiant des avancées du web 2.0, en collaboration étroite avec des prestations informatiques de haut niveau (elles aussi représentées au plus haut niveau de recherche sur le campus), créer **un portail**, lui aussi **inscrit dans l'espace public de la recherche** offrant aux usagers une assistance bibliographique et logicielle de qualité, dans tous les parcours possibles au sein du campus.
- concevoir cet accueil comme **un outil collaboratif d'échange entre les chercheurs, meilleurs prescripteurs des achats documentaires dans leurs spécialités respectives et les bibliothécaires, détenteurs du savoir professionnel**. Sur le modèle des plateformes pédagogiques, développer des outils propices aux échanges enseignants-chercheurs/étudiants chercheurs et cadres des bibliothèques pour la constitution de bibliographies pertinentes et commentées, de supports de formations communs, évolutifs et interactifs, à la recherche documentaire. Décloisonner cet exercice initiatique de la recherche - constituer la bibliographie de son sujet - préalable nécessaire aux échanges féconds entre chercheurs, au dialogue entre disciplines. Cela passe par une coopération renforcée entre professionnels des bibliothèques et acteurs de la recherche. **Cet espace virtuel et collaboratif serait étroitement associé à celui de la Diffusion des savoirs : la publicité des contenus s'enrichissant utilement d'une diffusion libre et gratuite des méthodes et des savoir faire du chercheur.**

Reste à inventer un nom pour cette nouvelle forme de service, cousin des "Learning center" en plein essor au service des étudiants : un « liber-labo » ou liber-laboratoire . « Liber », clin d'oeil au latin des humanistes rappelle le lien souhaité entre livre et liberté, support physique (ou sa version virtuelle électronique) et fluidité de l'accès libre aux rayons en ligne, lien affirmé avec les initiatives de l'*open access*. Manifestation de la coopération libre et gratuite dans l'espace mondialisé de la recherche, le « liber-labo » **est un espace matérialisant des missions et fonctions diversifiées conciliant ce qui est trop souvent séparé ou opposé, à tort :**

- la conservation et la diffusion, paradoxe bien connu du métier de bibliothécaire
- le papier et le numérique
- le bibliothécaire et le chercheur
- la lecture privée, silencieuse et le travail de groupe

et encore, en termes d'usages diversifiés de la bibliothèque : lire et parler, lire et se restaurer, lire et se mouvoir.

Postulant que la topographie des recherches en bibliothèque informe les itinéraires intellectuels, gageons qu'un espace offrant de (ré)concilier toutes ces pratiques serait l'incubateur d'échanges renouvelés entre usagers-chercheurs. le « liber-labo » leur assure des conditions matérielles inégalées, ainsi qu'un environnement pluridisciplinaire ouvert. Le versant virtuel et numérique de cet espace permettrait en outre d'alterner les usages, privatif et collectif, de la bibliothèque laboratoire.

Un souhait : que les chercheurs - des chercheurs volontaires - participent activement au façonnement de leur outil "liber-labo"

PSL Quartier Latin se doit de valoriser et préserver des sources uniques sur l'histoire des parcours et réseaux savants, ce patrimoine étant le premier ciment de la coopération.

Il ne peut faire l'économie d'une enquête et d'une interrogation sur ces parcours d'excellence, leur succès patent comme leur problématique fermeture sociale au XXe siècle.

Cette enquête, à triple dimension historique, sociologique et cognitive, doit accompagner et fonder la création du "*liber labo*", pensé comme sachant préserver ce qui marche, ce qui a fait ses preuves, tout en l'ouvrant davantage au public et à des parcours inédits.

Annexe 6

Faberlabo : projets (février 2011)



Le patrimoine PSL★ : un enjeu sociétal, un pôle fédérateur

Les établissements PSL★ ont contribué à écrire l'histoire des sciences, des lettres et des arts. Le patrimoine constitue la trace tangible des recherches, inventions, créations, études qui s'y sont épanouies, témoigne de leurs genèses, de leurs parcours et de leurs aboutissements. Assimilable par sa richesse aux plus grandes collections universitaires mondiales, ce patrimoine est inestimable pour les chercheurs, porteur d'imaginaire pour les artistes, insolite pour le grand public. Précieux et méconnu, il fait **lien entre les sciences, les arts et la société** : en restituant aux citoyens une histoire collective, en résonance avec la science ou la création en train de se faire ; en étant un outil au service de la **formation et de la pédagogie** pour que les jeunes découvrent sciences et arts à travers leur histoire et leurs acteurs et ne les appréhendent plus comme un horizon professionnel inaccessible.

Ce patrimoine est fragile comme le montre la recommandation du Conseil de l'Europe aux États membres sur la gouvernance et la gestion du patrimoine académique approuvée de façon unanime par le Comité des ministres. Vivant, il reflète la vie des institutions qui le produisent, il s'enrichit continuellement et présente donc un caractère ouvert. Son caractère mémoriel et identitaire lui permet de jouer un rôle fédérateur et structurant.

1) *État des lieux*

Les collections des établissements fondant PSL★, exceptionnelles par leur volume, leur diversité et leur importance pour la recherche, excèdent les fonds traditionnellement détenus par les bibliothèques : on y trouve en effet des archives de premier ordre tant institutionnelles que privées sur tous supports et de tous types mais aussi des instruments scientifiques, des objets archéologiques, des peintures, sculptures, objets et meubles, éléments de décor, monnaies et médailles, documents graphiques (cartes et plans, dessins, estampes, photographies, affiches, cartes postales, pastels)...

Le périmètre de ces collections n'est toutefois qu'incomplètement connu, notamment en matière de patrimoine scientifique et technique et beaucoup reste à faire tant pour les recenser de façon exhaustive que pour les conserver, les signaler et les valoriser ce qui leur permettrait de rencontrer leurs publics et de devenir un objet d'études et de recherches.

En matière d'archives notamment, la prise en compte de problématiques de records management est important tant pour la gouvernance de PSL* que pour la constitution de ses futures archives historiques.

2) *Un projet ambitieux pour un patrimoine exceptionnel*

La libre circulation des étudiants de chacune des institutions dans l'ensemble du périmètre PSL*, -ses lieux, ses manifestations et ses collections-, est la première pierre d'un projet plus ambitieux. Rappelons aussi que PSL* associe des champs disciplinaires interféconds comme les sciences humaines et sociales, les sciences dures, les arts, qui trouvent dans le patrimoine des champs d'étude et de création illimités. PSL* est ainsi une formidable opportunité pour valoriser un patrimoine tout à fait exceptionnel et le faire entrer en résonance avec les étudiants mais aussi les chercheurs, les publics scolaires et le grand public.

Est proposée la mise en place d'une structure nouvelle le FaberLabo, faber renvoyant à un champ lexical riche et ouvert (travail des métaux, construction, architecture, habileté, excellence...) Inséré dans un tissu d'établissements jouant tous dans leur domaine un rôle de premier plan, il se devra d'afficher une programmation scientifique et culturelle de haut niveau, et résolument innovante, démultipliant les thématiques, les réflexions, les mises en perspectives et en résonance en matière d'échanges entre les sciences, les arts et les lettres, de réflexion sur leurs genèses et leurs processus d'élaboration.

Le Faberlabo est à la fois un lieu physique accueillant des expositions temporaires ouvertes au public mais aussi un laboratoire de réflexion sur le patrimoine, les rapports entre les sciences, leurs interfaces, les relations entre sciences humaines et sciences « dures », entre sciences et arts. Doté d'une capacité à produire des contenus (expositions, catalogues, dossiers en ligne, base de données) il pourra ainsi donner rapidement une visibilité forte aux collections de PSL* et irriguer à la fois le Liberlabo et le portail de diffusion des savoirs.

Il s'articule autour de trois axes forts :

a) Chantier des collections (4 ans)

Cette étape préliminaire et fondatrice vise à mettre en œuvre une politique patrimoniale commune pour construire un patrimoine PSL*, à pallier les carences de conservation particulièrement préoccupantes, par exemple pour les instruments scientifiques et certains fonds d'archives, à achever le signalement des collections les plus méconnues et menacées et à constituer de nouveaux types de collections (archives électroniques, archives orales, et/ou audio-visuelles) notamment autour du patrimoine immatériel. Il est nécessaire pour mener ce chantier à bien de recourir à des prestataires extérieurs.

Doit être inclus dans le chantier des collections, en liaison étroite avec Liberlabo, un programme de numérisation des collections, à commencer par les plus fragiles, dans une triple perspective de conservation, de mise à disposition du public de documents de substitution et de valorisation.

b) Création d'un espace muséal PSL* (3-4 ans)

L'ouverture des institutions PSL* à tous les publics et la prise en compte de leurs spécificités est un enjeu sociétal majeur. Aussi le Faberlabo doit-il être un lieu de diffusion scientifique et de formation, promouvant le lien entre science et société tout en ayant une vocation de recherche forte. Il doit accueillir une programmation diversifiée associant les différents acteurs de PSL* (étudiants, chercheurs, professionnels du patrimoine) ainsi que des partenariats culturels extérieurs (Universcience, centre Pompidou, INP, Musée national des arts et métiers, BnF etc.) :

- expositions temporaires (2 à 4 par an) sur des thématiques transversales, les interfaces entre les sciences, les rapports sciences et arts etc. Les fonds photographiques très riches et très divers de PSL* pourraient servir de support à la première exposition car ils donnent à voir l'étendue de son périmètre scientifique et artistique.
- manifestations mettant en lien les collections et la recherche la plus récente ou établissant des ponts entre arts, sciences et lettres (conférences, journées d'étude, ateliers, journées portes ouvertes ou déclinaison de manifestations nationales ou européennes telles que Journées du patrimoine, Fête de la science, Journée européenne des collections universitaires...)
- actions de formation autour du patrimoine PSL* (masters, jeunes chercheurs, enseignants, lycéens, scolaires)

Une pré-étude pour installer un des espaces du Faberlabo dans le château de Meudon a déjà été élaborée.

c) Développement d'outils, de contenus, de produits culturels et numériques

Le Faberlabo doit également produire des contenus pédagogiques et scientifiques (catalogues, éditions ou coéditions d'ouvrages papier ou en ligne, expositions itinérantes, dossiers documentaires ou sites thématiques en ligne, etc.) destinés notamment à alimenter les portails Liberlabo et Diffusion des savoirs. Il peut assurer également la conduite de projets scientifiques et culturels associant chercheurs et professionnels de la documentation et de la conservation, en privilégiant naturellement les projets liés aux collections ou aux objectifs documentaires de PSL*, par exemple Bibliothèque numérique, programme de collecte d'archives orales et audio-visuelles, coproduction de films documentaires...

Il est aussi la structure où peuvent être élaborés ou validés des outils communs de signalement et de gestion du patrimoine, par exemple un système intégré de gestion des collections.

Le Faberlabo suppose des moyens de fonctionnement pérennes :

- constitution d'une équipe d'accueil et de médiation
- cellule multimédia
- cellule juridique (propriété intellectuelle)
- aide à la recherche de mécénat

Ces différentes activités sont pour beaucoup déjà mobilisées dans la plupart des établissements de PSL* à des niveaux divers et avec des moyens très inégaux. Le Faberlabo permettra ainsi à terme une mutualisation des efforts.

Éléments de cadrage financier Faberlabo

➤ *Chantier des collections*

- pour la collecte et le signalement
 - o moyens humains en personnel : 5 ETP niveau IE soit une enveloppe de 150 000 € année sur la base d'un recrutement direct et d'un coût mensuel consolidé de 2500 €. Coût sur 4 ans : **600 000 €** Le recours à de la prestation de service augmenterait ce poste de 50 % (?) à **900 000 €**
- pour la conservation préventive et accessoirement la restauration
 - o des moyens humains en recrutement direct ou en prestation de service (2 ETP) soit 60 000 € année et **240 000 €** pour la totalité du chantier en fourchette basse (recrutement direct). Coût à majorer si recours à de la prestation de service à **360 000 €**
 - o des coûts d'équipement, aménagement des réserves, achat de matériaux de conservation et conditionnement sur les différents sites : **4 m€** sur 4 ans
 - o numérisation des collections : 150 000 € annuels, soit **600 000 €**

➤ *Création d'un espace muséal PSL**

- étude de préfiguration pour l'aménagement d'un lieu d'exposition (dont assistance à la programmation étude de programmation, AMO) : 150 000€ financement CPER
- budget de fonctionnement annuel (scénographie, communication etc.) : 300 000 €
- masse salariale annuelle : 150 000 € (au moins 5 ETP)

➤ *Développement d'outils, de contenus, de produits culturels et numériques*

- masse salariale annuelle : 60 000 € (au moins 2 ETP)

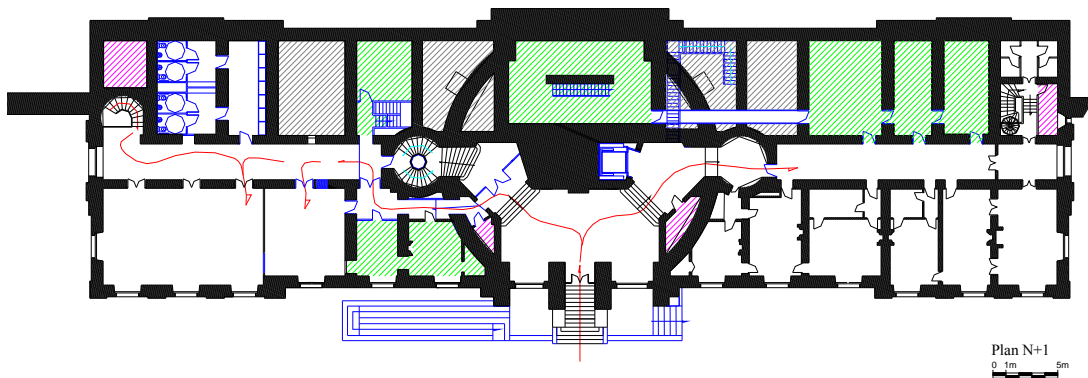
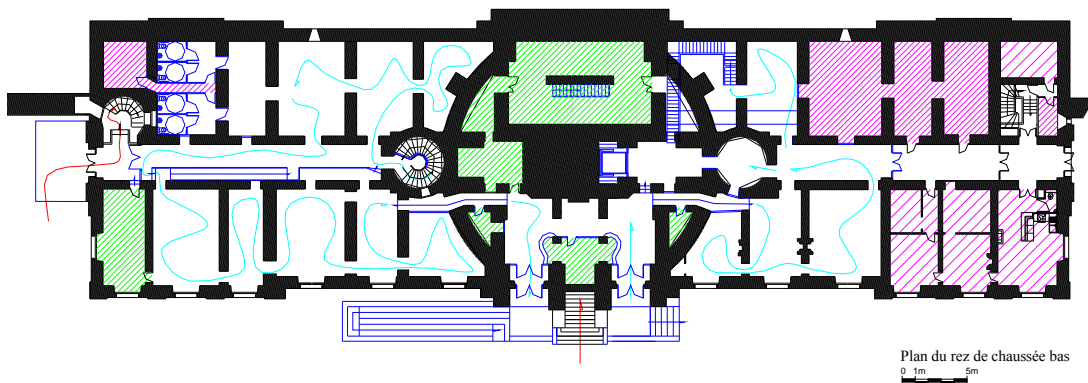
- budget de fonctionnement annuel (dont coût de développement, études) : 100 000 €

Objet	Montant
Chantier des collections – coût sur 4 ans	
Collecte et signalement – 5ETP	900 000€
Conservation préventive et restauration – 2 ETP	360 000€
Equipement	4 000 000€
Numérisation des collections	600 000€
Création d'un espace muséal	
Aménagement d'un lieu d'exposition. Etude de préfiguration	150 000€
Fonctionnement espace muséal. Coût annuel	
Coût de fonctionnement	300 000€
Masse salariale (5 ETP)	150 000€
Développement d'outils et de contenus – Coût annuel	
2 ETP annuels	60 000€
Fonctionnement annuel	100 000€

ANNEXE : pré-étude

Le projet de musée étudié se base sur une utilisation du château partagée entre public et activités d'enseignement et de recherche, les cheminements séparés mais simultanés. Il s'agit de garder au lieu une activité de recherche et d'innovation, de créer un musée vivant. Une pré-étude interne a été effectuée par l'architecte en charge de la direction immobilière.

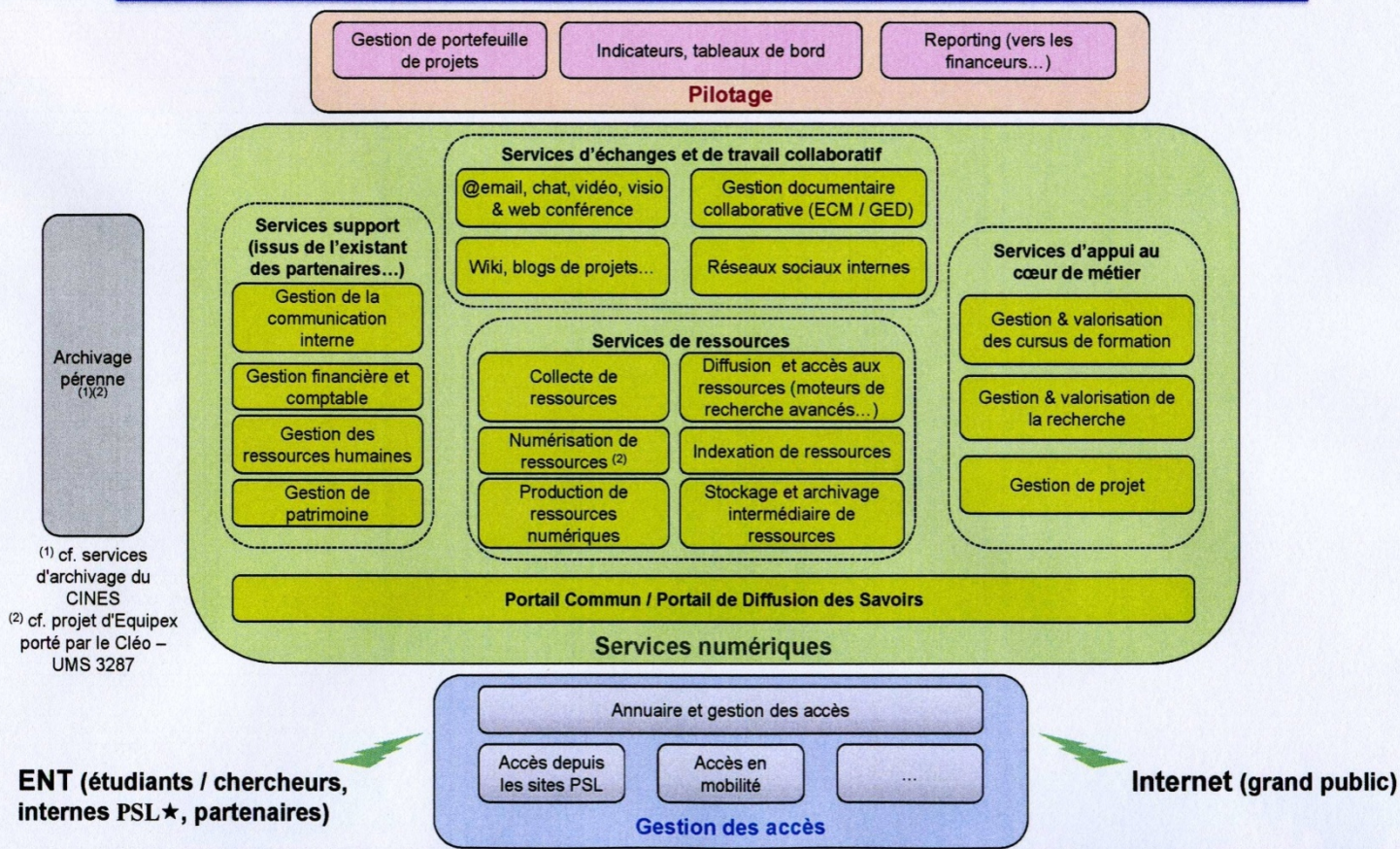
Etude du parcours du public (en bleu fonctionnement Musée, en rouge fonctionnement interne Salle de conférence)



Annexe 7

Projet de système d'information pour PSL

Les services proposés par le SI



(1) cf. services d'archivage du CINES

(2) cf. projet d'Equipex porté par le Cléo – UMS 3287

Un accès simplifié, sécurisé et personnalisable aux ressources partagées de PSL★, accessibles au sein d'un réseau interconnecté

